



12^{ème} Journée scientifique

*Les langues de spécialité en question :
perspectives d'étude et applications*

Textes réunis sous la direction de

Dardo De Vecchi & Claire Martinot

2008

*Cellule de Recherche
en Linguistique*

Les langues de spécialité en question : perspectives d'étude et applications

17 novembre 2007

Présentation

La 12^{ème} journée de la Cellule de Recherche en Linguistique, organisée par Dardo de Vecchi, Euromed-Marseille, et par Claire Martinot, de l'université Paris Descartes a, encore une fois, été accueillie par l'UFR EILA de l'université Paris Diderot, en la personne de son directeur, Jean-Michel Benayoun et du Professeur John Humbley. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour la première fois, la CRL publie sur son site les textes des communications, tels que leurs auteurs les ont transmis (cinq textes au total sur six conférences).

La journée a été inaugurée par le directeur de l'UFR EILA, Jean-Michel Benayoun, qui a rappelé que *la langue est au cœur des enjeux militaires, économiques, scientifiques, culturels...que la langue naturelle se nourrit des discours de spécialité et que ceux-ci ne fonctionnent que dans et par la langue naturelle. Une langue vit par les échanges qu'elle permet.* Jean-Michel Benayoun a également rappelé qu'il n'y avait aucune raison d'avoir une attitude timorée dans la recherche en sciences humaines et qu'il était plus que jamais nécessaire de rechercher des synergies, des terrains de recherche communs, en particulier dans la région parisienne, entre les universités qui appartiennent au même PRES (Universités Paris 1, 5, 7).

John Humbley, Professeur à l'UFR EILA et spécialiste de terminologie, a ensuite comparé le statut des langues de spécialité en France et dans les pays où l'allemand joue le rôle de langue véhiculaire. Dans ces pays, les langues de spécialité ont une longue histoire mais surtout font l'objet d'un travail de description systématique qui débouche d'une part sur un grand nombre de publications, revues, dictionnaires terminologiques... et qui s'appuie d'autre part sur des modèles théoriques (linguistiques, traductologie, théories de la communication...). Autant d'aspects qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le paysage français.

Avant de présenter les textes que l'on trouvera sur le site de la CRL, nous souhaitons rappeler quelques propriétés linguistiques propres aux langues de la science, telles que Harris (1988, 2007) les a théorisées et qui permettent de mieux saisir la différence qui existe entre la langue naturelle et les langues de spécialité.

1. Les langues de la science en tant que prototypes des langues de spécialité ont des contraintes différentes de celles de la langue naturelle, par exemple la place d'un modifieur à droite ou à gauche n'est pas pertinente en langage des mathématiques ou de la biologie.
2. Les langues de la science évitent les réductions et les paraphrases qui en résultent, et qui sont caractéristiques de la langue naturelle.
3. Les langues de la science n'ont pas de gradation dans le degré de probabilité d'occurrence des mots par rapport à leurs opérateurs particuliers, mais elles ont en revanche, des sous-classes d'arguments par rapport à des sous-classes d'opérateurs. Ceci a pour conséquence que l'analyse de la langue scientifique peut être utilisée pour

caractériser l'information dans ces sciences. Il y a donc coïncidence entre la structure de l'information et la structure des sous-langues de la science.

On doit donc admettre qu'une langue de spécialité n'est ni une langue naturelle avec une terminologie spécifique (Dubois, 1994), ni un usage particulier de la langue naturelle (Lerat, 1995), mais un sous-ensemble de la langue naturelle doté d'une grammaire propre.

La présentation ci-dessous des textes édités suit l'ordre des communications de la journée.

Christophe Roche, de l'université de Savoie a livré une *Plaidoirie pour une ontoterminologie* qui traduit le besoin de replacer le concept et sa dénomination au centre de la terminologie. L'auteur redéfinit ce que doit être la terminologie et montre qu'elle est avant tout une science des choses, et pas seulement une science des signes. Il regrette en effet que la terminologie soit aujourd'hui souvent identifiée à sa seule manifestation langagière – verbalisation d'une pratique à travers une langue de spécialité dont l'étude relève bien de la linguistique, alors que les activités centrales de la terminologie sont la conceptualisation et la représentation des objets du monde. Autrement dit *dire n'est pas concevoir*. C.Roche caractérise l'*ontoterminologie* par deux objectifs : construire un système notionnel et rendre la terminologie opérationnelle.

Avec les mots des patients atteints de cancer. Socioterminologie et pratique professionnelle en santé, Valérie Delavigne du laboratoire Litis (EA 4108) de l'université de Rouen nous fait part d'une réflexion préliminaire sur une pratique rédactionnelle qui vise à rédiger des guides destinés aux patients atteints d'un cancer de façon à influencer sur leurs comportements : pour devenir responsables et adhérer aux traitements préconisés, les patients doivent s'approprier un savoir nouveau au moyen de la langue écrite dans ces brochures. L'auteur regrette cependant que la question linguistique de la production de textes destinés aux patients soit peu documentée. Les règles rédactionnelles adoptées en général sont dictées par le bon sens et ne dépassent pas une vision instrumentale de la communication. Ainsi par exemple, l'une des règles rédactionnelles recommandée sera d'utiliser les mots qui sont communs à la fois à l'énonciateur et au destinataire du message écrit. Ce problème n'est cependant pas facile à résoudre quand on sait que les locuteurs peuvent donner aux mots 'simples' ou 'courants' un sens non approprié. Valérie Delavigne en donne en exemple avec *examen négatif* interprété par certains patients comme *mauvais résultats de l'analyse médicale*.

Eléna Guéorguieva-Steenhout, enseignante à l'Ecole Polytechnique, se demande ensuite si *la langue de spécialité est soluble dans le FLE, le FOS et le FLP* ? Après avoir décrit très clairement la frontière entre les trois domaines d'application du français langue étrangère, français de spécialité, français sur objectif spécifique ou français langue professionnelle, l'auteur retrace brièvement l'historique de cette nouvelle orientation de l'enseignement des langues étrangères, qui remonte aux années 70 avec l'émergence du français instrumental. Elle attire ensuite notre attention sur le fait que les départements universitaires français LanSAD (langues enseignées aux spécialistes d'autres disciplines) ne prévoient pas, dans leur cursus, d'enseignement du français de spécialité pour les étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises. Puis, Eléna Guéorguieva nous propose deux applications pédagogiques qui ont pour objectif d'établir un pont entre la langue de spécialité et la langue naturelle. A partir de l'écriture symbolique d'équations mathématiques, représentées à l'écrit par un ensemble de formules conventionnelles, les étudiants doivent verbaliser la formule en utilisant leurs ressources linguistiques en langue standard. De même, à partir d'un graphique en physique, le 'texte' spécialisé est exploité comme un déclencheur d'activités d'apprentissage de la langue étrangère. L'étudiant est ainsi amené à maîtriser conjointement la langue de spécialité et la langue standard/naturelle.

Avec *Les mots du droit*, Ross Charnock de l'université Paris-Dauphine, montre à quel point l'analyse linguistique de tout le corpus juridique (dépositions, constitution des preuves, qualification des faits, textes de loi...) est essentielle dans l'application même du droit et doit donc faire l'objet d'un enseignement de spécialité mais aussi celui d'un enseignement du fonctionnement de la langue en général.

L'auteur souligne que *tout point linguistique, quasiment sans exception, peut entraîner des conséquences juridiques* comme cela a été le cas avec l'exécution d'un certain Brown suite à un débat sur la syntaxe (1987).

Les particularités d'un style, mises à jour à partir de l'analyse de micro-corpora, peuvent permettre d'accuser ou de disculper un prévenu. Par ailleurs, le sens littéral n'est jamais directement observable – contrairement à ce que pensent les juges – et les cas sont très fréquents, aux Etats-Unis, où l'on doit faire appel à un linguiste pour décider des effets de sens induits par le contexte (linguistique).

Le choix des nombreux et divers exemples que l'auteur nous propose et commente avec beaucoup de brio achève de convaincre le lecteur que l'enseignement et la problématique des langues de spécialité est avant tout du ressort d'une véritable analyse de la langue et ne peut être appréhendé par un discours didactique général.

La dernière communication de la journée, *Le français de spécialités, une culture d'avenir*, a permis à Odile Challe, de l'université Paris-Dauphine, de retracer son itinéraire de professionnelle du français de spécialité en rappelant les différentes dénominations le concernant et d'illustrer l'évolution de la demande pour ce type d'enseignement. C'est en effet à travers le français que des professionnels ou futurs professionnels étrangers cherchent à s'approprier les domaines de compétences produits par la France dans le domaine technique, technologique (exemple des télécommunications), scientifique. L'auteur rappelle à juste titre que l'expansion des entreprises françaises doit être soutenue par une politique linguistique bien pensée.

Pour conclure cette brève présentation, nous souhaitons rappeler, à la suite de Hagège (2006) que le français de spécialité est à la fois le support et le révélateur des savoir-faire spécialisés élaborés en langue française : l'enjeu est donc bien politique, et les langues de spécialité deviennent ainsi un lieu important de rencontre, de confrontation, d'articulation entre la langue, la production de connaissances et la production de richesses.

Claire **Martinot**
Université Paris Descartes

Références

- Dubois, Jean, *et all.*, 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.
- Hagège, Claude, 2006, *Combat pour le français*, Paris : Odile Jacob.
- Harris, Zellig S., 2007, *La langue et l'information* (traduction française par Amr Helmy Ibrahim & Claire Martinot de *Language and Information* 1988). Paris : CRL, 98p.
- Lerat, Pierre, 1995, *Les langues spécialisées*. Paris : PUF, 201p.

Christophe **ROCHE**

Equipe Condillac – Laboratoire Listic - Campus Scientifique

73 376 Le Bourget du Lac cedex

christophe.roche@univ-savoie.fr

<http://ontology.univ-savoie.fr>

Le terme et le concept : fondements d'une ontoterminologie*

* Cet article a été présenté à la conférence TOTh 07 (Terminologie & Ontologie : Théories et Applications – Annecy 1^{er} juin 2007)

Résumé :

La terminologie connaît depuis plusieurs années un tournant linguistique important. On s'intéresse aujourd'hui davantage aux mots et à leur utilisation en discours qu'à connaître les choses qu'ils peuvent dénoter. Si effectivement l'approche wüsterienne et l'approche normative sont difficilement applicables *stricto sensu* et que la terminologie a tout intérêt à s'approprier le *signifié*, il n'en demeure pas moins que tous les mots n'ont pas le même statut et que la terminologie ne se réduit pas à une lexicographie technoscientifique. La société numérique pose de nouveaux besoins, réclame une opérationnalisation des terminologies et réactualise le primat du concept pour de nombreuses applications – il suffit de penser aux problèmes que soulève l'ingénierie collaborative –. L'appellation *ontoterminologie* traduit ce besoin de replacer le concept et sa dénomination au centre de la terminologie, tout en préservant sa dimension sociolinguistique par la prise en compte des termes d'usage à travers la langue de spécialité. Si une conceptualisation se dit bien en langue naturelle, elle se définit dans un langage formel selon des principes épistémologiques où l'ontologie occupe une place prépondérante.

Plan

1. Le tournant linguistique
2. Les besoins d'opérationnalisation
3. La terminologie : un ensemble de pratiques
4. L'ontoterminologie
5. Conclusion

1. Le tournant linguistique

Les mutations technologiques et économiques de ces dernières années impactent profondément nos structures sociétales. La notion de *communauté* est devenue centrale, rendant encore plus cruciaux les besoins de communication et de partage de l'information et, par conséquence, les besoins en terminologie et en normalisation.

Si la terminologie, et de façon plus générale les langues de spécialité, connaissent un intérêt grandissant, force est de constater que la doctrine wüsterienne est difficilement applicable et que l'approche prescriptive soulève de nombreux problèmes tant au niveau de la définition des normes que de leur mise en œuvre. Les critiques des principes fondateurs de la terminologie semblent justifiées, et en particulier le premier d'entre eux, en citant le manuel

de terminologie de Felber disciple de Wüster : « *Il convient de se rappeler que tout travail terminologique devrait être fondé sur des notions et non sur des termes* ». L'approche onomasiologique serait apparemment inadaptée à la réalité d'une pratique considérée avant tout comme langagière. Tout cela conduit à dénier à la terminologie un statut de discipline autonome et milite pour la « ramener » sous la coupe des sciences du langage.

La terminologie connaît donc depuis plusieurs années un tournant linguistique indéniable, la réduisant parfois à une lexicographie technoscientifique. Il existe plusieurs raisons à cela. Avant tout parce que la terminologie est mobilisée au sein de discours liés à une pratique et relève donc de la langue, certes de spécialité. L'étude de la terminologie se focalise alors sur les mots et leur utilisation en discours avec une attention toute particulière pour les textes – un mot isolé n'ayant pas de sens –. On s'intéresse plus aux expressions linguistiques qui dénotent les choses qu'à savoir ce que sont les choses. Aujourd'hui *être* c'est *être dit* et non plus *être pensé*. Une autre raison est la difficulté à cerner ce que peut être un concept et son rôle dans la détermination du sens du terme. La confusion entre *conceptualisation* et *classification* d'une part – il suffit de penser à l'approche prototypique –, et *sens* et *signification* d'autre part ; ont pour conséquence au pire le rejet du concept, au mieux sa réduction à un *signifié normé* ou à un réseau de mots liés par des relations linguistiques. Certains iront jusqu'à dire que Wordnet est une ontologie.

L'approche est séduisante. La langue est un système : les textes et les mots qu'ils contiennent constituent des données objectives sur lesquelles nous pouvons appliquer des méthodes scientifiques. La sémantique différentielle et la sémantique distributionnelle (étude des cooccurrences) en sont de beaux exemples et les résultats des plus intéressants. La terminologie relève *ipso facto* des sciences du langage.

Mais peut-on réduire la terminologie à une branche de la linguistique et oublier sa dimension conceptuelle ? Le fait qu'un terme puisse être mobilisé au sein de discours de façon similaire à un signe linguistique l'identifie-t-il pour autant à un tel signe réduisant du même coup le concept à un signifié ? Il est vrai qu'aujourd'hui la scène est davantage occupée par la dimension purement linguistique de la terminologie ; et lorsque l'on invite des experts d'un domaine c'est principalement pour qu'ils témoignent de cette dimension de leur activité et rarement de la conceptualisation et de la représentation des objets de leur domaine.

Cependant, on ne peut comprendre un discours (écrit ou oral) que dans la mesure où l'on partage une même culture. Ainsi, la compréhension de figures de rhétorique, telles que l'ellipse ou la métonymie fréquentes dans les documents scientifiques et techniques, nécessite que les locuteurs s'accordent sur un même *extralinguistique* qui par définition n'appartient pas à la langue. Cette culture commune, cet extralinguistique, ne constituerait-il pas le cœur même de la terminologie ?

Que la linguistique puisse être mobilisée pour l'étude de la terminologie, c'est une évidence. Ce qui ne veut pas dire que la terminologie relève des sciences du langage. Toute pratique scientifique met en œuvre non pas une langue, mais plusieurs systèmes de signes – nous ne pouvons pas penser sans signe nous rappelle Frege –. Mais qui dirait que la chimie, la thermodynamique, la mécanique quantique, la conception de systèmes d'information relèvent de la linguistique alors que leur pratique, par la compréhension des objets du monde et par la recherche d'une langue la moins ambiguë possible, pour ne pas dire normalisée, les rattache *ipso facto* à la terminologie ?

On identifie aujourd'hui trop souvent la terminologie à sa manifestation langagière – *verbalisation* d'une pratique à travers une *langue de spécialité* dont l'étude relève bien de la linguistique – en oubliant que la *conceptualisation* et la *représentation* des objets du monde sont des activités centrales, si ce n'est premières, de la terminologie. Activités qui font de la terminologie une discipline scientifique à part entière. Et si la terminologie met en jeu différents systèmes sémiotiques – conceptualisation et représentation nécessitent leurs propres langages – elle n'est pas uniquement une science des signes, mais aussi une science des choses. Le fait que la structure lexicale ne se superpose pas à la structure conceptuelle du domaine en est une illustration.

Enfin, l'existence de disciplines définies comme autant de spécialisations de la terminologie : terminologie textuelle, terminologie conceptuelle, terminologie cognitive, socioterminologie, ethnoterminologie, etc. n'est pas le fait d'irréductibles partisans d'une autonomie de la terminologie, mais traduit bien le fait qu'elle ne peut être réduite à une branche d'une discipline donnée.

2. Les besoins d'opérationnalisation

Entendons-nous bien. Notre objectif n'est pas ici de nier les apports de la linguistique. Le *terme d'usage*, ce terme mobilisé par une *langue de spécialité*, donne bien lieu à interprétation et la terminologie a tout intérêt à s'approprier le *signifié*. L'analyse des discours scientifiques, la compréhension de documents techniques le réclament. Nous souhaitons, dans le cadre de cette présentation d'ouverture à notre conférence, insister sur le fait que la terminologie ne se réduit pas à une analyse du discours scientifique et technique, à la recherche du sens des termes ou à une lexicographie de spécialité. La terminologie est une discipline scientifique dont le principal objet est de comprendre le monde et de trouver les mots « justes » pour en parler. La terminologie est une discipline autonome qui requiert pour son étude de puiser à l'épistémologie, la logique et la linguistique.

Il existe en effet des domaines scientifiques et techniques qui nécessitent une conceptualisation du monde et la création de dénominations univoques de ses constituants. C'est-à-dire « *un moyen d'expression qui permette à la fois de prévenir les erreurs d'interprétation et d'empêcher les fautes de raisonnement* » pour citer à nouveau Frege. Ces domaines reposent d'une part sur une compréhension consensuelle des choses et d'autre part sur leur représentation à des fins de manipulation. Ils donnent lieu à la réalisation d'applications qui s'appuient sur la définition d'une théorie – comprise ici comme une conceptualisation permettant d'appréhender les objets du monde – qui permet une certaine *objectivité*¹ dans la description et la manipulation de faits –. Les aspects descriptif et raisonnement de ces domaines priment sur les discours auxquels ils peuvent donner lieu.

Prenons pour exemple les applications de l'ingénierie collaborative qui connaissent avec l'ère informatique un essor considérable. La conception et la fabrication d'un produit, qu'il soit manufacturé ou non, repose de plus en plus sur la collaboration de communautés de pratique qui, bien que partageant une, ou partie, d'une même « réalité », peuvent différer tant au niveau de leur vision du monde que de la façon d'en parler. La solution ici ne réside dans une démarche de traduction des langues de spécialité, mais dans la définition d'un format d'échange, plus que d'une langue, reposant sur une conceptualisation et des dénominations

¹ La théorie est « objective » au sens où elle est acceptée et partagée par une communauté. Les descriptions et leurs manipulations le sont au regard de la théorie qui en contraind la forme et l'interprétation.

consensuelles. Il est à ce propos important de souligner que les termes de cette interlangue seront d'autant plus acceptés que d'une part ils n'appartiennent à aucune des langues vernaculaires – il est plus facile de créer de nouveaux termes que d'imposer ceux d'une communauté –, et que d'autre part leur lecture permet de *comprendre* le système notionnel.

Pour être encore plus précis dans nos illustrations, la définition du modèle conceptuel d'un système d'information est un exemple typique d'une démarche terminologique « classique ». L'objectif est ici, avant tout, la définition d'une conceptualisation du domaine permettant de décrire les objets du monde qui puisse donner lieu à une représentation manipulable d'un point de vue computationnel (calculable par un ordinateur). C'est ensuite la recherche d'une dénomination univoque des termes dont la signification est le concept dénoté : l'approche est onomasiologique. Pour qui a assisté et participé à des réunions de conception de systèmes d'information, on peut être étonné – en fait la démarche est naturelle pour un scientifique – de ce souci constant de vouloir sortir de la langue naturelle et de ses ambiguïtés. Et systématiquement d'entendre : « Qu'est-ce que cela veut-dire ? Qu'est-ce que cela veut dire de façon précise ? Quel en est le sens exact ? ». Souci constant de s'extraire de tout discours pour se référer à un « socle » stable de connaissances défini dans un système formel dont la syntaxe et la sémantique sont clairement définies.

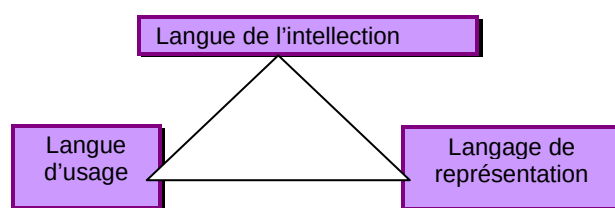
Il existe donc de nombreuses applications, en particulier les applications liées au traitement de l'information, qui réclament une opérationnalisation des terminologies. Des terminologies centrées sur la notion de concept qui soient *consensuelles*, *cohérentes*, *précises*, *partageables*, *réutilisables* et *calculables*. Autant de propriétés qui font que la terminologie ne peut relever du seul domaine de la linguistique.

Il nous semble important de rappeler que même lorsqu'on réduit la terminologie à une analyse du discours scientifique et technique, elle suppose une conceptualisation préalable du domaine². Cette conceptualisation n'est pas du ressort de la linguistique. Sa définition relève d'une démarche épistémologique dans son appréhension des objets du monde et d'une démarche logique et computationnelle dans sa formalisation et sa représentation à des fins de manipulation. Elle met en œuvre un langage formel et un langage computationnel, dont les règles diffèrent de la langue naturelle. *Si une conceptualisation se dit bien en langue naturelle, elle se définit dans un langage formel selon des principes épistémologiques.*

3. La terminologie : un ensemble de pratiques

Le discours scientifique et technique « mélange » différents systèmes sémiotiques. La langue naturelle côtoie un langage symbolique et joue par rapport à ce dernier le rôle d'une métalangue – d'une glose – décrivant, expliquant, interprétant le langage symbolique. Ces systèmes sémiotiques ne répondent pas aux mêmes lois. Ils sont mobilisés par différentes pratiques qui ensemble constituent la terminologie proprement dite.

Ces différentes pratiques sont liées à la compréhension des objets du monde, à leur représentation à des fins de manipulation et aux discours auxquels ils peuvent donner lieu. Même si ces pratiques sont liées, il est



² Même dans le cadre d'une sémantique différentielle, la référence à cette conceptualisation est nécessaire à la compréhension des sèmes mais aussi à leur identification.

important de les distinguer et d'étudier les rapports qu'elles peuvent entretenir.

a. La langue de spécialité (langue d'usage)

Les discours³ scientifiques et techniques relèvent de la *langue de spécialité*. Ils constituent, lorsqu'on étudie la terminologie d'un domaine sans en être un expert, la partie la plus visible et la plus directement accessible. Dans ce cadre, nous avons à faire à des *termes d'usage* qui donnent bien lieu à interprétation, à la recherche d'un sens qui se construit en discours. La notion de locuteur est centrale, et de façon plus générale la langue d'usage sous-entend la présence d'agents cognitifs tant au niveau de la production, et donc de l'intention, que de l'interprétation des discours. On s'intéresse ici aux rapports entre *signifiants* (termes d'usage) et *signifiés* en fonction d'un *contexte* donné. Cette pratique relève de la linguistique et de ses spécialités telles que la pragmatique.

L'analyse des discours, outre l'identification des termes d'usage, peut nous apporter une certaine connaissance du système notionnel⁴. Partant du fait que les documents scientifiques et techniques véhiculent des connaissances du domaine, il existe aujourd'hui de nombreux travaux qui portent sur l'extraction de connaissances, voire de terminologies, à partir de textes. L'existence de corpus numériques et l'utilisation de l'informatique permet d'obtenir des résultats intéressants (en particulier en sémantique distributionnelle). Cependant, il est indispensable de garder présent à l'esprit que l'incomplétude des textes est un des postulats de la linguistique textuelle. Ainsi, la compréhension des tropes suppose que l'auteur et le lecteur partagent un même *extralinguistique*. Mais comment prendre en compte l'intention de l'auteur à la base de toute interprétation, sachant qu'elle peut varier d'un texte à un autre au sein d'un même corpus ? *In fine* il est important de souligner que les structures lexicales et conceptuelles que l'on peut extraire de textes ne se superposent pas avec la conceptualisation du monde : *dire n'est pas concevoir*. L'oublier c'est aboutir à des systèmes non réutilisables dépendants d'un corpus donné qui ne peuvent être qualifiés de systèmes notionnels ni de terminologies. *La variabilité du signifié ne permet pas de cerner la stabilité du concept*.

Se focaliser uniquement sur le discours scientifique et technique, c'est oublier que la terminologie résulte avant tout d'une activité scientifique. C'est-à-dire d'une activité qui consiste à comprendre, modéliser et représenter un réel et des modes de raisonnement dans un système formel afin de décrire, vérifier et prédire certains faits. Cette activité, propre à l'ingénieur, suppose d'une part la capacité à appréhender la réalité et d'autre part la capacité à l'exprimer dans une théorie donnée. Pour cela *il est nécessaire de redonner à l'ingénieur une place centrale au sein de la terminologie*.

b. La langue de l'intellection

L'appréhension des objets du monde repose, en terminologie, sur le *concept*. Défini comme une « *unité de connaissance créée par une combinaison unique de caractères* » (norme ISO 1087), il permet de regrouper sous une même appellation les objets qui partagent des propriétés communes.

Un des mérites de la terminologie classique est d'avoir insisté à la fois sur l'importance d'une expression extralinguistique des concepts comme un ensemble de *caractères* et sur leur

³ oraux ou écrits (textes).

⁴ Par exemple la recherche des relations définitoires, des relations d'hyponymie et de méronymie considérées comme des expressions linguistiques des relations de subsumption et de mérologie. C'est aussi l'étude des adjectifs substantivants *versus* qualifiants, etc.

organisation en tant que système : « *Toute notion occupe une place définie dans un système particulier de notions* » (Manuel de terminologie. Felber). La détermination d'une typologie de caractères – caractères distinctifs, essentiels – et de relations entre concepts – logiques, ontologiques, de combinaison – relève d'une préoccupation principalement épistémologique sur la nature des connaissances descriptives indépendamment de leur expression dans une langue donnée, qu'elle soit naturelle (« *La partie qui traite des notions s'applique à n'importe quelle langue* » *ibidem*) ou formelle.

La combinaison et la factorisation de caractères n'est pas la seule façon de définir un concept. La recherche d'attributs donnés par l'expérience, l'identification de propriétés essentielles issues de la raison, la définition de fonctions à valeur prédicative sont autant d'approches qui correspondent à des principes épistémologiques – et à des choix idéologiques : empirisme, métaphysique, positivisme logique – qui guident mais aussi conditionnent la construction du système notionnel. *La terminologie dépend directement de la théorie du concept qui la fonde.*

c. Les langages de représentation

La représentation du système notionnel à l'aide d'un langage formel répond à deux besoins. Le premier correspond à une démarche scientifique. L'utilisation de langages symboliques à la syntaxe et la sémantique clairement définies permet de nous affranchir des problèmes d'interprétation que pose la langue naturelle. Accepter les axiomes et les règles d'un système formel, c'est en accepter les constructions et donc le système notionnel. Le deuxième besoin est un souci d'opérationnalisation. Le système notionnel doit pouvoir donner lieu à un modèle calculable par ordinateur.

Les différents formalismes de représentation ne nous assurent pas tous des mêmes propriétés. Celles de cohérence et de consensus sont certainement parmi les plus importantes. Elles conditionnent l'acceptation de la terminologie et par conséquent sa réelle utilisation.

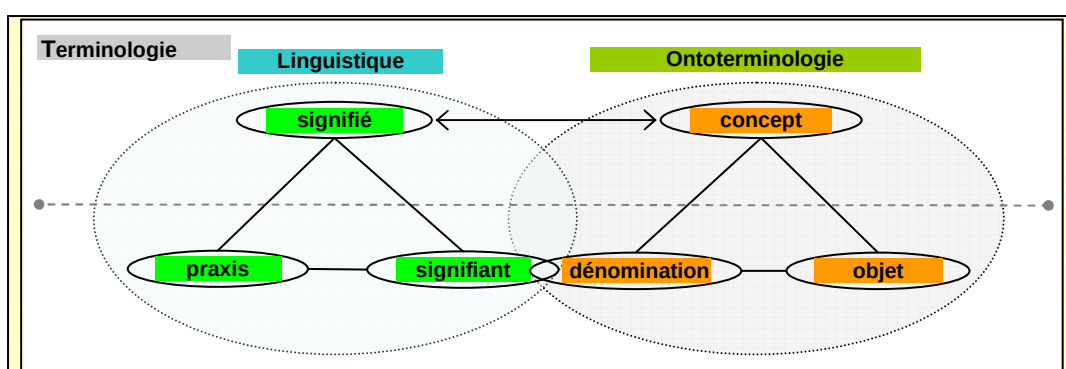
Bien que les « principes terminologiques » (*ibidem*) soient d'inspiration logique, ils n'en ont pas toutes les qualités – les opérateurs sur les notions et les manipulations des différents caractères ne sont pas formellement définis –. Il ne serait pas aisé d'en définir un formalisme et un modèle computationnel satisfaisant. C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on souhaite opérationnaliser une terminologie, on se tourne généralement vers d'autres systèmes.

La logique joue un rôle important dans la formalisation d'une conceptualisation. Elle est l'archétype des systèmes formels dont la syntaxe et la sémantique sont clairement définies. Le concept, fonction à valeur prédicative, est une *formule bien formée* et on dispose d'opérateurs et de mécanismes d'inférence pour la définition et l'exploitation des concepts. Enfin la logique est en elle-même un format d'échange. Autant de qualités qui nous garantissent certaines des propriétés recherchées dont la cohérence. A cela s'ajoute l'existence de logiques dédiées à la représentation des connaissances telles que les logiques des descriptions. *La logique est devenue aujourd'hui incontournable.*

Cependant les formalismes issus de l'intelligence artificielle demeurent les plus utilisés, principalement en raison de leur lisibilité : réseaux sémantiques, graphes conceptuels, systèmes à base de schémas. Le concept (ou classe) est défini par un ensemble d'attributs communs à ses instances. L'ensemble des concepts se structurent selon différentes relations : généralisation-spécialisation, partitive, etc.

d. Le triangle sémiotique

Distinguer les différentes pratiques – qu’elles relèvent du langage, de l’intellection ou de la représentation – qui toutes participent à la terminologie, c’est reconnaître à chacune son rôle et son importance sans vouloir en imposer une au détriment des autres. On peut ainsi reconnaître l’importance des termes d’usage (incluant variations terminologiques et figures de style) à côté des termes normés qu’il serait irréaliste de vouloir imposer. On peut également, par la séparation du concept et du signifié, permettre l’opérationnalisation des terminologies en garantissant un certain nombre de propriétés propres aux systèmes formels. En définitive, les notions mises en jeu – *signifiant, signifié, référent* versus *dénomination, concept, objet* – n’ont pas à être opposées à travers des triangles sémiotiques un peu réducteurs, mais ont tout à gagner à être mis en regard en insistant sur l’importance du contexte tant pour la définition de la conceptualisation (objectif, point de vue) que de la détermination du signifié (intention, interprétation).



un *double* triangle sémiotique

4. L’ontoterminologie

Si l’utilisation d’un langage formel permet de s’abstraire des problèmes d’interprétation et d’ambiguïté que pose la langue d’usage et d’assurer certaines propriétés comme la cohérence et l’opérationnalisation des systèmes notionnels, elle ne permet pas de résoudre tous les problèmes et en particulier celui de la construction des systèmes notionnels. La logique en est un des exemples les plus significatifs. L’introduction de la *rigidité de prédicat*⁵ (rigidité ontologique) illustre bien l’existence de connaissances de nature différente – différence entre propriété essentielle et propriété accidentelle – nécessaires à la compréhension d’une conceptualisation. Introduction, *a posteriori* et non *a priori*, d’une propriété qui conditionne les descriptions du monde mais ne guide en rien leur construction. S’accorder sur la syntaxe et la sémantique d’un langage formel n’est pas suffisant. Un système formel est avant tout un système de *réécriture* (de formules) et non une théorie de la connaissance ou une théorie linguistique⁶. Le problème central demeure celui de la construction du système notionnel et du choix des principes épistémologiques sur lesquels se reposer.

La terminologie classique insiste avec raison sur l’importance d’une définition extralinguistique du concept sous la forme d’une combinaison de caractères (propriétés ou qualités d’un objet) et sur l’importance des relations qui lient les concepts entre eux. Elle

⁵ Un prédicat est dit rigide si $\forall x [P(x) \rightarrow \Box P(x)]$; c’est-à-dire si P est vrai dans un monde possible, il l’est dans tous les mondes possibles. La rigidité relève *stricto sensu* d’une logique du second ordre (connaissance sur un prédicat).

⁶ Les noms sont arbitraires et correspondent à des étiquettes sur des concepts.

propose de plus un certain nombre de principes pour la construction du système notionnel basés sur la nature des connaissances en jeu et en particulier des caractères : intrinsèques - extrinsèques, restrictifs, etc. La *définition spécifique* d'une notion en est un exemple.

Cependant il est à regretter une certaine confusion entre ce qui relève de préoccupations épistémologiques (classification des caractères, notions de genre et d'espèce, définition spécifique) et des systèmes formels (interprétation ensembliste des notions, opérateurs ensemblistes). Il en résulte trop d'imprécisions pour que les « principes terminologiques » puissent être directement utilisés : confusion entre notion et caractère dans leurs manipulations ; quelle est la définition intensionnelle de la notion résultante d'une disjonction ? Qu'en est-il des caractères distinctifs « hérités » par la conjonction (qui engendre une nouvelle espèce) de notions coordonnées créées par définition spécifique ? Et de façon plus générale, comment les opérateurs prennent-ils en compte la nature des caractères ? Comme si, sous l'influence d'un positivisme logique⁷, on avait voulu faire passer ce qui relève de l'épistémologie – et donc d'une certaine façon de la métaphysique – sous les fourches caudines de la logique⁸.

A cela s'ajoute un vocabulaire qui peut prêter à confusion sur l'emploi des mots *logique* et *ontologique* : la relation *genre-espèce* est qualifiée de « rapport logique » au même titre que l'intersection alors qu'elle relève de l'ontologie⁹ ; les relations entre objets sont qualifiées de « rapports ontologiques » alors que leur mise en relation nécessite de les définir au préalable – pouvons-nous parler d'une chose sans la connaître ? –, c'est-à-dire de définir l'ontologie.

Les principes épistémologiques qui permettent d'appréhender les objets du monde et la construction du système notionnel constituent une problématique à part. Ils relèvent de l'ontologie proprement dite.

a. Définition

Nous introduisons le néologisme *ontoterminologie* pour désigner cette approche qui place l'ontologie au centre de la terminologie. Une approche où l'ontologie joue un rôle fondamental à double titre : pour la construction du système notionnel et pour l'opérationnalisation de la terminologie. L'*ontoterminologie* insiste d'une part sur l'importance des principes épistémologiques qui président à la conceptualisation du domaine – c'est l'ontologie dans sa définition première –, et d'autre part sur la nécessité d'une approche scientifique de la terminologie où l'ingénieur joue un rôle fondamental – c'est l'ontologie dans ses définitions plus récentes -. Ainsi, les représentations formelles de l'ontologie permettent de « sortir » de la langue naturelle et de garantir certaines propriétés comme la cohérence, le partage et parfois le consensus. Et ses représentations computationnelles autorisent une opérationnalisation des terminologies – les modèles calculables par ordinateur jouent pour la terminologie un rôle similaire à celui qu'a pu jouer et que joue la logique pour le langage en définissant un cadre de vérifiabilité des propositions théoriques –.

Regardons en quoi l'ontologie, dans ses différentes acceptions, constitue une aide précieuse pour la construction du système notionnel, et le cas échéant pour la création de mots « justes » pour en parler.

⁷ Le Cercle de Vienne pour ne pas le nommer.

⁸ Le système notionnel donne bien lieu à une interprétation ensembliste et à une interprétation logique à condition de les définir de manière formelle.

⁹ L'ontologie et son interprétation logique (prédicat, syllogisme) sont deux choses différentes.

b. Ontologie

L'ontologie¹⁰, entendue comme « science de ce qui existe », constitue aujourd'hui une des voies les plus prometteuses pour la construction et la représentation formelle du système notionnel. C'est en particulier le cas pour la notion d'ontologie venant de l'intelligence artificielle, et plus précisément de l'ingénierie des connaissances. Issue de problèmes d'ingénierie collaborative au début des années 1990, elle vise des objectifs similaires à ceux de la terminologie classique : permettre la communication et l'échange d'information entre différentes communautés de pratique. Pour cela elle s'appuie sur une conceptualisation partagée d'un domaine sur laquelle repose la signification des termes. Les deux définitions suivantes résument la plupart des définitions existantes. La première insiste sur la dimension conceptuelle de l'ontologie : « *une ontologie est une conceptualisation d'un domaine – c'est-à-dire une définition formelle des concepts et de leurs relations – décrivant une réalité partagée par une communauté de pratique* » ; alors que la deuxième met en avant sa dimension terminologique – et normative – comme moyen de communication : « *une ontologie est un vocabulaire de termes dont les définitions sont données de manière formelle* ».

L'ontologie en ingénierie des connaissances est principalement un objet informatique, un moyen de représenter la réalité : *en intelligence artificielle, existe ce qui peut être représenté*. On comprend dès lors tout l'intérêt des ontologies pour la représentation du système notionnel et l'opérationnalisation de la terminologie. Mais le problème de leur construction reste entier.

L'ontologie est avant tout une théorie de la connaissance qui donne lieu à différents courants de pensée – et à différents principes épistémologiques – selon que l'on s'attache prioritairement à comprendre le monde où à le décrire tel qu'on le perçoit.

La définition des objets comme une somme de qualités perçues est une démarche naturelle et la plus immédiate. L'objectif ici n'est pas de comprendre le monde, mais de le décrire tel qu'il nous est donné, tel qu'on le perçoit à travers l'expérience, que ce soit par l'intermédiaire de nos sens ou de leurs prolongements technico scientifiques (appareils de mesure). Ces perceptions, que chacun partage parce qu'issues d'une expérience commune et sur lesquelles nous pouvons nous accorder (en particulier lorsqu'elles correspondent à des données scientifiques), définissent les qualités sur lesquelles se bâtit le système notionnel. Les concepts se construisent alors par abstraction, c'est-à-dire factorisation de qualités (caractères) communes : un concept est une « *unité de connaissance créée par une combinaison unique de caractères* » (ISO 1087-1), condition nécessaire et suffisante d'appartenance d'un objet à un concept. L'application itérative de ce processus d'abstraction aux différents ensembles de caractères permet de créer une structure notionnelle correspondant à un treillis¹¹ de concepts. Mais tout ensemble de caractères, s'il définit formellement un concept, n'est pas nécessairement porteur de sens. Cette démarche ne permet pas de prendre en compte les connaissances qui président à la formation et à l'organisation des concepts¹². La factorisation de caractères reste une opération qui relève des systèmes formels.

¹⁰ Bien que le mot lui-même soit de création récente (généralement attribué à Christian Wolff « *Philosophia prima sive ontologica* » 1729), l'ontologie est la « science de l'être ». Elle relève dans son acception première de la métaphysique et remonte aux origines de la philosophie.

¹¹ Ensemble (de concepts) muni d'une relation d'ordre partielle (inclusion sur les ensembles de caractères).

¹² Par contre cette approche, comme l'approche prototypique, semble bien adaptée à l'identification de concepts émergents dans un domaine en construction.

Un concept est plus qu'une factorisation de qualités. Les connaissances qui structurent les concepts en système relèvent de la raison et non de la perception. La démarche ici concerne l'ontologie dans son acception première de « science de l'être en tant qu'être indépendamment de ses déterminations particulières ». On s'attache à comprendre ce que les choses sont, indépendamment de la façon dont elles peuvent être perçues. C'est-à-dire à rechercher les caractères *essentiels*¹³ qui décrivent la nature de l'objet. Contrairement aux qualités – soumises « au plus et au moins » – qui décrivent l'état des objets, les caractères essentiels *définissent* et *différencient* les concepts. Issus de la raison et non de l'observation, ils structurent le système notionnel.

Le but est d'atteindre une description *stable* du monde sur laquelle on puisse s'accorder. Cette connaissance porte sur la *structure profonde* de la réalité. Souvent tacite¹⁴, elle correspond à une *cristallisation* à un moment donné d'un savoir commun et partagé. Expliciter cette conceptualisation commune mais implicite est un problème difficile qui ne peut être résolu sans l'aide des experts du domaine. C'est la recherche de propriétés *objectives*, non pas de l'objet « en soi » indépendamment de tout observateur, mais de l'objet « pour soi » au regard d'une communauté de pratique. *L'ontologie est une modélisation d'une intersubjectivité.*

Quelle que soit la démarche – empirisme, métaphysique, logique – l'ontologie reste dépendante d'une pratique et non d'une langue qui découperait la réalité à la Sapir-Whorf. Elle n'est objective que dans la mesure où elle est partagée et acceptée par les membres d'une même communauté.

c. Dénomination

Bien que la majorité des termes des domaines scientifiques et techniques soient motivés au sens où leur forme reflète dans une certaine mesure la structure du système notionnel (« relais de tension »¹⁵ par exemple), il n'est pas toujours aisé de distinguer ceux qui relèvent du discours de ceux plus directement liés à la conceptualisation (« relais de tension » désigne-t-il un concept de même nom ou est-il uniquement un terme d'usage ?). En distinguant les termes d'usage des termes normés, on redonne au processus de dénomination¹⁶ tout son intérêt. Le nom d'un concept n'est pas arbitraire : sa forme traduit (devrait traduire) la place du concept dans le système notionnel (« relais à seuil de tension » désigne le concept <relais à seuil de tension> subsumé par le concept <relais à seuil>). Le choix de la théorie du concept pour la construction du système notionnel impacte donc également la dénomination des concepts. Une théorie prenant en compte des caractères distinctifs ou essentiels apporte une aide indéniable – la définition des concepts par différenciation spécifique est l'exemple type : le nom de l'espèce se construit à partir de celui du genre (régissant) et de la différence (modificateur) –. *A contrario* comment nommer les concepts dans une approche purement logique où il n'existe que des fonctions à valeur de vérité ? Ces termes normés, s'ils n'ont pas à être imposés, sont indispensables à la désignation du système notionnel. Ils participent également à l'identification et à la définition des termes d'usage (le syntagme « relais de tension » est une expression d'usage de l'expression normée « relais à seuil de tension » avec ellipse du premier modificateur. Il ne désigne pas un concept différent).

¹³ Un caractère est dit *essentiel* pour un objet si lorsqu'il est retranché de l'objet celui-ci n'est plus ce qu'il est.

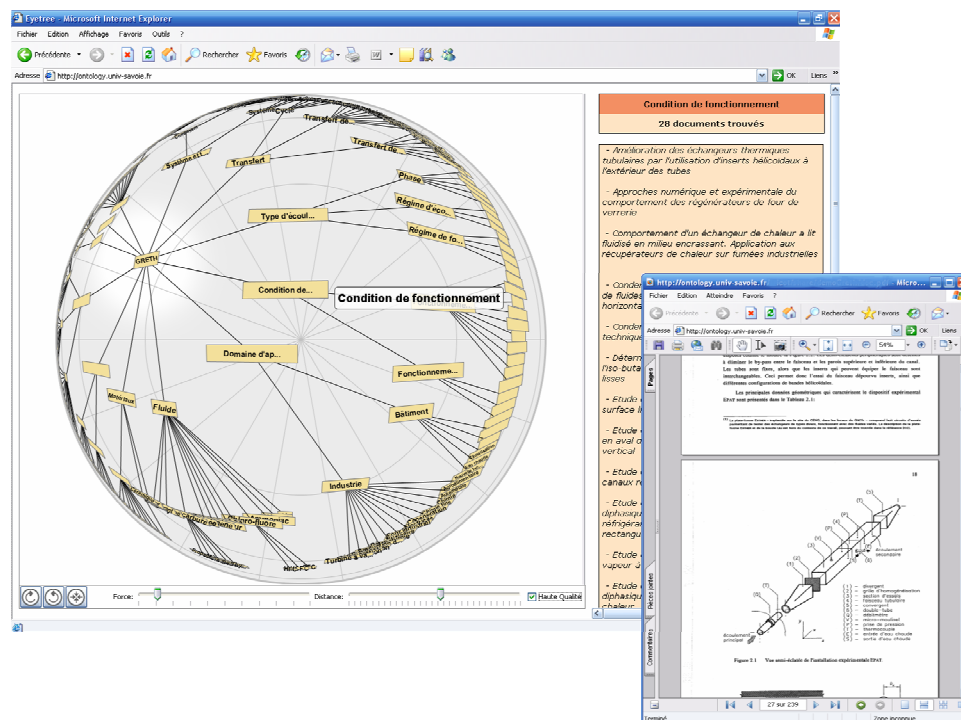
¹⁴ Cette conceptualisation tacite transparaît à travers certains termes d'usage dans l'emploi par exemple d'adjectifs substantivants – preuve supplémentaire s'il en était besoin de l'intérêt de l'analyse linguistique de corpus.

¹⁵ Les unités lexicales sont notées entre guillemets et les concepts entre les symboles inférieur et supérieur.

¹⁶ On préférera l'appellation *dénomination* pour insister sur une démarche onomasiologique à celle de *désignation* davantage liée à une utilisation du terme en langue.

d. Exemple

La figure ci-dessous illustre une application de l'ontoterminologie à la gestion documentaire multilingue dans le domaine des échangeurs thermiques. Les documents sont indexés sur l'ontologie commune aux différentes communautés de pratique ; ce qui permet une recherche par concepts et non plus par mots clés. Ainsi, une recherche dans une langue donnée permet de retourner tous les documents, quelle que soit leur langue, associés aux concepts correspondant à la requête. Les termes d'usage et leurs relations linguistiques sont utilisés pour l'indexation automatique des documents et l'expansion (enrichissement) de requêtes. L'exploitation de l'ontologie, également utilisée pour l'expansion de requêtes (extension aux concepts subsumés), permet d'obtenir des résultats pertinents sans perte d'information. Enfin, l'ontologie permet un accès interactif à la base documentaire multilingue par les concepts du domaine. On parle également de cartographie sémantique ou de navigation sémantique interactive.



5. Conclusion

La terminologie ne peut se réduire à la seule étude des termes en langue. Ainsi, la détermination de leur sens requiert la connaissance préalable du système notionnel. De même, l'opérationnalisation des terminologies et la recherche de propriétés telle que la cohérence requièrent la mise en œuvre de systèmes formels détachés de tout discours. Le système notionnel, même s'il n'est pas toujours explicité, est au cœur de la démarche terminologique. Sa définition soulève de nombreux problèmes qui ne relèvent ni de la langue d'usage ni des formalismes de représentation.

La notion d'ontoterminologie met l'accent sur la dimension épistémologique de la terminologie dans son appréhension de la réalité. Elle permet de distinguer les pratiques – intellection, usage, représentation – et leurs fondements – terme d'usage *versus* dénomination, signifié *versus* concept –. Par la prise en compte de principes épistémologiques centrés sur la notion d'ontologie et de modèles computationnels respectant ces principes, l'ontoterminologie

offre de nouvelles perspectives pour la construction de systèmes notionnels et leur représentation. Elle permet une construction du sens autour d'une sémantique référentielle et justifie l'intérêt de termes normés en regard des termes d'usage. En replaçant le concept et sa dénomination au centre de la terminologie, l'ontoterminologie redonne une place centrale à l'ingénieur dans son activité de conceptualisation. Enfin, elle propose des éléments de réponses aux enjeux de la société numérique et ouvre de nouveaux champs de recherche et d'applications.

Bibliographie

- Aussenac-Gilles N., Soergel D., 2005. *Text analysis for ontology and terminology engineering*. Applied Ontology n°1, 35-46.
- Baader, Franz, Calvanese, Diego, McGuinness, Deborah, Nardi, Daniele, Patel-Schneider, Peter. 2003. *The Description Logic Handbook*. Cambridge University Press.
- Béjoint, Henri et Thoiron, Philippe, (dir.), 2000. *Le sens en terminologie*. Presses universitaires de Lyon.
- Buitelaar, P., Cimiano, P., Magnini, B., 2005. *Ontology Learning from Text: Methods, Evaluation and Applications*. Frontiers in Artificial Intelligence and Applications, Vol. 123. IOS Press Publication.
- Condamines, Anne, (dir.), 2005. *Sémantique et corpus*. Lavoisier.
- Cortès, Colette, 2004. *Des fondements théoriques de la terminologie*. Cahier du Centre Interlangue d'Etudes en Lexicologie.
- Daille, Béatrice, Kageura, Kyo, Nakagawa, Hiroshi & Chien, Lee-Feng, (eds.) 2004. *Recent Trends in Computational Terminology*. Special issue of Terminology 10:1. Benjamins publishing company.
- Depecker, Loïc, 2005. *La terminologie : nature et enjeux*. Langages 157.
- Depecker, Loïc, avril 2001. *Travail terminologique, NF ISO 704*. AFNOR, ISSN 0335-3931.
- Depecker, Loïc, février 2001. *Vocabulaire, NF ISO 1087-1*. AFNOR, ISSN 0335-3931.
- Depecker, Loïc, 2002. *Entre signe et concept : éléments de terminologie générale*. Presses Sorbonne Nouvelle.
- Dourgnon-Hanoune, A., Salaün, P., Roche, C, 2006. *Ontology for long-term knowledge*. XIX IEA/AIE, Annecy 27-30 juin.
- Felber, Helmut, 1984. *Manuel de terminologie*. Paris: Unesco.
- Gaudin, François, 2003. *Socioterminologie*. De Boeck.
- Gruber, T., 1993. *A Translation Approach to Portable Ontology Specifications*. Appeared in Knowledge Acquisition, 5(2):199-220.
- Guarino, N, Carrara, M, Giaretta, P., 1994. *An Ontology of Meta-Level Categories of Knowledge Representation and Reasoning*. Proceedings of the Fourth International Conference (KR94), Morgan Kaufmann, San Mateo, CA.
- Lerat, Pierre, 1995. *Les langues spécialisées*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Rastier, François, 2004. *Ontologie(s)*. *Revue d'Intelligence Artificielle* vol. 18 n°1, 15-40.
- Rey, Alain, 1992 (2^{ème} éd. corr). *La terminologie noms et notions*. PUF, Que sais-je ? 178.

Roche, Christophe, 2005. *Terminologie et ontologie*, *Langages* 157, 48-62.

Roche, Christophe, 2007. *Dire n'est pas Concevoir*. 18èmes journées francophones d'Ingénierie des Connaissances, Grenoble 4-6 juillet.

Sowa, John F., 2000. *Knowledge Representation*. Brooks/Cole.

Staab, Steffen & Studer, Rudi (eds.), 2004. *Handbook on Ontologies*. Springer.

Valérie DELAVIGNE

Laboratoires LiDiFra / Laboratoire Litis EA 4108

FNCLCC - SOR SAVOIR PATIENT

59, rue du Forgeron

F-76190 Ecretteville les Baons

☎ +33 (0)2 32 70 31 14

v-delavigne@wanadoo.fr

Les mots des patients atteints de cancer. Socioterminologie et pratique professionnelle en santé

Résumé

Face à une demande accrue d'information des usagers du système de santé et à leur rôle croissant dans la prise de décision médicale, l'accès à une information validée, compréhensible et systématiquement actualisée, en correspondance avec leurs besoins, est un enjeu majeur de santé publique. En rendant compte du programme SOR SAVOIR PATIENT « Standards, Options : Recommandations. Pour le Savoir des Patients », nous montrerons en quoi les linguistes peuvent répondre à une demande applicative, même si c'est au prix d'une adaptation nécessaire liée aux conditions contextuelles de cette pratique.

Notre propos vise à rendre compte d'une expérience au sein d'un programme d'information aux patients atteints de cancer : le programme SOR SAVOIR PATIENT. Enjamber le versant applicatif n'est guère commode et nécessite de savoir se situer par rapport aux discours scientifiques universitaires : dans quelle mesure s'en inspire-t-on ? Comment s'en démarque-t-on ? Comment s'adapte-on ? En soumettant les concepts à l'épreuve du terrain, le linguiste peut tenter de concilier problématiques appliquées et recherches théoriques. L'université ne forme guère à cet exercice périlleux, et il peut être difficile de tenir les deux bouts de la chaîne. Un des objectifs de cette intervention est de montrer que cela peut se faire sans rupture, voire être un vecteur d'ouverture.

Après avoir présenté le contexte du programme SOR SAVOIR PATIENT, nous situerons l'information médicale pour les patients atteints de cancer dans le cadre des discours de vulgarisation. Puis nous évoquerons quelques outils dont peuvent se saisir les rédacteurs d'information médicale, pour ensuite aborder le rôle d'un linguiste dans une équipe travaillant à élaborer des informations pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches.

1. Contexte

Face à une demande accrue d'information des usagers du système de santé et à leur rôle croissant dans la prise de décision médicale, l'accès à une information validée, compréhensible et systématiquement actualisée, en correspondance avec leurs besoins, est un enjeu majeur de santé publique. Dans ce cadre, le programme SOR SAVOIR PATIENT, « Standards, Options : Recommandations. Pour le Savoir des Patients », mené au sein de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer, vise à mettre à la disposition des personnes malades une information médicale validée, compréhensible et régulièrement actualisée.

1.1 L'information du patient : une demande sociale

En tant que pratique sociale, la médecine est une sphère d'activité dont il faut souligner la forte évolution ces dernières années. Sous le joug de la demande sociale, la relation médecin-patient est en mutation : elle passe progressivement du modèle « paternaliste » traditionnel, dans lequel le médecin décide du traitement, au paradigme idéal participatif d'une décision médicale partagée. Née des mouvements de malades, approfondie par des réflexions sur les relations entre science et démocratie (Latour, 1989 ; Stengers, 2002), cette évolution a fait émerger les besoins des patients, confirmés par diverses enquêtes sur leurs préférences et les obstacles à leur information et à leur participation (Demma *et al.*, 1999 ; Moumjid-Ferdjaoui et Carrère, 2000 ; Jenkins *et al.*, 2001 ; Cahmi *et al.* 2004).

Ce modèle participatif dessine d'un côté un patient désormais censé être acteur des soins qui lui sont proposés, et non plus imposés, et de l'autre un médecin qui met en œuvre un traitement qu'il a, au préalable, expliqué au patient.

La prise en compte de cette demande sociale s'est accompagnée d'une juridicisation : l'information du patient constitue aujourd'hui non seulement une demande, mais aussi un droit pour la personne malade, et elle est devenue une obligation pour le médecin par le biais de contraintes réglementaires. La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé fait ainsi acte de cette évolution. Elle souligne le droit du patient à l'information et à une prise en charge conforme aux données actuelles de la science.

Des études ont montré que les besoins d'informations des patients (quand ils souhaitent en obtenir) n'étaient pas satisfaits et ce, pour différentes raisons : l'exigüité de la durée des consultations, le poids traumatique de l'annonce, la vulnérabilité du patient liée à sa maladie, les représentations qu'il se fait du médecin et, bien évidemment, l'opacité de la terminologie médicale. Du côté des praticiens, ces derniers manquent d'informations sur les désirs des patients. Ils sous-estiment leurs besoins et leur capacité à comprendre et à s'adapter à l'information reçue, et il leur est difficile de déterminer la nature et la quantité d'information à transmettre.

Cependant, dès lors que l'on souhaite un patient « acteur » de ses traitements, il faut qu'il puisse détenir le savoir nécessaire à cette implication dans les choix thérapeutiques. Cela suppose une information technique, précise, complète et fiable, et nécessite d'instaurer un réel dialogue entre le médecin et le patient. Dès lors, l'expertise doit circuler et le transfert de connaissances s'élargir, modifiant les usages langagiers.

1.2. Le programme SOR SAVOIR PATIENT : élaboration de documents pour les patients atteints de cancer et leurs proches

En 1993, un programme national en cancérologie, dénommé SOR : « Standards, Options : Recommandations », a été initié par la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC). Ce programme vise à améliorer la qualité des soins pour les patients atteints de cancer en fournissant aux praticiens un résumé et une analyse critique des données scientifiques actuellement disponibles. Concrètement, ce programme débouche sur l'élaboration et la publication de « recommandations pour la pratique clinique » (« RPC ») en cancérologie, destinées aux professionnels de santé, avec la coopération d'experts des secteurs public et privé, et de sociétés savantes.

Depuis 1998 s'adosse à ce programme un second, dénommé SOR SAVOIR PATIENT, « Standards, Options et Recommandations pour le SAVOIR des PATIENTS », qui vise à mettre à la disposition des personnes malades une information médicale validée,

compréhensible et régulièrement actualisée, fondée sur ces recommandations destinées aux professionnels de santé (Carretier *et al.*, 2004). Ce programme met en œuvre une équipe pluridisciplinaire à laquelle nous appartenons.

L'élaboration des outils textuels produits par cette équipe : guides, fiches d'information, glossaires..., est fondée sur une méthodologie stricte. Les informations médicales sont issues des SOR ; elles sont validées par un groupe de travail composé de professionnels de santé spécifiques pour chaque thème abordé ; des patients, anciens patients et proches collaborent tout au long du processus d'élaboration, alimentant les documents en fonction de leurs besoins spécifiques, par le biais de groupes thématiques, d'entretiens individuels et de questionnaires. En bout de course sont édités des écrits destinés aux patients, à leur entourage et à toutes les personnes concernées par la maladie.

Ces documents sont publiés sous forme de guides ou de fiches, ou en accès libre sur l'internet (www.fnclcc.fr).

1.3 Une affaire de terminologie

Améliorer la qualité de la prise en charge des patients passe par l'appropriation des savoirs par rapport à la maladie, et donc des terminologies en circulation. Car l'écueil essentiel réside bien évidemment dans le « jargon » médical, jargon que nous assimilons aux termes¹⁷ et à la phraséologie propre à cette activité.

L'inintelligibilité de vocabulaires et de leurs phraséologies hors d'une communauté donnée les transforme en jargon. Que les terminologies soient taxées de jargons, ce n'est guère par les professionnels de santé qui les mettent en œuvre¹⁸, mais par ceux qui, confrontés à une incompréhension, en refusent le caractère opaque. La désignation *jargon* renvoie *ipso facto* à l'exclusion :

Le procès contre les jargonneurs est à la fois une plainte, un refus et une tentative de recours pour excès de pouvoir. (Rey-Debove, 1998 : 141)

Si c'est par l'usage des mêmes mots que l'on se reconnaît, c'est aussi par l'usage de ces mots que l'on se différencie, que se jouent les mécanismes identitaires, que l'on montre que l'on sait. En ce sens, le terme peut être un signe de « distinction » au sens de Bourdieu (1979).

Or parler la même langue est la condition fondamentale du dialogue. La notion d'appropriation des terminologies circulantes, support des connaissances, est donc centrale : il s'agit de faire en sorte non seulement que les patients puissent comprendre leur maladie, leurs examens, leurs traitements, mais puissent aussi *dialoguer* avec les professionnels de santé, communauté inhomogène (cf. *infra*). Les patients doivent donc s'approprier les formes foisonnantes¹⁹ utilisées par la communauté langagière médicale pour les comprendre et les manipuler au mieux en fonction de leur désir de dialogue. Posséder l'usage du jargon - et il est bien question d'usage car une terminologie maladroitement utilisée révèle les failles d'un savoir mal assis - est aussi une façon de dénier cette forme de pouvoir symbolique.

L'appropriation des terminologies médicales est à corréliser au niveau socioculturel des patients, à leur culture d'origine pour certains d'entre eux et, bien évidemment, à leur désir de

¹⁷ Nous définirons le terme comme une unité lexicale dont la spécificité est à relier à son statut dans une communauté discursive donnée. Ce statut se manifeste dans le discours par des marques repérables (énoncés définitionnels, reformulations, connotations autonymiques, thématisations, etc.).

¹⁸ Si une prise de conscience se fait jour chez bon nombre de praticiens aujourd'hui, il n'en reste pas moins que c'est loin d'être le cas chez tous. Malgré une sensibilisation, se défaire de sa terminologie constitue une réelle difficulté : la bonne volonté ne suffit pas toujours.

¹⁹ Les discours médicaux mettent en œuvre un grand nombre de termes. On peut en trouver quelques éléments de description dans Zweigenbaum (2001) par exemple.

savoir. Cependant, c'est seulement à cette condition que peuvent être réellement intégrées les données sur la maladie.

La terminologie peut être aussi le lieu d'affrontement des rôles sociaux dévolus au médecin et au malade. Dans un contexte d'évolution de la relation médicale dans lequel le patient est censé se prendre en charge, les rôles se reconfigurent, tout en étant dans le même temps aux prises avec les modèles antérieurs. Tirillés entre les anciennes et les nouvelles valeurs, ces rôles sont bousculés et rejouent les usages, les interprétations et l'appropriation des terminologies.

2. Une vulgarisation médicale ?

Les faits de langue liés à l'élaboration des savoirs, à leur transmission, à leur appropriation passent par la mise en œuvre des terminologies. En effet, le point nodal réside en la façon dont les locuteurs utilisent les termes, la manière dont ils les exhibent ou au contraire choisissent de les ignorer, les moyens par lesquels ils mettent en œuvre les ressources que la langue met à leur disposition pour construire leurs discours. En cela, les brochures pour les patients semblent bien se rapprocher des discours de vulgarisation.

Cependant, les faire entrer dans ce paradigme permet-il réellement de les caractériser ? Peut-on assimiler les textes produits pour les patients aux discours de vulgarisation ?

2.1 Les travaux linguistiques sur la vulgarisation

En linguistique, le champ de la vulgarisation est bien balisé. Parmi les linguistes qui ont consacré le plus grand nombre de travaux aux discours de vulgarisation, on peut citer Marie-Françoise Mortureux et Daniel Jacobi, mais s'y sont intéressés également des chercheurs comme Jacqueline Authier, Jean-Claude Beacco, Yves Gentilhomme, Anne-Marie Loffler-Laurian, Sophie Morand, André-Jean Petroff ou Jean Peytard... Cependant, si les publications autour de ce champ constitué depuis les années 1980 sont nombreuses, les propos de Daniel Jacobi et Bernard Schiele restent d'actualité vingt ans après :

Il n'existe pas de théorie de la vulgarisation au sens strict du terme, mais un ensemble de travaux convergents qui délimitent un champ. (1988 : 12-13)

Il règne néanmoins un certain consensus en linguistique autour de la définition de la vulgarisation. Ainsi peut-on lire par exemple sous la plume de Jacqueline Authier :

La vulgarisation scientifique (désormais V.S.) est classiquement considérée comme une activité de diffusion, vers l'extérieur, de connaissances scientifiques déjà produites et circulant à l'intérieur d'une communauté plus restreinte ; cette diffusion se fait hors de l'institution scolaire-universitaire et ne vise pas à former des spécialistes, c'est-à-dire à étendre la communauté d'origine. (1982 : 34)

Mais la vulgarisation est en elle-même protéiforme. Rejoignant Marie-Françoise Mortureux (1988), Jean-Claude Beacco met le doigt sur la multiplicité des configurations de la vulgarisation, qui devient « insaisissable comme écriture et comme genre discursif si l'on veut bien considérer la multiplicité de ses formes en présence » (2000 : 23).

La diversité des locuteurs, les relations qu'ils entretiennent avec leurs destinataires, la variation des positions des locuteurs, des situations de communication font de la vulgarisation un objet hétérogène que l'on peut rassembler sous une même visée : celle de la *diffusion de*

connaissances. Les discours de vulgarisation sont alors caractérisés selon leur fonction, leur « action sociale » (Arrivé *et al.*, 1986). Ils prennent place au sein d'une notion constituée en objet d'étude par des chercheurs comme Jean-Claude Beacco et Sophie Moirand : les « discours de transmission de connaissances ». Ce terme permet d'intégrer des pratiques discursives éparpillées, « toutes les formes de divulgation des "discours-sources" : diffusion, vulgarisation, formation, enseignement » (Beacco et Moirand, 1995 : 32). Cristallisée autour de la problématique de la « didacticité », elle permet de réunir des pratiques variées.

D'un point de vue pratique, parler ainsi de *discours de transmission de connaissances* permet de ne pas recourir à une catégorisation trop stricte sans rester cantonner à ce qui est habituellement campé sous le vocable *vulgarisation*.

2.2 Sortir du jargon

Le point commun à cette multiplicité, c'est le pari qui fonde toute vulgarisation : celui de la dissolution discursive du jargon. La vulgarisation trouve sa principale justification dans la levée de l'obstacle constitué par le jargon des spécialistes. Le problème est donc d'ordre linguistique et touche le fondement même de la problématique de l'analyse linguistique des discours de vulgarisation : l'existence de terminologies absconses motivant l'existence de la vulgarisation, l'analyse se focalise alors sur les divers procédés de « traduction » de ce jargon. C'est ainsi que les linguistes qui ont examiné les discours de vulgarisation ont importé la problématique de la traduction pour l'appliquer aux textes de vulgarisation. Leurs analyses se fondent sur le caractère « second » de ce type de discours, appréhendé comme « réénonciation paraphrastique », dans un registre non savant, du discours « primaire », original : définition qui revient à emprunter assez largement la problématique linguistique de la traduction pour l'appliquer à des « séries » de textes produits dans la même langue. (Mortureux, 1987 : 9)

L'intuition du rôle spécifique des termes dans les discours de vulgarisation guide l'option retenue par les linguistes qui se sont intéressés à ce champ. Ces études se centrent en effet essentiellement sur le lexique : l'entrée dans ces discours est une entrée lexicale, exploitée par l'examen des « paradigmes désignationnels » et « définitionnels » (cf. Mortureux et Petit, 1989 ; Mortureux, 1993) de « termes-pivots » (Jacobi, 1987 ; 1999) qui deviennent des termes « obstacles » (Jacobi, 1999 : 136) à contourner.

Dans cette perspective, les terminologies sont en fait assimilées au lexique d'une langue étrangère que le vulgarisateur se doit de « traduire » dans un vocabulaire courant.

Le modèle qui considère la vulgarisation comme une opération de traduction est sous-jacent à une lecture de la vulgarisation comme renonciation. Cette vision de la vulgarisation comme traduction est si communément répandue qu'Yves Jeanneret n'hésite pas à qualifier son succès « d'immense » :

il est presque impossible de lire une étude sur la vulgarisation sans la trouver. Elle fait l'unanimité des scientifiques, des journalistes, des linguistes, des sociologues, des amateurs. (1994 : 31)

Dans cette optique, le vulgarisateur se fait donc traducteur. Les textes sont scrutés avec les problématiques conjointes du discours rapporté et de la traduction. Les analyses linguistiques s'attachent à repérer les stratégies discursives confirmant cette hypothèse d'une transformation d'un énoncé complexe en un autre, considéré plus abordable.

2.3 Un discours à construire

Ce modèle communément admis par les analystes de la vulgarisation présente tout à la fois des attraits et des faiblesses que nous n'évoquerons que rapidement²⁰.

Jean-Claude Beacco et Sophie Moirand mettent en œuvre le concept de « didacticité » autour de la notion de discours de transmission de connaissances. Défini comme les manifestations d'une intention d'apporter à l'autre des savoirs nouveaux (1995 : 33), le concept de didacticité se voit doté de trois dimensions : une situation dissymétrique, où l'un des locuteurs détient un savoir supérieur à l'autre, qu'il souhaite transmettre ; une visée, c'est-à-dire une *intention* didactique ; une spécificité des procédés langagiers mis en œuvre (qui se manifeste linguistiquement par des explications, des définitions, des exemplifications, le recours à la narrativité...). Le concept apparaît alors très fécond pour notre problématique. Il permet notamment de mettre en évidence les traces du travail à l'œuvre autour des terminologies.

Cependant, de notre point de vue, la vulgarisation ne saurait être un discours second, « métamorphosé » (Reboul-Touré, 2004 : 198), une traduction d'un discours source qui serait premier. Elle est certes « altérée », autrement dit traversée par l'autre (Peytard, 1984), polyphonique : la voix des discours scientifiques s'y fait amplement entendre (cf. Petit, 2000, par exemple, sur les formes que prennent cette présence de l'autre dans les discours de vulgarisation contemporains)

Sans nier l'importance de l'aspect paraphrastique à l'œuvre dans les discours de vulgarisation, il ne faut pas pour autant négliger l'autonomie de ce type de discours, même alors que l'on est en présence d'un discours premier parfaitement identifié.

Ainsi, la comparaison d'une recommandation SOR, document destiné aux praticiens, et d'un guide SOR SAVOIR PATIENT, brochure pour les patients issue de ce SOR, mène rapidement au constat de l'affranchissement du guide par rapport au document source. Le guide possède sa propre cohérence, sa propre logique, son propre mode de fonctionnement. Il procède non d'une reformulation, mais d'une formulation autre, différente. Construction collective guidée par un certain nombre de principes directeurs (méthodologie d'élaboration en osmose avec des validations successives d'experts), il se construit avec les personnes concernées par l'outil final : les malades, et avec lesquels il instaure un nouvel univers de discours qui tente de construire du sens et de restaurer l'intercompréhension. Ses spécificités discursives sont à mettre en relation avec ce contexte spécifique de production, de diffusion et d'interprétation. Son efficacité est au prix de ce procès d'adaptation et d'aménagement énonciatif, qui témoigne d'un accueil de l'autre dans le discours.

2.4 Spécificité de l'information médicale

De façon générale, les propriétés linguistiques des brochures destinées aux patients ne sont guère caractérisées : force est de constater que les descriptions sont quasi inexistantes.

S'il est indéniable que ces textes présentent des traits communs aux discours de vulgarisation, notamment par ses traces de didacticité, leurs spécificités vont au-delà de la vulgarisation au sens classique du terme. La visée est plus large : il ne s'agit pas d'une simple mise à disposition d'un savoir. Les enjeux sont autres.

Nous sommes dans un cadre « d'éducation du patient ». Le syntagme présuppose un patient à éduquer, ce qui ne laisse pas de surprendre en première approche... L'éducation thérapeutique du patient, domaine en pleine expansion, vise à rendre le patient acteur de son traitement et partenaire des équipes soignantes. Pour ce faire, il doit développer des compétences afin de

²⁰ Pour une discussion plus approfondie, cf. Delavigne, 2001.

résoudre des problèmes provoqués par sa maladie. Née dans un contexte de maladie chronique (la gestion du diabète, de l'asthme...), l'éducation thérapeutique vise à aider le patient et son entourage à comprendre la maladie, ses traitements, à coopérer avec les soignants et à adapter ses pratiques pour maintenir sa qualité de vie.

Dans ce cadre, le patient est censé s'emparer du savoir proposé et s'approprier certains pans des terminologies circulantes. Le dessein est affiché : il s'agit d'influer sur les comportements des patients qui doivent devenir *responsables*, de susciter l'adhésion aux traitements, de modifier les pratiques. C'est donc une réelle *appropriation* qui est visée.

Au vu de cet objectif pragmatique, les documents doivent ainsi devenir un instrument de dialogue : les SOR SAVOIR PATIENT se sont dénommés un temps *Guides d'information et de dialogue*. La formulation était maladroite, mais l'objectif était net.

Parallèlement à l'élaboration des guides, la construction d'une ressource terminologique a été mise en place pour favoriser cette appropriation : le projet Lexonco (LEXique d'ONCOlogie) vise à proposer aux patients un dictionnaire validé sur le plan médical et qui tienne compte de leurs besoins d'information et de leurs préférences (cf. Delavigne, à paraître).

Autrement dit, c'est une *culture* en construction qu'il s'agit d'accompagner. C'est ainsi que les documents SOR SAVOIR PATIENT s'ancrent dans le genre « brochures pour les patients », distribuant ainsi des rôles spécifiques²¹. Mais ils se dénomment *guides*. C'est affirmer par là une volonté d'accompagnement du patient tout au long de son parcours de soin.

Cette visée pèse bien évidemment sur la construction des textes et les formes discursives qu'ils convoquent²².

3. Écrire pour les patients : quels outils ?

L'écriture des brochures SOR SAVOIR PATIENT est menée par une équipe de rédacteurs chargée d'écrire les documents à partir des textes destinés aux praticiens (les SOR) et du recueil des besoins des patients. En tant que linguiste, notre rôle est de relire ces productions textuelles, d'en vérifier le niveau de vulgarisation et d'émettre des propositions pour l'améliorer si nécessaire. Le fait de ne pas participer en direct à l'écriture des guides permet de préserver une distance critique.

Cependant, en amont, quelles pistes peut-on proposer pour en guider la rédaction ?

Nous avons dit que la vulgarisation se dresse contre la fracture terminologique et se bat avec les termes pour faire sens. Pour cela, elle a des outils : les mots, ceux qui sont communs à la fois au locuteur et au récepteur, et des stratégies variées qu'il s'agit de répertorier et dont le rédacteur peut se saisir pour améliorer sa pratique rédactionnelle.

3.1 Des conseils pour écrire ?

Le Canada a donné naissance à une discipline qui reste peu développée en France sur le plan universitaire : la rédactologie. Cette discipline s'inscrit dans la lignée des études sur le « *plain language* » développées aux USA, et vise à améliorer l'intelligibilité des textes utilitaires et leurs stratégies argumentatives. Un certain nombre de guides sur les pratiques d'écriture ont été publiés (Beaudet, 1999 ; OC, 2002). En France, certaines publications ont vu le jour,

²¹ Cf. Charaudeau et Maingueneau, 2002.

²² Nous renvoyons le lecteur à un travail en cours sur la description de la palette des formes que prennent ces textes.

comme le *Guide pratique de la rédaction administrative*, du Centre de linguistique appliquée de Besançon par exemple (Collette *et al.*, 2002), mais ils restent rares.

En ce qui concerne le domaine médical, la Haute Autorité en Santé (HAS, 2005) répertorie un certain nombre de guides pour l'élaboration de documents pour les patients. Cependant, ces guides sont en anglais (sauf la méthodologie issue du programme SOR SAVOIR PATIENT..., cf. 2005 : 12) et de ce fait, sont difficilement transposables.

A partir de cette revue de la littérature, le *Guide méthodologique* de l'HAS décrit les étapes d'élaboration de documents écrits d'information à l'intention des patients et des usagers du système de santé. Toutefois, il met l'accent sur la qualité de l'information plus que sur les pratiques rédactionnelles :

La qualité globale des documents écrits d'information repose sur la qualité de l'information scientifique de leur contenu, sur la qualité de leur conception et de leur présentation et sur leur acceptabilité par les personnes auxquelles ils sont destinés. (HAS, 2005 : 13)

Que l'on soit dans le domaine de la santé ou non, ces guides proposent des conseils pratiques pour écrire « simplement », du type :

- adressez-vous directement à votre lecteur
- utilisez des mots courants et courts
- évitez les termes techniques
- faites des phrases courtes
- utilisez la voix active
- placez le sujet près du verbe
- préférez les verbes aux noms
- mettez une idée par paragraphe
- construisez des énumérations verticales
- aérez votre texte
- testez de ce que vous écrivez.

Les conseils offerts sont de niveaux très différents. Ils intègrent tout aussi bien des éléments linguistiques que typographiques, ainsi que des aspects de validation, essentiels en matière de santé.

Les rédacteurs sont à l'affût de ce type de règles qui leur semblent à coup sûr permettre de remplir leur contrat de communication.

Cependant, la part faite aux problèmes linguistiques y est réduite à quelques préceptes lexicaux et syntaxiques. Ces « recettes » empiriques ne sont pas problématisées et ne tiennent pas compte du contexte, des aspects phrastiques, des enchaînements et des questions d'appropriation des terminologies. Si l'on doit indéniablement accorder une importance à ces tactiques dans une écriture à visée vulgarisatrice, leur stricte application rend vite le texte passablement simpliste, voire ennuyeux²³. Elles négligent le fait que le sens d'un texte n'est pas reconnu, mais *interprété* et ce, grâce à des compétences multiples : linguistiques, textuelles, référentielles, culturelles, encyclopédiques... et les motivations. Ces préceptes souffrent d'une carence majeure : l'oubli qu'un texte n'est jamais clair *en soi*, mais seulement en fonction d'une situation de communication et d'un destinataire donné.

²³ Cf. Barthes, 1985.

3.2 Ecrire pour qui ?

Toute énonciation prend en charge la question de son co-énonciateur, même si elle reste implicite. La notion de « public visé » est bien évidemment centrale.

Or le « patient » est un public pour le moins varié et hétérogène. Toute réception étant socialement située, nous voici *ipso facto* confrontés à la variabilité : nous sommes en présence d'un destinataire multiple et multiforme, de différents types d'utilisateurs, influencés par des valeurs sociales et culturelles différentes. Et qui, de surcroît, évoluent tout au long de leur parcours de soins...

Démunis, comment définir un lecteur modèle ? Quel est cet autre auquel on s'adresse ? Le public ne saurait être un donné : c'est un construit. Il convient donc de savoir quel *modèle* de lecteur on se donne.

Une approche de l'utilisateur nous est donnée par le biais de groupes de patients réunis sur des thèmes précis (cancer du sein, cancer du poumon, kinésithérapie, douleur...). En nous livrant l'horizon d'attente des patients et en les faisant participer tout au long du processus d'élaboration²⁴, ces informateurs permettent d'esquisser une modélisation des lecteurs potentiels afin d'adapter au mieux les pratiques rédactionnelles.

4. Une linguistique qui s'applique

A l'issue de ce parcours, force est de constater que la question linguistique de la production de textes destinés aux patients est peu documentée. Les préceptes cités plus haut sont autant de règles dictées par le bon sens, mais guère assises par une théorie, et ne dépassent pas une vision instrumentale de la communication. On ne peut que rejoindre le constat de Marie-Pierre Mayar (2007) qui, après analyse d'un ensemble de brochures d'origine et de thématiques différentes en santé, dresse une liste d'insuffisances qui mettent en évidence cette absence de théorisation de ce que nous pourrions appeler des « bonnes pratiques rédactionnelles ».

Ce constat établi, se dresse un problème rarement soulevé d'un point de vue linguistique : celui de la *qualité* des textes de vulgarisation. Et si l'on parle de qualité, de quel point de vue ?

Il ne s'agit bien évidemment pas de stigmatiser un savoir défaillant, mesuré à l'aune de définitions savantes dans un rapport absolutiste à la connaissance. Il n'est d'ailleurs pas question d'évaluer le savoir convoqué, mais de s'interroger sur les moyens discursifs déployés par l'énonciateur et offerts à l'énonciataire pour co-construire le sens, et notamment celui des termes.

L'idée est de mener une analyse descriptive des textes cités autour des unités terminologiques en termes d'effets de lisibilité et d'accueil de l'autre dans le discours. Cependant, ce type de questionnement engage une réflexion préalable : de quels outils peut-on se doter pour mesurer l'efficacité pragmatique du propos et mener cette évaluation ?

Nous nous en tiendrons ici à ouvrir quelques pistes sur une question rarement abordée.

²⁴ Contribuant ainsi à élargir la polyphonie des textes.

4.1 Une démarche socioterminologique à adapter au terrain

Notre démarche procède de la socioterminologie. Le programme socioterminologique vise à analyser les mécanismes d'usage et la dynamique du fonctionnement des termes, en prenant en compte la diversité des pratiques langagières situées, orales comme écrites. En s'intéressant à la circulation sociale des termes, sa problématique se montre très pertinente pour l'analyse de ce type de discours. S'appuyant sur les concepts de la sociolinguistique et intégrant la dimension sociale, la socioterminologie a pour vocation, par une description du terrain, notion fondamentale, de mettre en évidence les mouvements terminologiques.

La socioterminologie résulte donc, dans le champ de la terminologie, d'une position épistémologique critique : accent mis sur les pratiques langagières et non plus sur la seule « langue » réglée des experts et des normes ; refus de l'amalgame entre sciences et techniques au profit d'une approche plus fine et plus contrastive ; primat accordé à la description sur la prescription dans l'intervention des linguistes ; prise en compte de la dimension industrielle de la communication « scientifique et technique », etc. (Gaudin *et al.*, 1994 : 10).

Sans s'enfermer dans des études uniquement descriptives, la socioterminologie se soucie également d'utilité sociale. Dans une perspective « glottonomique », concept proposé par Louis Guespin et qu'il résume de la façon suivante :

La glottonomie propose, à la suite de l'analyse d'une situation langagière particulière, les modalités d'une intervention sur les pratiques langagières propres à cette situation. (1985 : 26)

la socioterminologie se dote d'une double vocation : « d'une part décrire, d'autre part informer » (Gaudin, 1990 : 178), convoquant des outils d'analyse issus de la linguistique de l'interaction, de l'énonciation, de l'analyse de discours, de la sémantique interprétative, de l'argumentation.

L'analyse socioterminologique des concurrences dénominales a montré combien les terminologies varient selon les acteurs, les échanges, les supports, les lieux où elles circulent et les pratiques qui les motivent, en bref, leurs conditions de production, de circulation et de réception. Dans une visée d'efficacité, cette variabilité des usages et des interprétations est un préalable indispensable à prendre en compte. Songeons par exemple à la variabilité de l'interprétation d'un *examen négatif*, parfois interprété comme signe d'un mauvais pronostic, alors qu'il signifie seulement que tout va bien. Sans attention prêtée à ce type de « malentendus » (Fainzang, 2006), l'usage des terminologies peut déboucher sur une « surinterprétation » du discours médical.

4.2 Un préalable : description terminologique

Nos présupposés théoriques ont pour conséquences méthodologiques de mettre au cœur de notre intervention une démarche descriptive fondée sur une méthode linguistique (et non sur des « concepts »). Une première étape passe donc par le repérage des termes en circulation dans les communautés en présence, l'analyse des usages et de leur fonctionnement. C'est seulement sur ces bases qu'un regard informé peut être apporté.

On peut circonscrire la communauté médicale autour de professionnels de santé identifiés : médecins, infirmières, chirurgiens, chimiothérapeutes, radiothérapeutes, manipulateurs de radiologie..., mais ils ne constituent pas pour autant une communauté homogène, même si on peut identifier ce que l'on pourrait appeler à l'instar de Jean-Claude Beacco, des

« communautés discursives nucléaires »²⁵ (1995 : 138). On doit y intégrer des professionnels, que l'on n'inclurait pas d'emblée au domaine médical à proprement parler, mais qui sont présents auprès des patients : travailleurs sociaux, socio-esthéticiennes... C'est cette communauté hétérogène qu'un patient est conduit à rencontrer et avec laquelle il va échanger des éléments sur sa maladie, mais aussi sur sa vie quotidienne, ses difficultés psychologiques, ses soucis sociaux. Le vocabulaire circulant dépasse alors le strict vocabulaire médical, faisait éclater la notion de domaine. C'est ainsi que l'on voit apparaître des termes comme *curatelle* ou *sauvegarde de justice*, réputés appartenir au domaine du droit ou du social²⁶.

Tout cela concerne ce que nous pourrions appeler les « discours officiels ». Cantonner l'usage des termes aux seuls discours émis par les spécialistes serait faire fausse route : le patient est aussi en contact étroit avec des « discours officieux ». Car si les patients parlent aux équipes médicales, ils parlent aussi à leur proches, à d'autres patients, lisent les médias, regardent la télévision, consultent l'internet... Les termes relatifs au cancer circulent bien au-delà hors des sphères « autorisées »...

C'est dire la multiplicité et la variété des discours auxquels le patient est confronté, et par là, c'est faire le constat de la variation terminologique. Que le discours soit décrété spécialisé ou non spécialisé, c'est de l'ordre de la banalité de dire que les faits de langue déploient de la variation : variation diachronique (la *cancérologie* glisse peu à peu vers *l'oncologie*, diatopique (selon les établissements de soins ou les services), diastratique (qui met le doigt sur les clivages langagiers d'une communauté hétérogène) et... idiosyncrasique (le patient évolue, apprend, se saisit des termes de l'autre, des autres, les reprend, se les approprie...). Mais voilà une banalité qui n'est pas sans poser problème dès lors qu'il ne s'agit plus de décrire, mais de *dire*. Comment s'y adapter ? Quels termes utiliser préférentiellement ? Selon quels critères ?

4.3 Une lecture informée

Optimiser des documents écrits d'information nécessite de construire une méthodologie d'évaluation des textes que nous soumettent les rédacteurs.

Après d'autres, nous faisons l'hypothèse que la compréhension est fondée sur une interaction : à partir de ce que propose l'énonciateur et des outils qu'il met à disposition, l'énonciataire doit déterminer ce qui est commun pour créer du sens. Il met en œuvre certaines stratégies, fait des calculs interprétatifs en activant de façon complexe diverses compétences jusqu'à ce qu'il produise du sens. Pour ce faire, il se fonde sur le culturellement commun, le linguistiquement commun. C'est là où la notion de « contre-parole » telle que l'entendait Bakhtine peut être utile :

Comprendre, c'est opposer à la parole du locuteur une contre-parole.
(Bakhtine, 1977 : 146).

Or, pour que le lecteur construise une contre-parole, pour qu'il puisse dialoguer avec l'auteur, il faut qu'une place lui ait été ménagée, qu'on lui offre les mots qui lui permettront de s'approprier le sens :

A chaque mot de l'énonciation à décoder nous faisons correspondre une série de mots à nous (Bakhtine, 1977 : 146).

²⁵ Ces communautés nucléaires sont importantes dès lors qu'il s'agit de connaître les normes qui y sont en usage.

²⁶ C'est d'ailleurs cette terminologie du social qui se révèle parfois plus difficile à vulgariser que le vocabulaire médical...

L'activité discursive peut alors être considérée comme une démarche destinée à donner au lecteur des outils pour reformuler, redire, s'approprier. C'est à cette fin que l'énonciateur doit lui « tenir la main », pour reprendre l'heureuse expression de Pierre Laszlo (1993 : 70), en offrant les seuls outils qui sont à sa disposition : les mots, à penser comme ressource et non comme obstacle, et permettre une « négociation cognitive » (Gaudin, 1996 : 73).

Afin d'analyser les traces de ces négociations cognitives dans les textes qui nous sont soumis, nous adoptons une méthode qui réinvestit les outils de l'analyse de discours à partir de termes constitués en pivots²⁷. Nous fondant sur les analyses menées sur les discours de vulgarisation, nous suivons l'hypothèse que c'est autour des termes que se focalisent des indices d'explication, de définition, de reformulation, en bref, des marqueurs cognitifs.

L'analyse vise alors à repérer les unités terminologiques et l'ensemble de leurs paradigmes désignationnels et définitionnels, puis à identifier la façon dont les marqueurs permettent un processus d'appropriation et peuvent résoudre une éventuelle « insécurité discursive ». Il s'agit de dépister l'ensemble des procédés d'étayage qui sert cette visée pragmatique, autrement dit la panoplie des moyens discursifs censés permettre l'interprétation des termes-obstacles. Ces procédés participent d'une « ergonomie linguistique » susceptible d'une évaluation en termes d'efficacité.

Pour les décrypter, nous nous ancrons sur les travaux de François Rastier en sémantique textuelle (Rastier, 1987 ; Rastier *et al.*, 1994). Cette théorie du parcours interprétatif permet de se saisir des signes en discours et de considérer le sens comme co-construction.

Il s'agit de notre point de vue de se placer du côté des *récepteurs* afin de procéder à une évaluation des moyens discursifs mis en œuvre dans les textes en prenant en compte différents niveaux d'analyse.

Le premier niveau est le niveau terminologique, considéré dans ses rapports paradigmatiques et syntagmatiques : quels sont les termes convoqués et les relations sémantiques qu'ils actualisent. Mais au-delà de l'analyse du terme-pivot qui, en quelque sorte, déconstruit le texte, c'est ensuite le niveau mésosémantique qui doit être pris en compte pour envisager les différents parcours interprétatifs possibles. Autre palier d'analyse : le texte dans sa globalité, dont la structure doit permettre aux patients de consulter le document à leur guise, en fonction de leurs besoins d'information à un temps *t*. Ce mode de lecture doit donc être intégré à la construction du document : lecture en chapitres à rendre aisée, soutenue par le péri-texte : table des matières détaillée, glossaire, index afin de faciliter la navigation dans le document. Intervient ensuite un autre niveau qui est affaire d'éditorialisation du texte. Doivent être pris en compte la typographie, le choix des couleurs, les autres éléments du paratexte (illustrations, photos, dessins, légendes...) - autant d'éléments qui ne sont pas superfétatoires.

Tous ces niveaux correspondent aux conditions d'émergence du sens et leur analyse doit permettre de débusquer les chemins interprétatifs. Notre intervention se situe avant la mise en page éditoriale. Il s'agit donc, selon la méthodologie évoquée, d'identifier les contraintes linguistiques et de localiser les dysfonctionnements qui peuvent affecter les parcours interprétatifs dans les textes. En considérant le niveau micro-sémantique ou mésosémantique, sont examinés les moyens lexicaux et discursifs mis en œuvre par les énonciateurs pour faire sens et accueillir l'autre dans le texte, en sachant qu'un texte n'est pas une « suite d'instructions » (Rastier, 1994) et qu'il ne saurait y avoir *une* bonne information, mais seulement une multiplication des voies d'accès au sens.

²⁷ La méthode des termes-pivots a été utilisée de façon minimale par Jean Dubois (1962). S'inscrivent dans cette optique de façon systématisée les thèses dirigées par Jean Dubois : celle de Jean-Baptiste Marcellesi (1971), de Denise Maldidier (1970), de Geneviève Chauveau-Provost (1970), puis les travaux de Jean-Jacques Courtine (1981) ou ceux du Centre de Saint Cloud

5. Pour conclure

Il existe une demande sociale qui mène les linguistes à être sollicités comme « experts » afin d'évaluer les pratiques langagières de points de vue divers ou d'émettre des propositions (cf. par exemple Bouveret et Gaudin, 1997 ; Depecker, 1997 ; Delavigne, 1999 ; de Vecchi, 2004 ; Condamines, 2005...). Conjuguer une problématique de recherche à un cadre appliqué constitue une occasion singulière de tester concepts et modèles, même si c'est au prix d'un aménagement nécessaire. Les deux problématiques, appliquées et théoriques, non seulement se complètent, mais s'enrichissent. La situation applicative permet de tester « en direct » les concepts, d'estimer leur apport ou leur insuffisance et ainsi, de les faire évoluer, offrant un retour théorique fructueux.

Dans cet article, nous avons souhaité montré la façon dont nous avons répondu à une demande applicative. Notre problématique s'articule entre application et recherche sur le fonctionnement linguistique de la vulgarisation dans le but d'optimiser des échanges langagiers spécifiques dans un cadre de santé.

L'appropriation des données médicales nécessaires au long d'un parcours de soins en cancérologie passe par l'appropriation des terminologies circulantes, support des connaissances. Pour viser une appropriation terminologique dans ce contexte spécifique, plusieurs ressources écrites peuvent être envisagées²⁸ : documents disponibles sous formes de fiches ou de brochures, bornes interactives, site internet, dictionnaire... Dans cet article, nous avons évoqué la question de la rédaction aménagée de documents dans un cadre coopératif qui associe rédacteurs, experts et utilisateurs finaux : les patients et leurs proches²⁹. Elle nécessite de se doter d'outils théoriques et méthodologiques. Or un constat se dresse assez vite : si quelques « recettes » rédactionnelles sont disponibles, elles restent peu théorisées. Nous avons montré qu'une approche possible est d'emboîter le pas de la socioterminologie et d'exploiter ses postulats et ses outils, autrement dit de prendre en compte des paramètres langagiers et notamment terminologiques, associés aux conditions de production, de circulation et de réception. Cette approche passe par une prise en compte des usages terminologiques dans les communautés en présence pour, à partir des mots de l'autre, construire des outils textuels efficaces et utiles.

Il ne s'agit pas de rechercher une écriture idéale, synchrone à son objet : écrire pour les patients est avant tout une attitude qui prend en compte les spécificités de ce destinataire, et il faut se défaire d'une illusion : celle qui consiste à croire que l'interprétation est incluse dans les énoncés et qui oublie qu'elle résulte d'un travail. En sachant que la meilleure validation est celle que nous offrent les patients.

Bibliographie

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise & GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris: Flammarion.
- AUTHIER, Jacqueline, 1982, La mise en scène de la communication dans des discours de vulgarisation scientifique, *La vulgarisation. Langue française* 53, 34-47.
- BEACCO, Jean-Claude, 1995, A propos de la structuration des communautés discursives - beaux-arts et appréciatif, *Les Carnets du CEDISCOR* 3, 135-153.
- BEACCO, Jean.-Claude, 2000, Écritures de la science dans les médias, *Les Carnets du Cediscor* 6, 15-24.

²⁸ L'interaction orale reste bien évidemment première.

²⁹ Une autre ressource terminologique pour les patients est en cours d'élaboration : cf. Delavigne, à paraître, ou, sous une version vulgarisée, Delavigne *et al.*, 2007.

- BEACCO, Jean-Claude & MOIRAND, Sophie, 1995, Autour des discours de transmission de connaissances, *Les analyses de discours en France. Langages* 117, 32-53.
- BAKHTINE, Mikhail, 1977, Le marxisme et la philosophie du langage, Paris: Minuit.
- BARTHES, Roland, 1985, *L'aventure sémiologique*, Paris: Seuil.
- BEAUDET, C., (1999). *Guide de rédaction en milieu communautaire*, Sherbrooke: Éditions GGC.
- BOURDIEU, Pierre, 1979, *La distinction*, Paris: Minuit.
- BOUVERET, M. et GAUDIN, F., 1997, Du flou dans les catégorisations : le cas de la bioinformatique, *Terminologie et interdisciplinarité*, Louvain-la-Neuve: Peeters, 63-72.
- CAMHI, B., MOUMJID, N., BRÉMOND, A., 2004, Connaissances et préférences des patients sur le droit à l'information médicale : enquête auprès de 700 patients d'un centre régional de lutte contre le cancer, *Bulletin du Cancer* 91 (12), 977-84.
- CANDEL, D., 1994, Le discours définitoire : variation discursive chez les scientifiques, *Parcours linguistiques de discours spécialisés* (S. Moirand et al. eds) Paris: Peter Lang, 33-44.
- CARRETIER, J., LEICHTNAM-DUGARIN, L., DELAVIGNE, V., BRUSCO S., PHILIP, T., FERVERS, B., 2004, Les SOR SAVOIR PATIENT, un programme d'information et d'éducation des patients atteints de cancer et de leurs proches, *Bulletin du Cancer* vol. 91 n°4, 351-361.
- CHARAUDEAU, Patrick et MAINGUENEAU, Dominique, (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse de discours*, Le Seuil: Paris.
- COLLETTE, K., BENOÎT BARNET, M.-P., LAPORTE, D., POUËCH, F., et RUI-SOUCHON, B., 2002, *Guide pratique de la rédaction administrative*, Ministère de la fonction publique, Délégation aux Usagers et aux Simplifications Administratives, <http://www.dusa.gouv.fr/cosla/>.
- CONDAMINES, Anne, 2005, « Analyse linguistique de documents d'entreprises : demande appliquée et théorisation des phénomènes », dans D. Alamargot, P. Terrier et J.-M. Cellier (dir.), *Production, compréhension et usages des écrits techniques au travail*, Octares, Paris, pp.17-30.
- DELAVIGNE, Valérie, 1999, *Description des pratiques langagières dans quelques colloques scientifiques internationaux en France. Rapport final*, dactylographié, 104 p.
- DELAVIGNE, Valérie, 2001, *Les mots du nucléaire. Contribution socioterminologique à une analyse des discours de vulgarisation*, thèse de doctorat, Université de Rouen, 3 vol.
- DELAVIGNE, Valérie, à paraître, Construire un dictionnaire d'oncologie pour les patients : aspects méthodologiques, Actes des Journées CRTT, *Corpus et dictionnaires de langues de spécialité*, Lyon2 : 28-29 septembre 2006.
- DELAVIGNE, V., CARRETIER, J., BRUSCO, S., DECHELETTE, M., LEICHTNAM-DUGARIN, L., PHILIP, T., 2007, Comprendre les mots du cancer : Lexonco, dictionnaire d'oncologie pour les personnes malades et leurs proches. Aspects méthodologiques, *Bulletin du cancer*, vol. 94 n°4, 405-410.
- DEMMA, F., DOUILLER A., FERVERS B., SANDRIN-BERTHON B., SALTEL P., FARSI F., 1999, Les besoins d'information et de communication de personnes atteintes de cancer, *La santé de l'homme* 341, CFES, 24-27.
- DEPECKER, L. (dir.), 1997, *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, Rouen: PUR.
- GAUDIN, F., 1990, La socioterminologie : un champ en voie de constitution, *Sociolinguistique, didactique du français langue étrangère. Cahiers de Linguistique Sociale*, 173-183.
- GAUDIN, F. et al. (dir.), 1994, *Aspects terminologiques des pratiques langagières au travail. Cahier n°7*, Réseau Langage et travail, Paris.
- GAUDIN, F., 1996, *Une approche sociolinguistique de la terminologie. Mémoire pour l'habilitation à diriger les recherches*, URA CNRS 1164, Université de Rouen.
- GROSJEAN, M., & LACOSTE, M., 1999, *Communication et intelligence collective. Le travail à l'hôpital*, Paris: Presses universitaires de France.
- GUESPIN, Louis, 1985, Matériaux pour une glottopolitique, *Cahiers de Linguistique Sociale* 7, 13-32.
- HAS (Haute Autorité de Santé), 2005, *Guide méthodologique. Élaboration d'un document écrit d'information à l'intention des patients et des usagers du système de santé*.

- JACOBI, Daniel, 1987, *Textes et images de la vulgarisation scientifique*, Paris : Peter Lang.
- JACOBI, Daniel, 1999, *La communication scientifique. Discours, figures, modèles*, Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- JACOBI, D., et SCHIELE, B., (dir.), 1988, *Vulgariser la science. Le procès de l'ignorance*, Seyssel : Champ Vallon.
- JEANNERET, Yves, 1994, *Écrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris: Presses Universitaires de France.
- JENKINS, V, FALLOFIELD, L, SAUL, J., 2001, Information needs of patients with cancer : results from a large study in UK cancer centres, *Br J Cancer* 84, 48-51.
- FAINZANG, S., 2006, *La Relation médecins/malades: information et mensonge*, Paris: Presses universitaires de France.
- LASZLO, P., 1993, *La vulgarisation scientifique*, (Que sais-je? 2722), Paris: PUF.
- LATOUR, B., (1989), *La Science en action*, Paris: La Découverte.
- MAYAR, M.-P., 2007, Apport des méthodes terminologiques à la construction de brochures d'information santé. Étude d'un corpus (diabète, hypertension, obésité), *Journée Terminologia e mediazione linguistica : approcci e metodi a confronto*, Bologne : 8 juin 2007. http://dtl.unilat.org/realiter_spip/spip.php?article905
- MOIRAND, Sophie et al., (dir.), 1994, *Parcours linguistiques de discours spécialisés*. Actes du colloque tenu à la Sorbonne du 23 au 25 septembre 1992, Paris: Peter Lang.
- MOLEY-MASSOL, I., 2007, *Relation médecin-malade. Enjeux, pièges et opportunités. Situations pratiques*, DaTABa Editions, Courbevoie.
- MORTUREUX, Marie-Françoise, 1987, Traduction et vulgarisation scientifique : un transfert de problématique, *Traduction et vulgarisation scientifique. DISCOSS* 3, 7-21.
- MORTUREUX M.-F., 1988, La vulgarisation scientifique : parole médiane ou dédoublée, *Vulgariser la science. Le procès de l'ignorance*, (D. Jacobi et B. Schiele eds) Champ Vallon, Seyssel, 118-148.
- MORTUREUX, M.-F., 1993, Paradigmes désignationnels, *Semen* n°8, 123-141.
- MORTUREUX, M.-F. et PETIT G., 1989, Fonctionnement du vocabulaire dans la vulgarisation et problèmes de lexique, *Signes et sens. DRLAV* n°40, 41-62.
- MOUMJID-FERDJAOUI, N., CARRERE, M.-O., 2000, La relation médecin-patient, l'information et la participation des patients à la décision médicale : les enseignements de la littérature internationale, *Revue française des affaires sociales* 2, 73-88.
- PETIT, G., 2000, Le statut d'expert dans la presse quotidienne, *Les Carnets du Cediscor* 6, 63-79.
- PEYTARD, Jean, 1984, Problématique de l'altération des discours : reformulation et transcodage, *Français technique et scientifique : reformulation, enseignement, Langue française* 64, 17-28.
- REBOUL-TOURÉ, S., 2004, « Écrire la vulgarisation scientifique aujourd'hui », *Colloque Sciences, Médias et Société*, 15-17 juin 2004, Lyon, ENS-LSH, http://sciences-medias.ens-lsh.fr/article.php3?id_article=65
- RASTIER, François, 1987, *Sémantique interprétative*, Presses Universitaires de France, Paris.
- RASTIER, François, CAVAZZA M. et ABEILLÉ Anne, 1994, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, Paris.
- REY-DEBOVE, Josette, 1998, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris: Armand Colin.
- STENGERS, Isabelle, 2002, *Sciences et pouvoirs*, Paris: La Découverte.
- OC (Option consommateurs), Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, 2002, *Écrivez clairement et simplement. Guide pour les rédacteurs en entreprise*, http://www.option-consommateurs.org/documents/principal/fr/File/alpha_oc0211.pdf
- VECCHI (de), Dardo, 2004, La terminologie de la communication d'entreprise : bases d'une pragmatérminologie, *Cahier du C.I.E.L. Des fondements théoriques de la terminologie*, 71-83.
- ZWEIGENBAUM, Pierre, 2001, Traitements automatiques de la terminologie médicale, *Revue française de linguistique appliquée* VI (2), 47-62.

Eléna Guéorguieva-Steenhoute

École polytechnique

esteenhoute@hotmail.com

La langue de spécialité est-elle soluble dans le FLE, le FOS et le FLP ?

(La langue spécialisée disciplinaire dans le cadre des LanSAD)

Depuis les années 1970 qui marquent l'émergence du français instrumental, l'intérêt pour la langue de spécialité dans le cadre de l'enseignement des langues étrangères ne cesse de grandir. L'enseignement de la langue étrangère de spécialité correspondait d'abord à un besoin de communication spécialisée et se proposait de donner à un public de spécialistes d'une discipline la possibilité de consulter la littérature spécialisée écrite dans une langue étrangère de grande diffusion. Cet enseignement donnait donc la priorité à la compréhension écrite. Progressivement, l'amplification et la diversification des échanges au sein de la communauté scientifique mais aussi le développement des migrations internationales des étudiants et des spécialistes confirmés, ont fait évoluer les objectifs de l'apprentissage d'une langue étrangère spécialisée en fonction du profil des publics et des finalités visées. Ainsi la compréhension écrite n'est plus la première compétence visée. Il s'agit désormais d'offrir aux étudiants et aux spécialistes un enseignement plus diversifié et plus complet qui prenne en compte tant l'écrit que l'oral, tant la compréhension que l'expression. L'émergence, dans les années 1980, de l'anglais de spécialité sous ses deux volets EAP (English for Academic Purposes) et EOP (English for Occupational Purposes) témoigne de la prise en compte des réalités concrètes dans lesquelles s'insère l'enseignement de la langue étrangère spécialisée. Ainsi, l'enseignement destiné aux étudiants migrants vise surtout les compétences nécessaires à la poursuite des études dans une langue étrangère. En revanche, l'enseignement proposé aux spécialistes confirmés vise à favoriser la réalisation professionnelle avec une ouverture à l'international.

En France, la diversification des publics trouve une expression concrète à travers les différentes orientations que prend l'enseignement des langues étrangères spécialisées. Ainsi, l'enseignement dit « sur objectifs spécifiques » vise à rendre les publics concernés rapidement opérationnels dans un cadre précis de l'exercice d'une profession, d'un métier. Il s'agit souvent d'une attente très précise et ponctuelle d'où la préférence de Chantal Parpette et Jean-Claude Mangiante pour le singulier dans l'appellation FOS (Français sur objectif spécifique) qui souligne justement la ponctualité de la demande (Mangiante, J.M., Parpette, C., 2004). Un an plus tard, en 2005, Florence Mourlhon-Dallies lance le concept FLP (français langue professionnelle) pour désigner un enseignement qui se propose de faire acquérir aux apprenants, dans des délais plus longs que ceux qui caractérisent le FOS, les compétences langagières nécessaires à l'exercice d'une profession au sens large et qui s'adresse à des étrangers mais aussi à des natifs en vue de leur professionnalisation ou de leur insertion (Mourlhon-Dallies, F., 2005).

Dans les universités françaises, ce sont les départements LanSAD (langues enseignées aux spécialistes d'autres disciplines) qui sont chargés de l'enseignement des langues étrangères de spécialités. Avec la réforme LMD, les cours de langues vivantes sont devenus obligatoires et font désormais l'objet d'une politique des langues qui place la maîtrise de la langue de spécialité parmi les compétences nécessaires aux futurs spécialistes. Les

enseignements LanSAD se rapprochent d'une part de l'enseignement du FOS, par le fait qu'ils s'adressent à des publics d'étudiants en voie de spécialisation, et, d'autre part, du FLP par la durée plus longue et la finalité de l'apprentissage. En effet, les enseignements LanSAD visent un ensemble de compétences langagières allant de la prise de notes à la présentation orale d'un exposé et, plus tard, à la capacité de soutenir des échanges, de mener des négociations dans le cadre de l'exercice d'une profession. La langue étrangère est considérée à la fois comme un outil nécessaire à la formation et comme un volet de la compétence professionnelle. En effet, selon le contexte, la langue étrangère est une des langues de travail du spécialiste ou la langue de travail dominante. Or, le référentiel du CECR ne tient pas suffisamment compte de la diversité des compétences visées en ce qui concerne l'acquisition d'une langue étrangère spécialisée. Aussi, dans sa communication au Colloque international *Apprendre une langue de spécialité : enjeux culturels et linguistique*, Michel Petit souligne cet état de fait et, revenant sur l'enseignement des langues dans le cadre des LanSAD, propose de considérer la langue spécialisée d'une part comme une langue-culture car elle porte les marques de la communauté linguistique et culturelle qui s'en sert et, d'autre part, il propose de distinguer trois volets qui doivent faire l'objet de l'enseignement d'une langue de spécialité, à savoir la « langue-culture des usages sociaux spécialisés », la « langue-culture spécialisée professionnelle » et la « langue-culture spécialisée disciplinaire » (Petit, M., 2006).

Un rapide tour d'horizon des départements LanSAD révèle l'absence de la langue française des listes de langues proposées dans un certain nombre d'universités en France. Or, avec le développement des migrations étudiantes, le nombre des étudiants étrangers venus poursuivre des études en France va grandissant. Par conséquent, les attentes de ce public d'étudiants étrangers devraient être prises en compte. Ces étudiants ont certes besoin d'apprendre le français usuel nécessaire à leur adaptation à leur nouveau milieu de vie mais aussi le français de spécialité qui intervient dans les enseignements des différentes disciplines et qui, de ce fait, est nécessaire à leur formation et, à long terme, à leur réalisation professionnelle. Dans les départements LanSAD où le français est enseigné, l'accent est mis sur la langue usuelle et le français « langue-culture des usages sociaux spécialisés » alors que, comme le constate Michel Petit, le disciplinaire reste, d'une manière générale, « une dimension dont on n'entend guère parler ». La langue disciplinaire spécialisée ne correspond pas nécessairement à la langue dite « professionnelle » mais elle s'y intègre à différents niveaux et dans des proportions variables. Il est donc nécessaire de l'intégrer dans les enseignements LanSAD. L'enseignement du français, langue disciplinaire spécialisée, est encore plus important pour les étudiants étrangers. En effet, si pour les étudiants français l'apprentissage des langues étrangères constitue surtout un investissement à long terme en vue de leur réalisation professionnelle future, pour les étudiants étrangers venus poursuivre leurs études en France, la maîtrise de la langue française disciplinaire correspond à un besoin immédiat.

Langue de spécialité ou langue naturelle spécialisée

Dans la littérature consacrée à la langue de spécialité, celle-ci est unanimement définie comme un sous-système linguistique. Ainsi, selon la norme ISO 1087 il s'agit d'un « sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier. » Cette définition met en évidence deux aspects principaux de la langue de spécialité, à savoir la saillance lexicale, terminologique, qui met l'accent sur l'appartenance au domaine d'une part et, d'autre part, sur la présence de la langue usuelle qui fournit les ressources pour la mise en discours des contenus spécialisés. En effet, la langue de spécialité ne se limite pas à la seule terminologie comme le souligne Jean Dubois dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du*

langage : « On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres à ce domaine. Sous cet angle, il y a donc abus de parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux. » (Dubois, J., 1994).

De son côté, Pierre Lerat, dans son ouvrage *Les langues spécialisées*, insiste sur le fait que l'appellation *langue de spécialité* ne renvoie pas à une langue à part entière mais à un usage particulier de la langue naturelle : « Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées. » (Lerat, P., 1995, 21). Le fait qu'il s'agisse d'un usage particulier de la langue naturelle qui devient la langue d'une spécialité, disciplinaire et/ou professionnelle, est également confirmé par la relation de va-et-vient constant dont rend compte Christine Durieux dans son article « Pseudo-synonymes en langue de spécialité » : « De fait, ni la langue usuelle, ni les langues de spécialité ne sont des ensembles homogènes bien délimités. Dans chacun d'eux, il existe plusieurs niveaux et registres. En réalité, il s'agit d'un continuum avec l'existence d'une zone mixte intermédiaire, passage obligé de l'injection de termes et de phraséologismes spécialisés dans la langue courante et de l'aspiration de termes appartenant à la langue usuelle dans des langues de spécialité, de même que du retour dans la langue courante de termes initialement empruntés à la langue usuelle par des domaines spécialisés, après transformations résultant de leur emploi dans une ou plusieurs langues de spécialité. » (Durieux, C., 1996-1997, 91).

Le texte spécialisé comme support pédagogique

Ces réflexions sur les langues dites de spécialité ou langues spécialisées apportent suffisamment d'arguments en faveur de leur utilisation dans l'enseignement d'une langue étrangère à des spécialistes. Le discours qui mobilise les langues de spécialité a pour mission la transmission des savoirs et est diffusé majoritairement sous une forme écrite. Le texte spécialisé, comme le souligne Rostislav Kocourek dans son ouvrage *La langue française de la technique et de la science*, permet d'observer de quelle manière « la langue de spécialité exploite les multiples ressources de la langue générale. » (Kocourek, R., 1991, 25). L'intérêt du texte spécialisé pour l'enseignement d'une langue étrangère à des spécialistes est double. En effet, la langue de spécialité puise dans la langue naturelle, autrement dit la langue étrangère qui fait l'objet de l'enseignement. Cependant, étant donné sa vocation et son mode de fonctionnement, le discours spécialisé privilégie certaines structures de la langue qui jouissent d'un usage fréquent et qui se voient attribuer des fonctions spécifiques dans le cadre des stratégies communicatives. Ainsi, la dimension atemporelle qui est une caractéristique du discours spécialisé disciplinaire trouve une expression dans la préférence donnée au présent alors que le souci d'objectivation justifie la fréquence des formes impersonnelles et du passif, par exemple. Il est important pour l'enseignant d'identifier les ressources de la langue enseignée mobilisées dans le discours spécialisé et de leurs valeurs dans les stratégies communicatives. Cette démarche permettrait à l'enseignant de placer le texte spécialisé au cœur de l'enseignement et de l'utiliser comme support pédagogique à la fois pour l'apprentissage des structures et pour la sensibilisation des apprenants aux valeurs communicatives dont ces structures sont chargées dans le discours spécialisé. L'enseignement de la langue étrangère de spécialité vise alors non seulement la maîtrise formelle des structures de la langue mais aussi la reconnaissance de leurs valeurs discursives nécessaire à la compréhension ainsi que leur usage correct dans la production de discours spécialisés.

Le texte spécialisé constitue à la fois un champ privilégié d'observation de la mise en discours des ressources de la langue naturelle et un déclencheur d'activités d'apprentissage. Dans le cadre des LanSAD, l'enseignement de la langue étrangère implique l'apprentissage de la langue-culture spécialisée disciplinaire à un public d'étudiants en voie de spécialisation qui possèdent un bagage cognitif suffisant dans leur discipline ainsi que dans une discipline transversale comme les mathématiques qui permet de proposer des supports pédagogiques à un public élargi. Ce paramètre devrait être pris en compte par l'enseignant qui pourrait proposer des activités d'apprentissage qui impliquent la mobilisation des savoirs extralinguistiques des apprenants pour encourager l'initiative langagière. L'enseignement n'est plus alors centré sur le texte spécialisé ; celui-ci devient un point de départ pour des activités qui visent la consolidation des acquis dans la langue étrangère enseignée. Cet usage du texte spécialisé permet des mises en situation qui favorisent une production langagière plus diversifiée et plus autonome. Cette approche se justifie d'une part par le profil des apprenants, et, d'autre part, par le fait que le discours spécialisé est, comme le fait remarquer Michel Lefèvre dans son article « Terminologie et discours "empratique" », un discours ancré dans des situations concrètes, discours elliptique à forte valeur signalétique (Lefèvre, M., 1996, 66). Cette valeur signalétique du discours spécialisé a été également mise en évidence par Pierre Lerat qui, dans l'ouvrage précité, insiste sur le fait que la langue spécialisée réunit les ressources ordinaires d'une langue donnée, les dénominations spécialisées (les termes) et des symboles non linguistiques. Le caractère elliptique du discours et la présence de symboles dans les textes spécialisés peuvent ouvrir des pistes pour l'enseignement de la langue étrangère de spécialité et diversifier les activités d'apprentissage dès le début de l'acquisition de la langue étrangère.

Le texte spécialisé comme déclencheur d'activités d'apprentissage de la langue étrangère

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans une communication précédente portant sur la langue de spécialité (Guéorguieva-Steenhout, E., 2006), le texte spécialisé possède des traits particuliers qui peuvent être exploités à des fins pédagogiques dans l'enseignement d'une langue étrangère. Une première piste que nous avons déjà suggérée était celle de l'oralisation des éléments graphématiques et non graphématiques selon l'appellation proposée par Pierre Lerat (Lerat, P., 1995). En effet, l'accessibilité immédiate des représentations numériques, symboliques et graphiques et des abréviations, des sigles et des acronymes, n'est valable qu'à l'écrit. Si leur sens est immédiatement accessible aux spécialistes lors d'une lecture silencieuse, leur oralisation, impose le recours à la langue naturelle. Ainsi, l'oralisation des éléments non graphématiques et l'épellation et/ou le développement des abréviations et des sigles et des acronymes peuvent servir de principes de base à la conception d'activités d'apprentissage de la langue étrangère dès le début de l'enseignement de celle-ci.

En ce qui concerne l'oralisation des éléments graphématiques, l'enseignant peut proposer aux apprenants des exercices d'épellation. Ainsi, la grande majorité des étudiants étrangers qui suivent des cours de français dans le cadre des LanSAD maîtrisent à différents niveaux l'anglais et ont acquis des habitudes langagières dans cette langue, d'où le danger d'interférence des habitudes d'épellation à l'anglaise. Il est nécessaire de sensibiliser les étudiants à l'importance d'épeler correctement les sigles et de prononcer correctement les acronymes en français pour garantir la qualité de la communication. En effet, comme l'a précisé Pierre Lerat dans une communication présentée au Colloque *Le Français langue de travail et langue de formation scientifique* : « ... la perception de la forme des mots fait partie de l'accès aux langues, et donc des conditions nécessaires à leur apprentissage. [...] En matière de phonétique, il convient de rappeler d'abord deux faits majeurs. Le premier, qui relativise tout, est la résistance des systèmes phonologiques aux altérations résultant des

contacts de langues. Le second est l'importance de la variation, selon les conditions sociales et géographiques du contact. Un premier exemple peut être fourni par l'emprunt, en intelligence artificielle, du mot « frame », que les spécialistes, en France, prononcent tantôt à l'américaine, tantôt à la française, mais jamais de façon intermédiaire, donc toujours selon la logique de l'une des deux langues. » (Lerat, P., 1996).

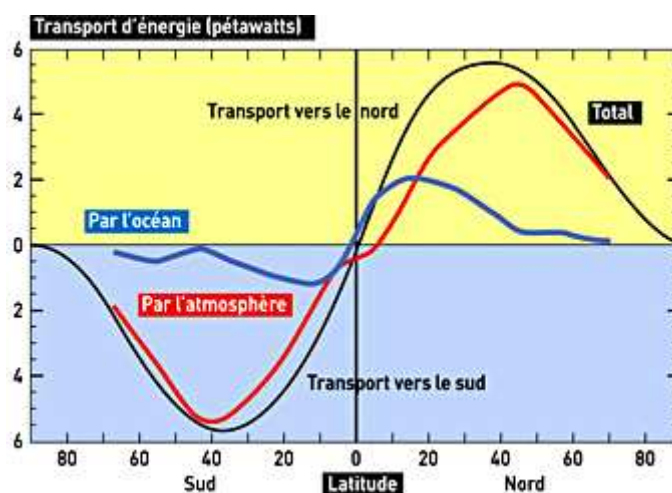
En ce qui concerne l'oralisation des éléments non graphématiques, une première activité peut consister en l'oralisation-verbalisation de l'écriture symbolique d'équations du type :

$$x^2 + y^3 = 198$$

La lecture orale mobilise diverses compétences allant de l'épellation et l'usage oral des nombres jusqu'à la lecture-oralisation des notations comme « x (à la) puissance deux » ou « x au carré » et « y (à la) puissance trois » ou « y au cube » égale cent quatre-vingt-dix-huit » et la lecture-verbalisation de l'équation : « x à la puissance deux plus y à la puissance trois égale cent quatre-vingt-dix-huit ».

Cette activité permet aussi de sensibiliser les apprenants aux variantes de lecture possibles car à l'unicité de la représentation écrite correspondent souvent deux ou trois variantes de lecture orale. En effet, comme l'a fait remarquer Caroline Bardini lors de la 12^{ème} séance du Séminaire de didactique des mathématiques du DiDirem : « l'écriture 3^5 , qui désigne la puissance 5^{ème} de 3, se lit en principe « 3 [à la] puissance 5 ». Mais comme, dans la notation 3^5 , 5 est appelé l'exposant, une « oralisation » littérale de 3^5 est possible, à savoir « 3 exposant 5 », expression qui décrit l'écriture plutôt que ce que l'écriture désigne (à savoir la 5^{ème} puissance de 3, soit 243) » (Bardini, C., 2003).

Une autre utilisation des éléments non graphématiques du texte spécialisé pourrait concerner les figures, les schémas et les graphiques comme déclencheurs d'activités d'apprentissage dans le cadre des LanSAD. Toutes ces représentations graphiques de données peuvent être considérées comme des textes condensés. Il est donc envisageable de proposer aux étudiants des activités centrées sur le commentaire des données, sur l'extraction des informations spécifiques qui en découlent ou sur la rédaction de la légende correspondante. Ces activités mobilisent les acquis de la langue étrangère usuelle, comme le lexique des couleurs, les nombres, les connecteurs spatiaux, temporels ou argumentatifs ou encore la comparaison. Ainsi, cette représentation graphique de transport de l'énergie par la machine climatique figurant sur le site de la CEA, offre une multitude d'activités d'apprentissage possibles.



Après une lecture silencieuse d'extraits du document original, les étudiants pourraient, par exemple, identifier les données représentées par la courbe rouge, la courbe bleue ou la courbe noire. Ils peuvent également essayer d'expliquer dans la langue étrangère le rôle que

joue la latitude dans le transport de l'énergie, par exemple. L'enseignant peut aussi attirer leur attention sur l'usage d'un connecteur particulier et les valeurs qu'il peut prendre, valeur instrumentale ou usage en concurrence avec les prépositions « à » ou « en » comme en témoigne l'extrait ci-dessous :

« Transport d'énergie par la machine climatique (1 pétawatt = 10¹⁵ watts). Le transport total est mesuré par satellite (ERBE). Le transport par l'océan est déduit de données météorologiques. Par différence, on obtient le transport par l'atmosphère. Ce transport d'énergie est considérable : par comparaison, la consommation totale d'énergie par l'homme n'est que de 15.1012 watts en moyenne annuelle en 2004 (10 000 fois moins). »

Le travail sur la légende peut viser ainsi la maîtrise des connecteurs, de l'identification des contextes précis qui commandent le maintien ou l'effacement de l'article à la suite de la préposition « par ». Cette activité porte essentiellement sur les acquis linguistiques et peut être utilisée dès le début de l'apprentissage de la langue étrangère. En revanche, l'activité qui consiste à rédiger une légende à partir d'une représentation graphique vise à stimuler l'initiative langagière et va intervenir à un niveau plus avancé de l'acquisition de la langue étrangère.

Le texte spécialisé comme déclencheur d'activités d'appropriation de stratégies communicatives

Le contenu et la vocation des textes spécialisés orientent le choix des cadres discursifs en usage fréquent dans les discours spécialisés comme la définition, la description ou la démonstration, par exemple. Ces cadres discursifs privilégient un certain nombre de ressources de la langue naturelle. Cependant, aussi stéréotypés, voire rigides, que ces cadres discursifs puissent paraître, leur maniement laisse de la place à l'initiative langagière et permet des variations qui peuvent sous-tendre différentes stratégies communicatives. L'apprentissage de la langue étrangère qui s'appuie sur des textes spécialisés peut être doublé, par exemple, de la familiarisation aux valeurs communicatives des temps grammaticaux. Ainsi, si le présent est de loin le temps grammatical le plus utilisé dans le discours scientifique, le recours au futur proche, au futur, au passé récent, contribue à stimuler la collaboration active du public à travers la possibilité de baliser le discours, d'introduire des rappels ou d'installer des horizons d'attente. De même, si l'usage de l'impersonnel est dominant dans le langage spécialisé, le « nous » inclusif peut servir à mieux capter le public, à installer le propos sur un champ de partage. Ainsi, le texte suivant, tiré de l'ouvrage *Eléments d'analyse et d'algèbre* de Pierre Colmez, témoigne de la place que les différents temps de l'indicatif sont appelés à jouer dans le discours spécialisé. Le choix du futur proche et du futur n'est pas basé sur leur valeur temporelle mais sur leur valeur contrefactuelle, sur leur capacité d'installer un horizon d'attente ou de marquer la fin de la démonstration :

« Démonstration. — Nous allons juste démontrer que ℓ^1 est complet ; le reste est laissé en exercice. Soit donc $(x^{(k)})_{k \in \mathbb{N}}$ une suite d'éléments de ℓ^1 vérifiant $\sum_{k \in \mathbb{N}} \|x^{(k)}\|_1 < +1$. Chaque $x^{(k)}$ est une suite $(x_n^{(k)})_{n \in \mathbb{N}}$ d'éléments de K , et la définition de la norme $\|\cdot\|_1$ montre que l'on a $|x_n^{(k)}| \leq \|x^{(k)}\|_1$ quel que soit $n \in \mathbb{N}$, ce qui fait que, quel que soit $n \in \mathbb{N}$, la série $\sum_{k \in \mathbb{N}} x_n^{(k)}$ est normalement convergente dans K , et donc converge dans K (puisque K est complet) ; nous noterons y_n la somme de cette série. »

Un travail sur les valeurs communicatives du futur et du futur proche contrefactuels peut être proposé alors en utilisant d'autres démonstrations comme supports. L'enseignant peut préparer une version remaniée de la démonstration, rédigée entièrement au présent, par exemple, et demander aux étudiants de la reconstituer en remplaçant le présent par un temps contrefactuel :

« Démonstration. — Nous nous proposons de démontrer que ℓ^1 est complet ; le reste est laissé en exercice. Soit donc $(x^{(k)})_{k \in \mathbb{N}}$ une suite d'éléments de ℓ^1 vérifiant $\sum_{k \in \mathbb{N}} \|x^{(k)}\|_1 < +\infty$. Chaque $x^{(k)}$ est une suite $(x_n^{(k)})_{n \in \mathbb{N}}$ d'éléments de K , et la définition de la norme $\|\cdot\|_1$ montre que l'on a $|x_n^{(k)}| \leq \|x^{(k)}\|_1$ quel que soit $n \in \mathbb{N}$, ce qui fait que, quel que soit $n \in \mathbb{N}$, la série $\sum_{k \in \mathbb{N}} x_n^{(k)}$ est normalement convergente dans K , et donc converge dans K (puisque K est complet) ; nous notons donc y_n la somme de cette série. »

La même activité peut concerner la note explicative de bas de page qui peut également comporter un futur contrefactuel à valeur inclusive comme dans la note qui suit :

« ⁽¹¹⁾ On remarquera que tous les termes de ce q-développement sont visiblement, à l'exception du terme constant, des nombres rationnels. On peut utiliser ceci pour (moduler un certain travail) en déduire qu'il en est de même du terme constant, ce qui permet de donner une démonstration du résultat d'Euler sur les valeurs aux entiers pairs de la fonction zêta. »

Cependant, l'enseignant peut attirer l'attention des étudiants sur la possibilité de varier l'impersonnel « on » et le « nous » inclusif dans la démonstration selon la stratégie discursive choisie alors que, dans la note qui renvoie à un élément du texte, le souci d'objectivation étant dominant, l'emploi du « nous » inclusif n'est pas approprié. Cette observation peut servir à concevoir des activités d'apprentissage sur des portions de textes plus importantes remaniées à des fins pédagogiques. Les étudiants pourraient être invités à reconstituer des textes en utilisant les verbes entre parenthèses, en choisissant entre l'impersonnel « on » et le « nous » inclusif, entre le présent et le futur proche ou le futur contrefactuel. Ainsi, l'enseignement d'une langue étrangère basé sur des textes spécialisés pourrait déborder le cadre strict de l'enseignement de la langue naturelle pour sensibiliser les apprenants aux variantes discursives ou pour les initier à un certain nombre de stratégies communicatives et viser à la longue un maniement de la langue étrangère sûr et nuancé en vue de l'autonomie langagière.

En conclusion, la langue de spécialité, et plus particulièrement, la langue disciplinaire spécialisée, a toute sa place dans l'enseignement des langues étrangères à des publics de spécialistes. Elle peut devenir un support pédagogique central à tous les niveaux de l'apprentissage, surtout dans le cadre des LanSAD. Le texte spécialisé pourrait être utilisé comme champ d'observation des moyens linguistiques mobilisés mais aussi comme déclencheur d'activités d'apprentissage de la langue étrangère de spécialité et de l'usage des ressources de la langue dans les stratégies de communication.

Bibliographie

AFNOR *Terminologie*, Norme ISO 1087, Paris.

Bardini, Caroline, 2003, *Une approche interdisciplinaire dans l'étude du rapport des élèves aux symbolismes algébriques : de l'articulation théorique entre didactique et épistémologie à l'application pratique en EIAH*, équipe DiDirem, Séminaire de didactique des mathématiques, séance 16, 19/02/2003, (édition électronique consultée, novembre 2007) :

<http://www.didmar.univ-rennes1.fr/seminaire/Seminaire0304.html>

Dubois, Jean, et alii., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris: Larousse.

Durieux, Christine, Pseudo-synonymes en langue de spécialité, *Cahiers du C.I.E.L.*, 1996-1996, 90-114.

Guéorguieva-Steenhoute, Eléna, 2006, Le rôle du savoir partagé en classes linguistiquement et culturellement hétérogènes » in : *Actes du Colloque International Apprendre une langue de spécialité : Enjeux culturels et linguistiques*, 14-15 septembre 2006, Paris: Presses de l'Ecole Polytechnique, 161-171.

Lerat, Pierre, 1995, *Les langues spécialisées*, Paris: PUF, 201 p.

- Kocourek, Rostislav, *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden : Oscar Brandstetter Verlag, (1^{ère} édition 1982), 1991, 2^{nde} édition, 259 p.
- Lefèvre, Michel, Terminologie et discours "empratique", *Cahiers du C.I.E.L.*, 53-70.
- Lerat, Pierre, 1997, Les répercussions sur la structure linguistique interne de la dépendance par rapport à une autre langue, *Actes du Colloque Le Français langue de travail et langue de formation scientifique*, 19-21 mars 1996, éd. Service des communications du Conseil de la langue française, (Consulté en édition électronique) : <http://www.csrf.gouv.ca/publications/PubK105-5.html>
- Mangiante, Jean-Marc, Parpette, Chantal, 2004, *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris: Hachette, Coll. FLE, 160 p.
- Mourlhon-Dallies, Françoise, 2006, Du Français sur Objectif(s) spécifique(s) au français Langue Professionnelle (FLP), *Le Français dans le Monde* 346, Paris: CLE International et FIPF (Consulté en édition électronique - nov. 2007: <http://www.fdlm.org/file/article/mourlhon.php>)
- Petit, Michel, à paraître, Les descripteurs du Cadre : quelle conception de la langue de spécialité ?, *Actes du Colloque International Apprendre une langue de spécialité : Enjeux culturels et linguistiques*, 14-15 septembre 2006, Paris: Presses de l'Ecole Polytechnique.

Sources des exemples présentés :

- Site du CEA, Jeunes, 15. Le Climat : La machine climatique (Consulté en édition électronique - nov. 2007: http://www.lsce.ipsl.fr/grandpublic/livret_climat1.pdf)
- Colmez, Pierre, *Eléments d'Analyse et d'algèbre*, C.M.L.S., Ecole Polytechnique, (Consulté en édition électronique - nov. 2007: <http://www.univ-lr.fr/labo/lmca/Bibliothèque/>)

Ross **CHARNOCK**
Université Paris-Dauphine
charnock@dauphine.fr

Les mots du droit

Notes pour la communication du 17 novembre 2007

1. *Introduction*
2. *Le linguiste comme témoin-expert*, 2.1 Compréhensibilité, 2.1.1 Avertissements et notices, 2.2 Analyse des enregistrements incriminants, 2.3 Questions d'attribution : L'identification de l'auteur 2.4 Marques déposées.
3. *L'approche linguistique des juges*, 3.1 Sens littéral et absurdité, 3.2 Syntaxe - la portée de l'adjectif, 3.2.2 Le temps verbal, 3.3 La référence, 3.4 Questions sémantiques, 3.4.1 Définitions critérielles et stéréotypes 3.4.2 Prototypes et la texture ouverte, 3.5 Indétermination, 3.5.1 Contextualisme.
4. *La pragmatique en droit*, 4.1 Analyse conversationnelle, 4.2 La logique et l'argumentation rhétorique, 4.3 Le suivi d'une règle. 4.4 Performativité et normativité.
5. *Conclusion*.

1. *Introduction*

Lors de l'organisation de cette Journée, la question s'est posée de savoir si la linguistique juridique est :

- l'étude du discours professionnel dans un domaine spécialisé - la langue juridique ;
- un domaine de la linguistique générale
- une forme de linguistique appliquée aux problèmes juridiques - la linguistique légale (forensic linguistics) ;
- une approche théorique particulière, qui soulève de nouvelles questions.

Il y a de bonnes raisons pour répondre dans l'affirmative à chacune de ces questions :

- a) Pour l'enseignant de la langue de spécialité, l'apprentissage de la discipline passe par la connaissance des concepts, et des termes techniques juridiques. Cependant, la langue de spécialité juridique se distingue nettement de la notion courante de langage technique. En effet, ce discours doit être d'une très grande clarté, puisqu'il vise en principe tous les citoyens.
- b) Même si on se limite aux affaires les plus significatives, le droit constitue un corpus linguistique important, particulièrement utile pour la recherche en linguistique générale, car souvent assorti de commentaires métalinguistiques concernant les intuitions et les choix interprétatifs.
- c) La constitution des preuves et la qualification des faits passent souvent par une analyse linguistique.
- d) Enfin, l'analyse des juges est soumise à des contraintes particulières, et fait appel à des techniques d'interprétation spécifiques. Ces techniques sont présentées de manière claire et cohérente. L'analyse linguistique juridique soulève ainsi des problèmes théoriques intéressants, dont les solutions proposées, quoiqu'en apparence originales, sont à prendre au sérieux.

Tout point linguistique, quasiment sans exception, peut entraîner des conséquences juridiques. Il aurait été possible de consacrer des articles complets à chacun des problèmes soulevés. Mais je me contente ici d'indiquer le genre de problèmes qui se posent, sans rentrer

dans le détail du débat. On verra qu'en précisant le problème, afin d'en proposer une solution, les juges contribuent de manière utile au développement de la théorie.

On verra aussi que l'analyse juridique n'amène pas à suivre les didacticiens des langues de spécialité, en confondant les notions de langue et de culture. Ceux-ci vont parfois jusqu'à parler de "langues-cultures", sans se donner la peine de définir clairement cette notion, qui reste forcément athéorique. La sémantique juridique permet en revanche de rendre explicite le rôle du contexte dans la définition de la signification (définie par opposition au "sens contextuel").

2. Le linguiste comme témoin expert

2.1 Compréhensibilité

Aux États-Unis les linguistes sont régulièrement appelés à témoigner au sujet de la compréhensibilité des textes. Cela arrive souvent lors des procès pour meurtre. Dans ce contexte, lorsque le prévenu risque la peine capitale, les malentendus peuvent avoir des conséquences graves (cf Bethany K Dumas : *Reasonable doubt about reasonable doubt*).

Les linguistes font d'ailleurs remarquer que de nombreux documents administratifs sont incompréhensibles pour les destinataires, par exemple ceux qui précisent les démarches nécessaires pour l'obtention des permis de séjour. En effet, ces textes, destinés en principe aux immigrés non anglophones, ne sont pas compris par de nombreux natifs non spécialistes.

2.1.1 Avertissements et notices

Des questions similaires se posent souvent au sujet des avertissements (cf Shuy, Tiersma). Pour ce qui concerne les médicaments, par exemple, les "contra-indications" semblent souvent s'adresser non pas aux utilisateurs mais aux experts. Or, les compagnies pharmaceutiques ne peuvent échapper à la responsabilité civile que si elles peuvent montrer que l'avertissement était bien communiqué à la victime. Le paiement de sommes élevées au titre des dommages et intérêts dépend donc au moins en partie d'une analyse linguistique.

De nombreuses personnes ne comprennent pas les expressions comme "external use only" (usage externe). Ils s'imaginent peut-être que cela veut dire "à l'extérieur" ou "en plein air", et prennent donc de préférence le médicament dans le jardin. Les linguistes conseillent de la même façon d'éviter les termes techniques comme "ingest", et de préférer "eat". On se souvient de l'exemple de Whorf, qui remarquait que de nombreux travailleurs pensaient que "inflammable" devait être le contraire de "flammable", et se permettaient alors de fumer à côté des barils de pétrole.

2.2 Analyse des enregistrements incriminants

Les linguistes sont aussi appelés à analyser les transcriptions d'enregistrements incriminants, afin de contrer les interprétations de la police, lorsque le client est accusé par exemple de corruption (s'il a demandé de l'argent) ou de meurtre (s'il en a proposé à un tueur à gages). R. Shuy a témoigné au cours de l'affaire de la *Banque BCCI* (des milliers de conversations enregistrées), et dans l'affaire *De Lorean* (concernant la vente de la drogue). Il a pu faire remarquer que les questions qui intéressaient le parquet étaient systématiquement introduites dans la conversation par les informateurs policiers. Il a ainsi réussi à convaincre les jurés que l'accusé n'avait rien dit de précis (il se contentait la plupart du temps de dire "Uh-huh", avant de changer de sujet). Hors contexte, ces interjections ne voulaient rien dire.

2.3 Questions d'attribution

Le problème prototypique de la linguistique légale est celui de l'identification de l'auteur d'un texte incriminant. Le terme de “forensic linguistics” fut proposé en 1968 (suivant le modèle de “forensic medicine” (médecine légale), par Jan Svartvik, à la suite de l'affaire *Evans*, après qu'il a pu démontrer que les policiers avaient rajouté des phrases incriminantes aux “aveux” de l'accusé.

2.3.1 L'identification de l'auteur

Il est quelquefois nécessaire d'identifier le suspect à partir d'un texte, sans pouvoir se fier à l'écriture ou aux empreintes digitales. Les linguistes sont alors obligés d'analyser des “micro-corpora” afin de retrouver des particularités stylistiques.

Confrontés à des problèmes de ce type, les linguistes ont pu développer de nouvelles techniques d'analyse. Par exemple, si la police n'a jamais retrouvé le cadavre de Danielle Jones, son meurtrier a pu être identifié en 2002, grâce aux SMS envoyés à partir du téléphone portable de la victime.

Exemple 1

Dans l'affaire dite de l'*Unabomber*, le mathématicien Theodore Kaczynski fut identifié par l'analyse stylistique établissant le lien entre le manifeste publié anonymement pour justifier sa campagne terroriste, et un manuscrit de 300 mots sur un autre sujet, retrouvé chez lui. Certaines phrases et expressions étaient communes aux deux documents. Mais ces expressions, prises individuellement, semblaient assez courantes. Néanmoins, parmi les trois millions de documents disponibles sur le Net faisant figurer l'une de ces expressions, seuls 69 les comportaient toutes. Ces 69 documents étaient tous des versions du Manifeste.

Exemple 2

R v Bentley 1951.

L'exemple le plus célèbre du travail de “forensic linguistics”, fut celui de Malcolm Coulthard, témoin-expert dans l'affaire *Bentley*. Après avoir été arrêté par la police lors d'un cambriolage raté, Derek Bentley, 19 ans, était censé avoir crié à son jeune complice Chris Craig : “Let him have it, Chris”. Le garçon a alors tiré, tuant l'un des policiers. Etant donné son jeune âge, on ne pouvait pas poursuivre Craig pour meurtre. Alors c'est Bentley qui fut poursuivi ; le fait d'avoir crié “Let him have it, Chris” pouvant être considéré comme la cause principale de la mort du policier.

Les policiers ont soutenu sous serment que les aveux obtenus correspondaient aux propres mots de l'accusé, qu'ils ont soigneusement recopiés, sans qu'il n'y ait d'autre intervention de leur part. Ces aveux sont maintenant disponibles dans diverses publications :

Statement of: DEREK WILLIAM BENTLEY, aged 19

1 Fairview Road, London Road, Norbury; Electrician

who saith:

I have been cautioned that I need not say anything unless I wish to do so, but whatever I do say will be taken down in writing and may be given in evidence.

(signed) Derek Bentley

(1) I have known Craig since I went to school. (2) We were stopped by our parents going out together, but we still continued going out with each other - I mean we have not gone out together until tonight. (3) I was watching television tonight (2 November 1952) and between 8 p.m. and 9 p.m. Craig called for me. (4) My mother answered the door and I heard her say that I was out. (5) I had been out earlier to the pictures and got home just after 7 p.m. (6) A little later Norman Parsley and Frank Fasey called. (7) I did not answer the door or speak to them.

(8) My mother told me that they had called and I then ran out after them. (9) I walked up the road with them to the paper shop where I saw Craig standing. (10) We all talked together and then Norman Parsley and Frank Fazey left. (11) Chris Craig and I then caught a bus to Croydon. (12) We got off at West Croydon and then walked down the road where the toilets are - I think it is Tamworth Road. (13) When we came to the place where you found me, Chris looked in the window. (14) There was a little iron gate at the side. (15) Chris then jumped over and I followed. (16) Chris then climbed up the drainpipe to the roof and I followed. (17) Up to then Chris had not said anything. (18) We both got out on to the flat roof at the top. (19) Then someone in a garden on the opposite side shone a torch up towards us. (20) Chris said: 'It's a copper, hide behind here.' (21) We hid behind a shelter arrangement on the roof. (22) We were there waiting for about ten minutes. (23) I did not know he was going to use the gun.

(24) A plain clothes man climbed up the drainpipe and on to the roof. (25) The man said: 'I am a police officer - the place is surrounded.' (26) He caught hold of me and as we walked away Chris fired. (27) There was nobody else there at the time. (28) The policeman and I then went round a corner by a door. (29) A little later the door opened and a policeman in uniform came out. (30) Chris fired again then and this policeman fell down. (31) I could see that he was hurt as a lot of blood came from his forehead just above his nose.

(32) The policeman dragged him round the corner behind the brickwork entrance to the door. (33) I remember I shouted something but I forgot what it was. (34) I could not see Chris when I shouted to him - he was behind a wall. (35) I heard some more policemen behind the door and the policeman with me said: 'I don't think he has many more bullets left.' (36) Chris shouted 'Oh yes I have' and he fired again. (37) I think I heard him fire three times altogether. (38) The policeman then pushed me down the stairs and I did not see any more. (39) I knew we were going to break into the place. (40) I did not know what we were going to get - just anything that was going. (41) I did not have a gun and I did not know Chris had one until he shot. (42) I now know that the policeman in uniform that was shot is dead. (43) I should have mentioned that after the plain clothes policeman got up the drainpipe and arrested me, another policeman in uniform followed and I heard someone call him 'Mac'. (44) He was with us when the other policeman was killed.

This statement has been read to me and is true. Sgd *Derk* [sic] Derek W. Bentley

Statement taken by me, written down by Det Sgt Shepherd, read over and signature witness by J. Smith DI.

On voit que l'accusé n'était pas capable d'écrire son propre nom. Mais que les mots utilisés ne lui sont probablement pas inconnus. On voit surtout, qu'il n'avoue pas avoir crié "Let him have it, Chris".

Le juge Goddard CJ a relevé surtout la description définie dans la phrase 23 (les phrases ne sont pas numérotées dans l'original), qui importait le présupposé selon lequel Bentley savait dès le début que Craig disposait d'un revolver. Le juge faisait remarquer aux jurés que la phrase 41 était en contradiction avec ce présupposé, ce qui montrait le peu de fiabilité de l'accusé. Le jury l'a donc déclaré coupable. Il fut pendu en 1951.

Lors d'un appel posthume en 1998, le Prof Coulthard a relevé dans les aveux du prévenu la présence d'expressions typiques des policiers, comme "I then ...", au lieu de "Then I ...", en début de phrase. Il a pu démontrer en plus, en analysant les phrases négatives, qu'il ne s'agissait pas d'un simple monologue. Les phrases 34 et 38 semblent s'enchaîner assez bien, mais les phrases 39 et 42 paraissent peu naturelles, puisqu'on ne voit pas quelles seraient les affirmations niées. Coulthard a ainsi pu faire ressortir un 'dialogue caché' ; les policiers ne s'étaient pas contentés de recopier le texte à la dictée de l'accusé. Ils avaient aussi posé des questions, et intégré les réponses aux aveux.

Cette démonstration permettait de remettre en question l'affirmation des policiers selon laquelle les aveux étaient spontanés. Cela expliquait aussi la contradiction apparente concernant l'existence du revolver. De plus, l'un des policiers a accepté de témoigner au

nouveau procès, pour avouer que quant à lui, il n'avait pas entendu la phrase “Let him have it, Chris”. Bentley bénéficia alors d'un pardon posthume, 48 ans après avoir été pendu.

2.4 Marques déposées

La première fonction d'une marque déposée est de distinguer les produits d'un fabricant de ceux d'un autre. Pour éviter la confusion entre les produits, la marque doit donc être “distinctive”. On trouve des problèmes au niveau de la similarité phonétique (*Aristoc v Rysta* 1944) ou au niveau de l'écrit (*Wagamama v City Centre Restaurants* 1995, concernant la marque “Rajamama”). On trouve aussi des problèmes concernant la généricité.

Exemple

Au Maryland, USA, dans l'affaire *Quality Inns v McDonald's* C4th 1988, la chaîne de “restaurants” McDonald's protestait contre l'enregistrement de la marque “McSleep” par Quality Inns, pour désigner une chaîne d'hôtels peu chers. Les deux parties ont engagé des témoins-experts linguistes.

Pour défendre Quality Inns Dr. Roger W. Shuy, professeur à l'Université de Georgetown, soutenait que le préfixe ne pouvait être la propriété de McDonald's, car il faisait partie de nombreux mots courants, sans rapport évident avec la société (“McFood, McLunch, McFashion, McMedicine, McSurgery, McLaw, ...”). Le préfixe devait donc être considéré comme générique.

Pour défendre McDonald's, Dr. David W. Lightfoot, professeur à l'université de Maryland, indiquait qu'en dehors du sens retrouvé dans les noms de famille (de l'écossais “famille de” ou “clan”), le préfixe “Mc” n'a pas de sens clairement identifiable. Les emplois signalés par le Prof. Shuy faisaient toujours référence à la marque déjà déposée pour le fast-food.

Le tribunal a suivi l'avis du Prof. Lightfoot.

On remarque qu'à ce niveau, il est difficile de distinguer entre la linguistique théorique et la linguistique appliquée ou entre la linguistique légale et l'analyse des juges.

3. L'approche linguistique des juges

3.1 Sens littéral et absurdité

La première fonction du juge est d'interpréter les textes. L'objectif est en principe de donner effet à l'intention du législateur (ou le testateur, ou les contractants ...). Pourtant, dans la ‘common law’ du moins, les juges évitent justement l'interprétation intentionnelle, qui dépendrait dans une certaine mesure du contexte. Tenir compte du contexte reviendrait à juger au cas par cas. Ainsi, ils ne suivraient plus de règle du tout. Les juges estiment donc que le justiciable a le droit d'organiser ses affaires selon ce que la législature a dit, et non pas selon ce qu'elle aurait peut-être décidé si elle avait envisagé le problème qui se présente.

Par conséquent, selon la règle classique d’“interprétation littérale”, l'intention doit toujours être appréhendée à travers les mots utilisés :

“We often say that we are looking for the intention of Parliament, but that is not quite accurate. We are seeking not what Parliament meant but the true meaning of what they said.” (*Black-Clawson v Papierwerke AG* HL 1975, *per* Lord Reid)

[Une autre présentation de la règle littérale permet de montrer en même temps, contrairement à l'idée reçue concernant la complexité supposée du droit, la simplicité idéale de l'expression juridique dans les arrêts de la 'common law'.

“Abortion is a subject on which many people feel strongly. In both directions. Many are for it. Many against it. Some object to it as the destruction of life. Others favour it as the right of the woman. Emotions run so high on both sides that I feel that we as judges must go by the very words of the statute, without stretching it one way or the other, and writing nothing in which is not there.” (*College of Nursing v DHSS* 1980, per Denning MR)

Les phrases de Lord Denning sont tellement courtes qu'elles sont rejetées comme des 'fragments' par le correcteur d'orthographe.]

Contrairement au juge, le linguiste considère que le contexte a toujours un effet sur le sens, et que le sens littéral n'est jamais directement observable. Selon la version forte de la théorie contextualiste, le sens littéral n'existe même pas. Il n'est donc pas étonnant que l'interprétation juridique littérale donne souvent lieu à des résultats absurdes :

Exemple 1

Dans *Whiteley v Chappell* 1868-9, le défendeur était accusé de “personnification” (usurpation d'identité), définie dans la loi pertinente comme étant le fait de prendre la place de quelqu'un ayant le droit de voter à une élection. Chappell ne niait pas avoir voté à la place de quelqu'un d'autre, mais par un heureux hasard, celui dont il avait pris la place était mort la veille de l'élection. Pour sa défense, étant donné la définition du délit, son avocat n'avait qu'à faire remarquer que les morts n'ont pas le droit de voter. Le juge n'avait pas d'autre choix que de le déclarer innocent.

Exemple 2

Dans *R v Allen* CA 1872, Allen était accusé de bigamie, définie dans la loi comme le fait de s'être marié à une autre personne pendant la vie de l'ancien mari ou femme (“Whosoever, being married, shall marry any other person during the life of the former husband or wife ... shall be guilty of felony”).

Mais alors personne ne peut jamais se rendre coupable d'une telle félonie. En effet, personne ne peut être marié à une deuxième personne, puisque le second mariage ne peut être valable.

Les juges essayent d'éviter le problème soulevé par l'inexistence (ou la non observabilité) du “sens littéral” en utilisant la notion originale de “sens littéral en contexte”. Dans la pratique, cette expression semble correspondre non pas à un oxymoron, mais à l'idée contextualiste de “what is said” (la *signification*), par opposition au “sens” intentionnel.

3.2 Syntaxe - la portée de l'adjectif

Le problème que le juge doit résoudre est parfois purement syntaxique.

Exemple

Dans *California v Brown* 1987, l'accusé a été déclaré coupable de meurtre et condamné à mort après que le juge a signalé aux membres du jury qu'ils ne devaient pas fonder leur décision uniquement sur le sentiment ou la compassion, entre autres.

“The jury “must not be swayed by mere sentiment, conjecture, sympathy, passion, prejudice, public opinion or public feeling.” (*California v Brown* 1987)

L'intéressé a fait appel, pour soutenir que les membres du jury peuvent très bien tenir compte de leur compassion (“sympathy”) pour le prévenu, même s'ils ne doivent pas se décider uniquement sur ce critère (“mere sympathy”). Le problème concerne donc la portée de l'adjectif. Si “mere” s'applique à tous les mots de la liste, y compris “sympathy”, l'instruction donnée au jury reste valable; mais si l'adjectif s'applique uniquement à “sentiment”, l'instruction est erronée, et le verdict sera cassé. Le linguiste ne pourra qu'affirmer que les deux interprétations sont possibles. Renquist CJ, en revanche, a déclaré que l'interprétation favorable à l'accusé était à exclure, car “hypertechnique”. Brown fut donc exécuté suite à un débat sur la syntaxe.

3.2.1 Syntaxe - Le temps verbal

Exemple 1

Dans *McCarthy's Ltd v Smith* 1980, Wendy Smith réclamait un salaire équivalent à l'homme qu'elle venait de remplacer, qui faisait un travail sensiblement équivalent. Mais le *Equal Pay Act* 1970 précise que la règle s'applique: “s 2(a) Where a woman is employed on like work with a man in the same employment”. L'homme avait quitté l'emploi un mois avant le recrutement de Wendy Smith. Il n'y avait donc plus d'homme effectuant un travail équivalent. Les juges anglais ont dû certifier la question pour la cour européenne. (Réponse: la simultanéité n'est pas exigée).

Exemple 2

Au cours d'un interrogatoire, le Président Clinton a confirmé la vérité de la déposition de Monica Lewinski, qui avait affirmé que: “There is no sexual relationship of any kind” Cette affirmation était littéralement vraie, car les intéressés ne se voyaient plus depuis une semaine. Au cours des auditions devant le Grand Jury dans l'affaire *Jones v Clinton*, les avocats de Paula Jones posaient la question suivante au Président: “The statement that there was no sex of any kind, etc. was an utterly false statement, is that correct?” Pour y répondre, en niant l'accusation, le Président devait forcément se rendre coupable de parjure, car il serait obligé, par les règles élémentaires de la concordance des temps, d'utiliser le prétérit. Sachant qu'une telle affirmation au passé serait fausse, il se contentait donc de dire que cela dépendait du sens du mot “is”.

“It depends on what the meaning of the word 'is' is. If it means 'is, and never has been', that's one thing. If it means, “there is none”, that was a completely true statement.”

3.3 La référence

Les noms propres et les descriptions définies servent à identifier des individus, par exemple les héritiers désignés par un testateur dans son testament. Si les noms propres ne posent que rarement des problèmes (les testateurs se trompent parfois sur le nom de leur femme), les descriptions définies semblent souvent ambiguës.

Dans l'affaire *Wagstaff* ChD (1905), le testateur a légué l'usufruit de sa maison à sa veuve, à vie, à condition qu'elle ne se remarie pas, jusqu'à sa mort. Mais elle ne pouvait pas être sa veuve puisqu'elle était la femme d'un dénommé A.G. Jalland, qui était toujours en vie. La description définie n'avait donc pas de référent. Suivant la philosophie de l'époque, par exemple Russell (1905), à propos du Roi actuel de France, la description n'avait aucun sens et

ne désignait rien. Kekevich J a envisagé cette possibilité, mais a préféré rechercher ce qu'il appelait un "sens secondaire" :

"I must find some way out of it. I am not at liberty to say that he meant nothing. If he does use the word 'widow' in a secondary sense, my duty is to find out what is the secondary sense." (Re *Wagstaff* ChD 1905, per Kekewich J)

Dans l'affaire *Re Boddington* (1888), le testateur se croyait marié à la date du testament. Mais par la suite le mariage a été déclaré nul *ab initio* pour impuissance. La question se posait, en termes linguistiques, de savoir si la description définie était entendue de manière référentielle ou de manière attributive. Le testament comprenait un don, de £200, et un paiement annuel "pendant son veuvage" (so long as she shall continue my widow and unmarried). En ce qui concerne le don, Fry J a adopté l'interprétation référentielle, ce qui a permis à la dame de toucher les £200 ; mais en ce qui concerne le paiement annuel il se sentait obligé d'adopter l'interprétation attributive de la même description définie. Selon le juge, il ne s'agissait plus de désigner une personne, mais de définir la période concernée. Or, la période de veuvage ne pouvait exister :

"It appears to me that the annuity is given to her for a period which can never come into existence. She never was the testator's widow, and therefore she can never continue his widow for any length of time. On principle, therefore, I am unable to see how an annuity for a non-existing period can possibly be claimed." (Re *Boddington* ChD 1882, per Fry J)

3.4 Questions sémantiques

3.4.1 Définitions critérielles et stéréotypes

A la différence des linguistes, les juges ont tendance à chercher une définition unique qui s'appliquerait indépendamment du contexte ("the true and correct meaning"). De telles définitions critérielles donnent souvent lieu à des problèmes.

Exemple

Dans *Mandla v Dowell Lee* CA 1982, une école privée a refusé d'accepter un garçon Sikh qui portait le turban. Son père, avocat de profession, affirmait que cela constituait une discrimination indirecte, selon les termes du *Race Relations Act* 1976. Mais les juges de la Cour d'Appel ont fait remarquer que les Sikhs ne constituent pas une race, mais plutôt une religion.

"There is no difference in language which distinguishes the Sikhs from the other peoples in India. They speak Punjabi or Hindi or Urdu, or whatever the vernacular may be. There is no difference in blood which distinguishes them either. The people of India are largely the product of successive invasions that have swept into the country. They have intermingled to such an extent that it is impossible now to separate one strain from the other. The Sikhs do not recognise any distinction of race between them and the other peoples of India." (*Mandla v Dowell Lee* CA 1982, per Denning MR)

Les Sikhs ne sont donc pas protégés par le RRA 1976. Il reste pourtant un espoir. Le terme "race" est défini dans le RRA comme : "a group of persons defined by reference to colour, race, nationality or ethnic or national origins" (par rapport aux ... origines ethniques).

Les juges ont donc consulté divers dictionnaires pour savoir comment le terme “ethnic” pouvait se distinguer de “race”. Malheureusement, les définitions proposées n'étaient pas favorables aux Sikhs:

“But in 1934 in the Concise Oxford Dictionary it was given an entirely different meaning. It was given as: “pertaining to race, ethnological.” and “ethnological” was given as meaning: “corresponding to a division of races. “ That is the meaning which I, acquiring my vocabulary in 1934, have always myself attached to the word “ethnic.” It is, to my mind, the correct meaning. It means “pertaining to race.” (*Mandla v Dowell Lee* CA 1982, *per* Denning MR)

Le plaignant Mandla a donc perdu en Cour d'Appel. Il a pourtant gagné devant la Chambre des Lords, qui a retenu une définition différente du terme ‘ethnic origins’. La nouvelle définition semble s'inspirer de la théorie des stéréotypes :

“In my opinion, for the purposes of the *Race Relations Act* a group of persons defined by reference to ethnic origins must possess some of the characteristics of a race, namely group descent, a group of geographical origin and a group history. The evidence shows that the Sikhs satisfy these tests. They are more than a religious sect, they are almost a race and almost a nation.” (*Mandla v Dowell Lee* HL 1983, *per* Lord Templeman)

3.4.2 Prototypes et texture ouverte

En ce qui concerne la référence aux espèces naturelles, les juges admettent fréquemment la possibilité d'une définition large, comprenant des interprétations assez éloignées, censées se trouver dans la “pénombre” (périphérie) du terme.

Exemple 1

La question de savoir si une tomate peut être considérée comme un légume s'est présentée lorsque les services fiscaux américains ont voulu taxer des tomates en vertu d'une loi sur l'importation des légumes. La défense a soutenu qu'une tomate n'est pas un légume mais un fruit. Mais le juge a donné raison aux services fiscaux en considérant que dans le langage ordinaire, les tomates sont bien des légumes :

“Botanically speaking, tomatoes are the fruit of a vine, just as are cucumbers, squashes, beans and peas. But in the common language of the people, whether sellers or consumers of provisions, all these are vegetables, which are grown in kitchen gardens, and which, whether eaten cooked or raw, are, like potatoes, carrots, parsnips, turnips, beets, cauliflower, cabbage, celery and lettuce, usually served at dinner in, with or after the soup, fish or meats which constitute the principal part of the repast, and not, like fruits generally, as dessert.” (*Nix v Heddon* 1893, *per* Justice Gray)

Exemple 2

Le même genre de problème s'est posé récemment en Angleterre à propos des “Jaffa Cakes” (l'équivalent des “Pim's”). Si les Jaffa Cakes sont effectivement des Cakes, ils sont assimilés à la nourriture, et ne sont pas soumis à la TVA. Si au contraire ce sont des biscuits, ils sont assimilés à des confiseries, et sont donc soumis à la TVA au tarif normal. Or, ces “Cakes” ont la taille des biscuits, sont emballés comme des biscuits, se mangent avec les doigts comme des biscuits, et se trouvent au supermarché sur le rayon biscuits.

Au procès, la société United Biscuits a mis en avant d'autres caractéristiques, des critères sémantiques jusqu'ici insoupçonnés. Entre autres, passé la date de péremption, un biscuit devient mou. Les Jaffa Cakes au contraire deviennent durs, comme le pain (et comme de vrais gâteaux). La société défenderesse a en outre réussi à convaincre le juge que le critère de la taille était accessoire, en lui offrant un "Jaffa Cake" de fabrication spéciale d'un diamètre de 12 pouces. Il a alors conclu que les Jaffa Cakes étaient effectivement des *Cakes*, et non pas des biscuits :

"I have gained no help from dictionaries. In common language I perceive no clear demarcation between "cake" and "biscuit".

A Jaffa Cake is moist to start and in that resembles a cake and not a biscuit; with time it becomes stale, and last becomes hard and crisp; again like a cake and not like a biscuit. ... I come to the conclusion that Jaffa Cakes have characteristics of cakes, and also characteristics of biscuits or non-cakes. I conclude that they have sufficient characteristics of cakes to qualify as cakes within the meaning of item number 1 in group 1 of the fifth schedule. If it be relevant, I also determine that the Jaffa Cakes are not biscuits." (*United Biscuits v Customs and Excise*, VAT Tribunal 1991, *per* Potter QC)

A partir d'une question essentiellement prototypique, le juge en est arrivé à une argumentation qui fait appel à des critères sémantiques, et qui semble plutôt liée à la théorie des stéréotypes.

3.5 Indétermination

Souvent la signification semble rester indéterminée, même lorsque le juge accepte de tenir compte des circonstances particulières. En effet, les traits contextuels ne suffisent pas toujours pour préciser l'intention de la législation.

Exemple 1

Le *Theft Act* 1968 reprend le texte de l'ancien *Larceny Act* 1916, sauf que dans le nouveau texte il manque les trois mots "without his consent" après le mot "another".

Theft Act 1968, s1(1) "A person is guilty of theft if he dishonestly appropriates property belonging to another [...] with the intention of permanently depriving the other of it; and 'thief' and 'steal' shall be construed accordingly. - s3(1): Any assumption by a person of the rights of an owner amounts to an appropriation, and this includes, where he has come by the property (innocently or not) without stealing it, any later assumption of a right to it by keeping or dealing with it as owner.

La question se pose de savoir si les mots "without his consent" avaient été supprimés délibérément ou par inadvertance. A cette question, la Chambre des Lords a répondu, conformément à la "règle littérale" que les juges n'avaient pas le droit d'interpréter le texte en rajoutant des mots ou en supposant la présence des mots manquants :

"I see no ground for concluding that the omission of the words 'without the consent of the owner' was inadvertent and not deliberate. Parliament has relieved the prosecution of the burden of establishing that the taking was without the owner's consent. That is no longer an ingredient of the offence." (*Lawrence v Metropolitan Police Commissioner* HL 1972, *per* Viscount Dilhorne)

Pour éviter le problème, certains juges ont proposé de considérer que le mot “appropriates”, implique ou présuppose le manque de permission. Les mots “without his consent” auraient alors été supprimés non pas pour changer le sens de la loi, mais pour éviter la redondance :

“The ordinary and natural meaning of 'appropriate' is to take for oneself, or to treat as one's own, property which belongs to someone else. The primary dictionary meaning is 'take possession of, or take to oneself, especially without authority', and that is in my opinion the meaning which the word bears in s1(1).” (*DPP v Gomez* HL1993, *per* Lord Lowry)

Cette suggestion a été rejetée, d'une part parce que la définition trouvée dans le dictionnaire n'exclut pas d'autres sens possibles, et de l'autre parce la question avait déjà été décidée par la Chambre des Lords.

Exemple 2

En 1993 la Cour Suprême des Etats Unis a dû décider du sens du nom “use” (utilisation). Une loi imposait une peine minimale de trente ans si un fusil était utilisé ou porté (“used or carried”) au cours d'un crime en relation avec la drogue. Dans sa chambre d'hôtel, le prévenu avait proposé d'échanger son fusil contre quatre grammes de cocaïne. Il ne pouvait pas savoir qu'il s'adressait à un policier en civil. En fin de compte, l'échange n'a pas eu lieu. Smith a cependant été arrêté et accusé d'avoir fait la proposition.

La majorité des juges de la Cour Suprême a soutenu que la peine minimale s'appliquait. Comme la loi ne précise pas de quelle utilisation il s'agit, et ne limite pas son application aux cas où le fusil est utilisé pour tirer, le texte, pris au sens littéral, n'exclut pas “l'utilisation pour le troc” :

“It is one thing to say that the ordinary meaning of 'uses a firearm' includes using a firearm as a weapon, since that is the intended purpose of a firearm and the example of 'use' that most immediately comes to mind. But it is quite another to conclude that, as a result, the phrase also excludes any other use.” (*Smith v US* 1993, *per* Justice O'Connor)

Au cours d'une opinion dissidente, le Justice Scalia a insisté sur l'importance du contexte dans l'interprétation:

“To be sure, 'one can use a firearm in a number of ways', including as an article of exchange, just as one can 'use' a cane as a hall decoration - but that is not the ordinary meaning of 'using' the one or the other. [...] The Court does not appear to grasp the distinction between how a word can be used and how it ordinarily is used.” (*per* Justice Scalia)

Par la suite Fillmore (1995) a publié un article sur “L'utilisation du simple bon sens”, cité par la Cour Suprême dans une affaire semblable. Cet article a certainement influencé les juges, car dans l'affaire *Bailey v US*, 1995, la Cour a pris la décision opposée.

3.7 Contextualisme

Certaines interprétations juridiques sont très éloignées d'une signification prototypique. Il a été décidé par exemple dans l'affaire *Garner v Burr* 1951 qu'un “poulailler” pouvait être considéré comme un “véhicule”. De telles interprétations se trouvent non pas dans une zone périphérique mais en terra incognita, bien au-delà de la 5^{ème} zone. Pour en rendre compte, il est préférable d'abandonner l'approche littéraliste et d'adopter la théorie contextualiste développée en philosophie du langage (Recanati 2004).

Cela fournit un modèle plus plausible pour expliquer l'interprétation des mots comme 'vehicle' ou 'use'. Cela explique aussi l'interprétation du mot "money" dans les testaments décidée dans l'affaire *Perrin v Morgan* 1943. Dans cette affaire, les juges ont rejeté la règle établie en 1725 selon laquelle le mot "money" excluait les investissements, et même les comptes bancaires.

Cela permet aussi d'expliquer l'interprétation du verbe modal "may" (pouvoir), qui a parfois le sens d'une obligation ("shall"). Ce verbe modal indique normalement un droit ou un pouvoir discrétionnaire. Pourtant, depuis le 17^e siècle, les juges admettent que dans certains contextes il peut signifier un "devoir".

Cette interprétation a été confirmée dans l'affaire *Julius v Oxford (Bishop)* 1880 au cours de laquelle les juges ont essayé de définir les contextes pertinents. Ils ont précisé en outre qu'il ne s'agit pas d'une ambiguïté ou d'une exception à une règle. Au contraire, les phrases qui confèrent un droit comprennent en même temps le sens d'un devoir :

"The words 'it shall be lawful' are not equivocal. They are plain and unambiguous"
(*Julius v Oxford (Bishop)* 1880 HL, per Earl Cairns LC).

"I do not think that the words 'it shall be lawful' are in themselves ambiguous at all."
(*Julius v Oxford (Bishop)* 1880 HL, per Lord Blackburn)

On voit dans l'interprétation juridique que des mots très simples peuvent prendre des significations très différentes selon le contexte.

Exemple

Le testament le plus court qui ait jamais été reconnu valable est rédigé en trois mots. Le testateur avait écrit, la veille de sa mort, "All for mother" (*Thorn v Dickens*, Probate 1906). Pourtant sa mère était déjà morte. Le tribunal a admis sans argument et même sans discussion que par "mother", le testateur voulait désigner sa veuve ("It was proved and admitted that 'mother' meant the widow"). Cette signification n'était valable que dans un contexte familial particulier.

4. La pragmatique en droit

4.1 Analyse conversationnelle

Les policiers américains doivent obtenir l'accord de l'accusé avant de rechercher des preuves à l'intérieur d'une maison privée ou même à l'intérieur d'une voiture (*Mapp v Ohio* 1961). Ils doivent aussi vérifier que l'accusé a compris ses droits, sous peine d'inadmissibilité des preuves (*Miranda v Arizona* 1966). Dans *Schneckloth v Bustamonte* 1973 les policiers affirmaient avoir obtenu l'accord nécessaire, alors que l'accusé avait simplement répondu par "Yeah" à la question: Est-ce que le coffre s'ouvre ? (Does the trunk open?).

Des questions semblables se présentent lorsque le prévenu pense demander la présence d'un avocat à l'aide d'un acte indirect comme : "Je crois que je devrais demander un avocat" (I think I should ask for a lawyer). Les policiers soutiennent parfois que se poser une question ne suffit pas pour faire valoir ses droits. Le juge doit alors trancher, le cas échéant à l'aide d'une analyse conversationnelle gricéenne.

4.2 La logique et l'argumentation rhétorique

Dans les arrêts de la 'common law', les juges doivent motiver leurs décisions en traitant tous les arguments proposés par les deux parties. Les opinions dissidentes sont publiées, ce qui

permet l'étude du rôle de l'argumentation dans la jurisprudence. L'argumentation juridique ne peut être purement logique pure ; elle est fondée en même temps sur la rhétorique.

Certaines figures rhétoriques ont été internalisées dans la procédure. L'argument d'autorité (*ad auctoritatem*) est fondamental, étant donné que le système juridique entier est fondé sur la règle du précédent (*stare decisis*). L'argument de l'ignorance (*ad ignorantiam*) est formalisé dans les règles concernant la charge de la preuve (la présomption d'innocence). De même, les règles concernant l'admissibilité des preuves correspondent souvent à l'argument *ad personam*. Enfin, il convient de noter que la "présomption" (règle d'interprétation) "*expressio unius exclusio alterius*" correspond à la maxime gricéenne de quantité.

4.3 Le suivi d'une règle

Le problème de Wittgenstein, étroitement lié à celui du langage privé, trouve une application essentielle dans l'interprétation juridique. Par définition, une règle est déterminée pour un nombre indéfini de cas particuliers. Connaître la règle équivaut à connaître la réponse. Mais il est difficile de comprendre comment une règle pourrait déterminer quoi que ce soit lors d'une application dans des circonstances non prévues à l'origine. Pour Kripke l'interprétation de la règle dépend non pas de faits abstraits mais d'un consensus à l'intérieur de la communauté linguistique.

Il est courant de constater qu'une règle peut être interprétée de manières différentes. La question se pose alors de savoir s'il est possible de changer l'interprétation tout en suivant la même règle. C'est la question soulevée justement dans l'affaire *Perrin v Morgan* HL 1943, mentionnée plus haut, au sujet de l'interprétation du mot "money".

"Thus two questions arise in the appeal; the first relates to the rule of construction, and is whether the rule, as applied by the courts in the decisions referred to, is a wrong rule altogether, or is a sound rule, which has been wrongly applied. [...] I have always understood the rule as one which yielded to a sufficient context. With this understanding I do not see why the rule, properly applied, should fail to work justice. The blot, if any, is not the rule, but its misapplication (*Perrin v Morgan* 1943, per Lord Thankerton).

Même si la règle reste valable, le fait d'obtenir des résultats différents montre que son contenu a changé. Même si les juges appliquent des règles, leurs décisions sont validées d'une part par la communauté des juges et de l'autre par les citoyens.

En cas de doute, les juges appliquent des règles d'interprétation, c'est-à-dire des règles pour l'interprétation de la règle. Mais même ces règles secondaires (les principes ou les présomptions) sont elles aussi interprétées de manière variable selon le contexte particulier (acte de volonté). Il en va ainsi de la règle de l'*ejusdem generis*, qui s'applique à l'interprétation des listes ouvertes, en limitant la suite à des choses du même type que les exemples donnés.

Les présomptions sont parfois contradictoires. Les juges respectent par exemple la présomption contre l'application rétrospective. Mais cette règle d'interprétation va parfois à l'encontre de la règle selon laquelle l'interprétation doit correspondre à l'intention de la législature.

Exemple : R ex p Haw v Sec Home Dept 2005

Brian Haw manifeste depuis déjà six ans dans Parliament Square, devant les Chambres de Parliament (il y habite dans une tente). Pour s'en débarrasser, Tony Blair a fait voter les articles 132-38 du *Serious Organised Crime and Police Act* 2005. Selon ce texte, il faut

obtenir l'autorisation au préalable avant de manifester dans certains endroits (y compris devant le Parlement). Brian Haw a réussi quand même à obtenir une déclaration juridique pour confirmer que la nouvelle loi ne s'applique pas à des manifestations en cours, comme la sienne. Selon le juge, la loi ne pouvait s'appliquer qu'aux nouvelles manifestations.

Lady Smith J acceptait qu'il ait été cohérent de viser d'abord la manifestation en cours, mais même si le Parlement avait l'intention de le faire, le texte voté n'exprime pas cette intention:

"I accept that it would be sensible to apply the measures to current demonstrations as well as to those that will take pace in future. However, the fact that it might be sensible to do so does not, in my judgment, mean that Parliament necessarily intended to do so; nor does it mean that it would be absurd or nonsensical not to do so." *R ex p Haw v Sec Home Dept* HC 2005, per Smith J)

4.4 Performativité et normativité

Il est clair que les lois sont fabriquées avec des mots. Selon la théorie proposée par John Austin (1832), elles consistent essentiellement en actes de langage. En effet, les lois anglaises commencent normalement par une phrase performative, exprimée à l'aide du subjonctif :

"Be it enacted by the Queen's most excellent Majesty, by and with the consent of the Lords Spiritual, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, as follows: [...]"

C'est probablement pour cette raison que Austin J.L. (1962) souligne que les lois ne peuvent être vraies ou fausses.

Reinach (1913) rend compte de la même manière des contrats dans le droit civil en termes d'actes sociaux, notamment des promesses. Il est à noter que la définition proposée de ces actes de langage en 1913, correspond de manière très claire à celle proposée par Austin (1962) des énoncés performatifs.

Dans le système de la 'common law', les jugements constituent des précédents, assimilés à la loi. Ainsi, les déclarations des juges font partie de la loi. Bien que les juges soient censés appliquer la loi préexistante, ils ont néanmoins la possibilité, sous certaines conditions, de "renverser la jurisprudence" (overrule), c'est-à-dire de changer la loi pour tenir compte de nouvelles situations. Cela veut dire que les juges ont non seulement le pouvoir de dire le droit, mais aussi de le décider.

Ce pouvoir discrétionnaire peut être considéré comme excessif. Il n'est donc utilisé dans la pratique qu'en cas de nécessité. Sur le plan théorique, afin d'éviter cette accusation, certains juges soutiennent que lorsqu'ils inversent la jurisprudence, ils ne changent pas vraiment la loi. Ils ne font que corriger des erreurs concernant sa vraie nature. En affirmant suivre toujours la même règle, sans qu'il y ait eu de changement, tout en obtenant un résultat imprévu, les juges se comportent comme le bizarre sceptique évoqué par Kripke (1982).

Étant donné que les juges prétendent ainsi corriger des "erreurs" qui font partie de la loi parfois depuis des siècles, et qui figurent dans tous les manuels de droit, la "théorie déclarative" semble peu plausible. Elle est souvent qualifiée ouvertement de "conte de fées" :

"The theoretical position has been that judges do not make or change law: they discover and declare the law, which is throughout the same. According to this theory, when an earlier decision is overruled the law is not changed: its true nature is disclosed, having existed in that form all along. This theoretical position is, as Lord Reid said, a fairy tale in which no-one any longer believes." (*Kleinwort Benson v Lincoln City Council*, HL 1998, per Lord Browne-Wilkinson).

Pire encore, la théorie déclarative semble impliquer la possibilité de changement rétrospectif de la loi, ce qui aurait pour effet de donner plus de pouvoir aux juges qu'à la législature, qui n'a pas cette possibilité.

La plupart des juristes admettent donc que les déclarations des juges ont, entre autres fonctions, celle de modifier la loi, lorsque cela leur paraît nécessaire. De telles déclarations sont forcément des actes de langage ; cependant il ne suffit pas de les accomplir pour modifier la loi. La déclaration doit être faite par un juge, dans un arrêt rendu au cours d'un procès. On pourrait alors considérer qu'il s'agit non pas d'un acte de langage simple, mais d'un acte institutionnel, accompli à l'aide de mots. Mais un acte institutionnel dépend par définition de l'existence de faits institutionnels bien connus des interlocuteurs. Il est difficile de concevoir des actes institutionnels qui auraient pour effet de changer l'institution.

5. Conclusion

Les différents problèmes brièvement évoqués ici suffisent pour montrer qu'en ce qui concerne la langue du droit, il n'y a pas de distinction claire entre la linguistique légale (forensic linguistics), et la sémantique des juges. Si le linguiste peut signaler les différentes interprétations possibles, et proposer un raisonnement théorique afin d'éclairer la réflexion du juge, il ne peut prendre sa place, en prescrivant une seule interprétation qui serait la "vraie" solution. De telles décisions dépendent du juge qui doit se fier en fin de compte à son intuition linguistique. Aucun linguiste n'est fondé à remettre cette intuition en cause.

Il semble tout aussi clair qu'il n'y a pas non plus de distinction hermétique entre la linguistique théorique et la linguistique appliquée au droit. Il est à remarquer au contraire que, si les linguistes peuvent se rendre utiles pour certains aspects du droit, l'interprétation juridique peut aussi soulever des problèmes et suggérer des solutions intéressantes sur le plan de la linguistique théorique, en particulier dans les domaines de la nature de la signification, de l'indétermination du sens, et la sémantique contextuelle. Un travail en commun entre les spécialistes de deux domaines pourrait apporter un éclairage réciproque.

Bibliographie indicative

Charnock, Ross, *en préparation*, Demystification as a rhetorical technique in common law judgments.

à paraître, When 'may' means 'must': deontic modality in English statute construction, Johan De Auvera, Pierre Busuttil, Raphael Salkie (eds), *Modality in English*. Berlin: Mouton / de Gruyter.

à paraître, Overruling as a speech act: performativity and normative discourse, Visconti, J. (ed) *Speech Acts in Legal Language: A Comparative Perspective* (Journal of Pragmatics, Special Issue)

à paraître, Stereotypes and prototypes: meaning and reference in the language of the law, Conférence invitée. Statute Law Society, Institute of Advanced Legal Studies, London.

2007, Reference and meaning: the ambiguity of definite descriptions in wills, *Amicus Curiae*, Journal of the Society for Advanced Legal Studies.

2007, Lexical indeterminacy: contextualism and rule-following in 'common law' adjudication, A. Wagner, W. Werner and D. Cao (eds), *Interpretation, Law and the Construction of Meaning*. Dordrecht: Springer, 21-47.

- 2006, Clear ambiguity, *Legal Language and the Search for Clarity*, (Wagner, Anne and Cacciaguidi-Fahi, Sophie (eds). Berne: Peter Lang, 65-103. (Linguistic Insights 37)
- 2002, Refutation in the law: the use and abuse of the argument from the absurd in 'common law' judgments" *Linguistica e Filologia* 15, 143-62.

Forensic linguistics

- Cotterill, Janet (ed.) 2002. *Language in the Legal Process*. London: Palgrave Macmillan.
- Coulthard, Malcolm, 1994, On the use of corpora in the analysis of forensic texts, *Forensic linguistics* 1/1, 27-43.
- Danet, Brenda 1980, Language in the legal process, *Law and Society Journal*, 14/3.
- Gibbons, John (ed.), 1994, *Language and the law*, London: Longman.
- Mellinkoff John 1963. *The language of the law*. Little, Brown: Boston.
- O'Barr, William 1982. *Linguistic evidence -language power and strategy in the courtroom*. NY: Academic Publications.
- Philips, S.V. 1998. *Ideology in the language of judges*, Oxford:OUP.
- Shuy, Roger W. 1993. *Language crimes. The use and abuse of language evidence in the courtroom*. Oxford: OUP.
- Tiersma, Peter 1999. *Legal Language*. Chicago: University of Chicago Press.

Linguistique juridique

- Austin, J., 1832, *The province of jurisprudence determined*. (Rumble ed., CUP 1995)
- Cornu, Gérard, 1990, *La linguistique juridique*. Paris: Montchrétien.
- Cunningham, Clark D. / Fillmore, Charles J., 1995, Using common sense: a linguistic perspective on judicial interpretation of 'use a firearm"', 73 *Washington University LQ* 1159.
- Endicott, Timothy, 2000, *Vagueness in law*. Oxford: OUP
- Goodrich, P., 1987, *Legal discourse -studies in linguistics, rhetoric and legal analysis*. London: Macmillan.
- Kripke, Saul A., 1982. *Wittgenstein on rules and private language*. Oxford: Blackwell.
- Hart, Herbert L.A., 1961, *The concept of law*. Clarendon: Oxford
- Patterson, Dennis M., (ed), 1992, *Wittgenstein and legal theory*. Boulder CO: Westview
- Reinach, Adolph, 1913, *Die apriorischen Grundlagen des Bürgerlichen Rechtes*. (= *Les fondements a priori du droit civil*. Paris: Vrin, 2004.)
- Schauer, Frederick, 1991, *Playing by the rules*, Oxford: Clarendon.
- Sinclair MBW 1985, Law and language: the role of pragmatics in statutory interpretation, University of Pittsburg, LR 46, 373-420.
- Solan, Lawrence 1993, *The language of judges*, University of Chicago Press.
- Solan, Lawrence / Peter Tiersma, 2005, *Language on trial*. Chicago: University of Chicago Press.
- Toussignant, Claude, 1990, *La linguistique en cour de justice*, Presses de l'Université du Québec.
- Williams, Glanville L., 1946, Language and the law, *Law Quarterly Review* 61, 62.

Odile CHALLE
Université Paris-Dauphine
odile.challe@dauphine.fr

Le français de spécialités: une culture d'avenir

Introduction

Devant l'anglistique de spécialité telle que John Humbley l'a analysée pour ouvrir cette 12^e journée scientifique organisée par la Cellule de recherche en linguistique à l'université Paris-Diderot, on pourrait croire que le français ne présente plus d'intérêt au regard de la société actuelle. Mais puisque les organisateurs m'ont demandé de clore cette journée sur « Les langues de spécialité en question », c'est peut-être qu'ils pensent le contraire ? Je vais donc en profiter pour dessiner des perspectives d'études et d'application à partir d'un historique dans lequel s'inscrit un parcours comme le mien, dont je vais brièvement esquisser les grandes lignes. Le seul but de cette esquisse est de montrer comment j'essaie de constituer un champ disciplinaire au sein des sciences du langage que j'appelle le français de spécialités et à propos duquel j'avance qu'il s'agit d'une culture d'avenir.

Depuis plus de vingt ans, mes activités d'enseignement portent sur la langue française pour des publics adultes à des fins spécifiques le plus souvent professionnelles. Cette expérience n'a pu se rénover qu'en menant parallèlement une réflexion sur ces pratiques. En effet, l'étude de travaux théoriques sert en priorité à prendre ce recul indispensable : analyse de discours, terminologie pour n'en citer que deux au cœur de ma réflexion présente. Les organisateurs de cette journée n'hésitent pas à parler de « terrains théoriques » et nous ont demandé, à nous enseignants-chercheurs occupant des responsabilités dans le monde académique, d'exposer nos perspectives de recherche et nos points de vue vis-à-vis des demandes sociétales. Or l'avenir prend d'abord appui sur le passé, le sien et celui de la discipline.

I. Parcours professionnel : le départ comme résultat

Tout parcours de chercheur se date à la soutenance de thèse de doctorat. La mienne s'intitulait *Le Minitel, un outil de diffusion du français de l'économie, de la gestion et du commerce international*. Cette recherche était académiquement audacieuse car elle croisait trois dimensions principales :

1. Les besoins d'enseignement de français à des doctorants étrangers dans une université de gestion, nouvelle discipline importée des États-Unis pour l'installer dans une tradition universitaire marquée jusque-là par la macroéconomie.
2. L'émergence des nouvelles technologies de télécommunications incarnées à l'époque (1988) par le terminal francophone MINITEL, véhiculant des services de communications visuels et oraux, préconisant le maillage d'une toile mondiale, Internet, avant l'heure de moteurs de recherche parmi lesquels émergea depuis Google issu d'une recherche de références bibliographiques.
3. Un double souci d'abord d'économie, en calculant le coût de développement pédagogique sur matériels informatiques en fonction du retour sur

investissement en temps et en matériel, ensuite de déontologie dans l'usage de nouveaux médias où la copie de l'œuvre de l'autre devient techniquement facilitée.

L'enjeu de cette recherche était risqué mais l'inscription dans la société d'alors ne faisait aucun doute. Depuis, les technologies dans l'enseignement des langues se sont banalisées, et aujourd'hui, le copier-coller est devenu la hantise des enseignants correcteurs de mémoires. Quant aux heures des enseignants qui développent des services pédagogiques à distance, elles restent pour l'instant rarement rémunérées officiellement.

La question pragmatique qui motivait ce travail était la recherche d'une offre adaptée à la demande de formation langagière et culturelle émanant de chercheurs étrangers venus en France pour effectuer une recherche doctorale dans l'une des branches de l'économie dont fait partie le marché des télécommunications.

Ce positionnement original de doctorante résultait à la fois d'une formation antérieure et d'une expérience professionnelle.

Ma formation antérieure était empreinte de l'héritage d'études littéraires, linguistiques et sémiologiques que j'ai suivies à l'université de Paris-Nanterre. Un étudiant en sciences économiques, en sociologie des organisations est presque toujours amené à lire Voltaire ou Rousseau. Pour l'aider à comprendre ces auteurs de référence, une formation à l'étude littéraire est bienvenue. L'enseignant de français langue étrangère constate également qu'un doctorant en intelligence artificielle ou en droit international des affaires est contraint de travailler sur les définitions qui sont pour lui des objets d'études. Quant à la sémiologie, force est de constater combien elle a influencé la recherche en marketing, surtout quand celle-ci concerne les médias. Par cette expérience d'amplitude, on voit combien l'enseignement peut orienter la recherche.

L'expérience professionnelle que j'avais acquise et qui m'avait amenée à élaborer un tel sujet de thèse était certes variée mais très cohérente. Dans ces années-là, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avait ressenti le besoin, en créant des stages d'été pour former des enseignants de français langue étrangère chevronnés aux réalités du monde de l'entreprise, de compléter ses formations par un nouveau stage qui puisse amener des spécialistes de littérature à ouvrir un cours de français pour les besoins d'une Business School. Cette charge me fut confiée, vu mon profil, et par suite je créais les premières épreuves du certificat pratique. En effet, ayant produit un mémoire de maîtrise sous la responsabilité d'un spécialiste de Marivaux en littérature comparée, puis ayant ouvert un cours de français de l'entreprise dans une Volkshochschule (école d'adultes) alors que je passais un an en Allemagne, je me trouvais en mesure de répondre à cette demande qui voulait échafauder un pont entre deux mondes jusqu'alors cloisonnés, allant de l'étude d'un poète médiéval aux besoins de recrutement des entreprises.

A mon retour en France, donnant des cours à l'institut catholique de Paris pour payer mes études à Paris III en didactique des langues et des cultures, j'avais été sollicitée par Michel Danilo pour y ouvrir un nouveau cours de « français commercial ». Notre collaboration donna lieu à la publication du manuel du même titre dans la collection Presses Pocket dirigée par des anglicistes : Le français commercial. On sait maintenant l'ampleur que les stages de la CCIP ont pris, le succès éditorial de ce livre de poche ainsi que la promotion des cours de français dans les entreprises d'abord en Allemagne et aux États-unis ensuite ailleurs sur la planète.

Parallèlement, mon expérience professionnelle se renforçait compte tenu des demandes parmi lesquelles je ne sélectionnerai que deux exemples.

Aux États-Unis, l'université du Vermont formula la demande d'un stage équivalent à celui que je créais à la CCIP. J'y exportai la compétence télématique de la France à des fins pédagogiques. En France, au CREDIF, Denis Lehmann me demanda d'expérimenter le projet Lecticiel (Pelfrene 1986) et de contribuer à son élaboration. Je participais ainsi à l'une des premières réflexions concrètes sur l'introduction des outils informatiques dans l'enseignement des langues, en particulier du français non seulement langue étrangère mais encore spécialisé. Cette expérience contribua à consolider ma vision complémentaire de l'enseignement et de la recherche.

Créant une structure d'accueil des étudiants étrangers à Dauphine en 85, je ressentis le besoin de me former à la gestion et aux médias. La préparation sur place d'un DESS de gestion des télécoms, télématique et télévision, me semblait un moyen de mieux observer la langue qui circule dans une formation universitaire spécialisée, où se mélangent des cultures d'ingénierie, de gestion et direction d'entreprise, d'innovation, de politique industrielle et de marketing...

Ma nomination à l'université de Paris-Dauphine (en 1989) constitue une étape déterminante de mon parcours professionnel. Le lieu d'observation de la circulation de la langue de spécialités que le poste de maître de conférences en sciences du langage stabilisait, permit de concentrer mes recherches sur les discours que les doctorants devaient lire, restituer ou produire sur un sujet de pointe. Je retrouvais la même situation d'enseignement qu'au CNRS, seule la spécialisation variait : ce n'était plus à propos de la biochimie moléculaire mais de l'avenir économique du Chili ou du concept sociologique d'état-nation (exemples de thèses soutenues par mes étudiants d'origine non francophone). Le lien ainsi étroit entre une recherche sur les discours des spécialités de Paris-Dauphine et une charge d'enseignement du français comme langue et culture à des étrangers renforçait le besoin d'investir dans le contenu.

Ce parcours personnel est aussi le résultat d'un parcours de formation marqué par l'héritage d'une recherche en français pour des publics spécialisés.

II. Un cheminement historique

II.1. Le tournant du français fonctionnel

Le BELC et le CREDIF sont à l'origine du champ d'étude de l'enseignement des discours spécialisés : mathématiques, socio-économiques... L'une des étapes marquantes fut la réflexion méthodologique sur l'enseignement / apprentissage menée par deux auteurs de « lecture fonctionnelle de spécialité », Sophie Moirand et Denis Lehmann, qui s'appuyaient sur des choix théoriques tant linguistiques que pédagogiques. C'est dans un courant d'abord fonctionnel que Sophie Moirand, en 1975, a cherché à renouveler l'approche des pratiques de l'écrit dans le cadre de l'apprentissage du français par des étrangers. En 1980, ces deux co-auteurs de la méthode Lire en français les sciences économiques et sociales reviennent sur le terme fonctionnel en précisant qu'il s'agit d'un :

« apprentissage du français par des adultes non francophones à des fins professionnelles, scientifiques (au sens large) et techniques : connaître du français pour en faire usage dans son domaine, sa discipline, sa spécialité, son métier.³⁰ »

³⁰ Lehmann D. dir., 1980, p. 5

En 1982, Sophie Moirand publie *Enseigner à communiquer en langue étrangère* et en 1993, Denis Lehmann écrit dans la collection que Sophie Moirand dirige chez Hachette *Objectifs spécifiques en langue étrangère*, avertissant dans un sous-titre qu'il mettait les programmes en question.

Leurs ancrages théoriques empruntent avant tout aux sciences du langage, tradition qui marque ce que nous avons continué d'appeler « le français de spécialité » dans notre ouvrage en 2002 et qui perdure dans de récents colloques plutôt sous l'appellation de « français sur objectifs spécifiques ».

Ces travaux pour appréhender le discours de spécialité dans un contexte d'enseignement/apprentissage s'inscrivent dans une approche énonciative et ma propre recherche qui en est issue continue d'y puiser. J'en rappelle ci-dessous quelques directions :

(a) *Modalités énonciatives*

Dans la lignée de Benveniste (1974), des fonctions grammaticales, ou modalités d'énonciation, sont étudiées telles que l'assertion, l'interrogation, l'injonction. La production de discours est replacée dans son contexte de communication en mettant en valeur les rapports de l'énonciateur avec son énoncé et avec un énonciataire. Les trois peuvent être spécialisés dans un domaine.

Si la situation d'énonciation est particulièrement exploitable dans ses dimensions pragmatiques parce que le contexte est professionnel (qui : le client, quoi : la facture, où : dans l'entreprise ou par courrier, quand : dans les délais...), Moirand distingue des modalités d'énoncés, en se référant à Maingueneau. Elle reprend les modalités appréciatives qui traduisent l'opinion et les modalités logiques.

Dans une perspective d'enseignement/apprentissage, l'intérêt est de pouvoir faire repérer à la surface d'un texte des traces de ces opérations. Ainsi l'opinion sera repérable par des verbes, adjectifs, substantifs, adverbes...

(b) *Modalités logiques*

Il en va de même pour les modalités logiques qui apparaissent le plus souvent dans des expressions verbales et adverbiales. En contexte spécialisé, il importe de distinguer un énoncé certain d'un énoncé incertain, un événement présenté comme probable ou non probable...

Pour notre part, nous incluons dans les dimensions pragmatiques d'un texte les modalités qui rendent compte du rapport qui nous semble essentiel, celui qui relie le locuteur et son interlocuteur (ou allocutaire). Nous avons porté notre attention sur l'interaction entre deux partenaires d'une négociation par exemple, au-delà du contenu référentiel (Challe, 1985). La forme repérable ou trace, ou encore indices textuels, peut se classer sur une échelle allant du plus au moins injonctif, ce que Moirand propose, mais ce classement risque d'être soumis à la culture de l'apprenant. Le point central sur lequel s'appuient aisément toutes les nationalités reste l'intention de communiquer.

(c) *Opérations discursives*

Est alors introduite la notion d'acte parole qui, pour Moirand (1982) « malgré toute la subjectivité dont elle est empreinte, paraît actuellement fondamentale en didactique des langues, car c'est justement sur les possibilités de variations linguistiques d'un même acte que jouent la communication et l'inter communication ».

L'influence de la linguistique fonctionnaliste de Halliday se reconnaît, ainsi que celle d'Austin et de Searle.

Parallèlement à cette dimension soulignée de la situation de communication, traitée en actes langagiers entre deux sujets, le discours est considéré dans son déroulement propre, dès qu'il est scientifique voire pédagogique : définir, présenter, exemplifier, résumer, conclure sont autant d'opérations discursives (donc des actes) où la dimension relationnelle est faible, le lecteur d'un manuel universitaire devenant moyen, général.

Moirand proposait de classer les écrits selon leur fonction dominante, du discours de vulgarisation à la valeur d'illocution forte : déclaration, ordre...

Nous avons rendu compte de l'intérêt de sensibiliser à la notion de situation, au travers de repérages linguistiques dans les textes, des non-francophones qui étudient en langue française des disciplines autres que littéraires ou linguistiques. L'inconvénient des classements tient au constat qu'aucun texte n'est mono-fonctionnel. Cette approche permet de caractériser des paragraphes ou des passages plutôt qu'un texte dans son intégralité. Elle convient particulièrement aux discours actuels diffusés sur la toile.

II.2 La place du repérage d'indices linguistiques

II.2.1 Pour une compétence communicative

Dans l'emprunt libre aux théories linguistiques, la stratégie d'enseignement qui est proposée alors pour « entrer dans le texte » est de repérer des indices de nature linguistiques. Cette pratique d'entrée dans le texte n'est pourtant qualifiée de linguistique que dans le sens où une compétence linguistique s'opposerait à une compétence de communication. Celle-ci dans le cas de la compréhension écrite ou lecture est alors entendue comme une compétence textuelle. L'adjectif linguistique quand il est récusé par les auteurs est réduit à un sens structural correspondant à une vision pédagogique d'enseigner une connaissance d'un lexique, d'une morphologie et d'une syntaxe prédéterminés, au moyen d'une information d'ordre métalinguistique.

Quand l'adjectif linguistique est admis, il est fait référence à une linguistique textuelle. Le but est de mettre en évidence la cohérence d'un écrit, sans que soit pour autant précisée une quelconque référence à une théorie relative à la grammaire de texte.

La recherche d'indices (textuels) correspond à la recherche d'informations sur les modes d'organisation du texte. Elle s'appuie sur un repérage d'éléments linguistiques, sémiologiques et référentiels (Lehmann et alii 1980).

II. 3 La recherche d'une méthodologie d'enseignement

La démarche est donc clairement non d'appliquer la linguistique mais de s'inspirer de méthodes théoriques parfois différentes, d'essayer des outils et techniques de description des textes en les transférant à une étape dite d'analyse pré-pédagogique dont l'objectif se veut fonctionnel. Cette liberté sous-entend que la variété d'outils est nécessaire face à la variété des textes.

Elle est également nécessaire face à la variété des spécialistes qui développent des stratégies d'apprentissage très individuelles. Le recours à des procédures de repérage empruntant aux

méthodes d'analyses de discours et de grammaire de texte permet d'organiser l'enseignement en moments, en strates mais en combinant les pratiques.

Cette souplesse face au groupe est gérable dans la mesure où une analyse pré-pédagogique a été menée sur des indices nettement identifiés par l'enseignant.

Avant de rappeler les grandes catégories de repérage, il convient de souligner le rôle de la spécialisation.

La confrontation à un texte se faisant par choix du lecteur, le projet de lecture est lié à son domaine de spécialité. Pour accéder au sens, car tel est le but de l'aide apportée par l'enseignant, le non-francophone sollicite sa propre expérience et ses acquis dans le domaine de référence. Une hypothèse forte préside à la démarche de repérage d'indices de toute nature : « le sens d'un texte ne dépend pas de la seule connaissance des modèles linguistiques de la langue. » (Lehmann et al. 1980 : 131)

L'approche linguistique se décomposait principalement en :

- marques formelles d'énonciation (sujet, lieu, moment)
- modalités (logiques, appréciatives).

Elle se distinguait d'une approche intitulée *actes de parole* et d'une autre qualifiée de *logico-syntaxique*, et intervenait après une approche *socio-linguistique*. La distinction entre approche linguistique et approche logico-syntaxique peut s'expliquer en rapport avec une lecture par écrémage suivie d'une lecture plus détaillée. Dans cette dernière approche se retrouvent les reprises anaphoriques internes et non en début de phrases. Les actes de parole s'y retrouvent également, sous l'angle du relevé des différentes formes linguistiques qui les expriment.

Aujourd'hui, on pourrait dire que les quatre approches relèvent des sciences du langage. Si le terme figure sur le schéma de Moirand qu'elle remettait à ses étudiants en séminaire sur la démarche fonctionnelle à partir de 1977, il apparaît après la sociologie, la psychologie, la psycho-sociologie. Ce premier bloc qu'elle intitule « sciences humaines » s'explique par le souci de l'époque de définir « les besoins » dans la situation institutionnelle. Ce qu'elle appelait dans un deuxième bloc « méthodes relevant des sciences du langage » pour analyser les situations d'échanges en langue française et les discours authentiques écrits et oraux, elles renvoyaient à la linguistique générale, descriptive, pragmatique, à la grammaire textuelle, à l'énonciation, la socio-linguistique et l'analyse de discours. Le commentaire de Lehmann qui trois ans plus tard a repris ce schéma sous forme circulaire, confirme la volonté de se démarquer de l'influence première du niveau seuil et de se réclamer de l'analyse de discours. Treize ans après, il voit dans cette liste ouverte des 7 disciplines dites « de référence » la marque de ce qu'il appelle « le souci de remembrement de la linguistique appliquée » de l'époque (Lehmann 1993 : 105).

III. L'inscription historique du français de spécialités

La période du français fonctionnel ne marque pas seulement une rupture avec le niveau seuil des travaux du conseil de l'Europe et un recours aux sciences du langage. Elle rejette les façons de concevoir l'enseignement du français à des publics précis qui étaient mises en œuvre jusqu'alors. Pour simplifier l'esquisse du décor qui sert de fond à notre travail, nous avons organisé rétroactivement l'histoire du français de spécialité en reprenant les expressions à la mode avant celle du « français fonctionnel ».

III.1 Le français instrumental

L'appellation viendrait de l'espagnol « frances instrumental » (début des années 1970) qui à la suite d'un séminaire du CREDIF de formation de formateur au français fonctionnel (juillet 1977) aurait pris la forme de SEDIFRALE (Sesiones para Docentes e Investigadores de Frances Lengua Extranjera), pour réunir les universités d'Amérique Latine, Argentine compris. Un enseignement spécialisé s'y met en place, axé sur la lecture d'ouvrages scientifiques, financé par la France. Nous pourrions ajouter au récit de Lehmann que l'EDF a formé à son système de tarification des ingénieurs argentins, qui ont dû se confronter à la langue française dans l'exercice de leur profession au sein de leur entreprise parrainée par la France en vue de se développer économiquement.

La lecture de textes en français, surtout dans une faculté de gestion et non de langues romanes, était traditionnellement abordée sous l'angle de la traduction mot à mot et de l'explication grammaticale classique, avec relais métalinguistiques. L'influence du phénomène « français fonctionnel » favorisa l'introduction de l'approche globale. C'est la conception des unités linguistiques qui est en jeu. Avant le mot, le texte comme entité. L'écrit semble exclure l'oral : le français instrumental se réduit donc à l'entraînement à la lecture de textes spécialisés. A notre avis, la vision instrumentale de l'enseignement du français est liée à une conception utilitaire de l'apprentissage de cette langue pour un non-francophone.

III.2. Le français fondamental

Remontant aux années 50, ce titre désigne un inventaire de termes français dressé par G. Gougenheim, P. Rivenc, R. Michea et A. Sauvageot³¹. La sélection des 3000 termes avait été effectuée sur un critère de fréquence en langue française. Un choix de structures grammaticales considérées comme essentiel la complétait. L'entreprise consistait à établir un contenu de référence et de base pour des manuels de français à des non-francophones. Etaient concernées en priorité les populations des pays sous colonisation française afin d'y banaliser l'éducation. Si la vie courante était l'objet visé, une vision instrumentale de la diffusion du français transparaît ainsi que l'influence d'une certaine culture.

L'appellation français langue étrangère n'existait pas encore quand ces auteurs ont collaboré, à l'orée d'une carrière de linguistes pour quelques-uns. Cette approche de la langue par une description lexicologique a ouvert la voie à une lexicographie spécialisée : les vocabulaires scientifiques. L'intérêt pour la terminologie spécialisée existait déjà dans certaines disciplines comme le droit. Outre la délimitation des contenus lexicaux, le Français fondamental qui avait instauré un découpage en deux degrés a favorisé une conception du temps d'enseignement qui s'est développé autour des vocabulaires spécialisés ultérieurs.

III.3 Les vocabulaires scientifiques

Institutionnellement désignés comme cours de français scientifiques et techniques, les formations se multiplièrent pour des raisons politiques qui dépassent l'orientation du présent travail (Challe & Lehmann 1990). Un premier vocabulaire visait les études agronomiques, un

³¹ G. Gougenheim, P. Rivenc, R. Michéa, A. Sauvageot, L'élaboration du français fondamental, 2e édition refondue et augmentée, Didier, 1964. Signalons que Paul Rivenc a dirigé une thèse en 1999 intitulée Enseignement du français à un public de décideurs-négociateurs d'entreprises étrangères. Problèmes d'interaction en vue d'échanges sur supports écrits, n° 1999/TOU2/0016.

deuxième l'initiation à la critique et à l'explication littéraire, un troisième l'initiation à la vie politique, et un quatrième l'initiation à la géologie.

La principale influence de l'expérience du Français fondamental porte sur le projet d'un Vocabulaire Général d'Orientation Scientifique.

III.3.1 Le Vocabulaire Général d'Orientation Scientifique

Le projet partait des principes mêmes d'inventaire lexical du Français Fondamental pour les appliquer à un corpus d'envergure, qui ambitionnait de couvrir les « langues techniques », ce qui expliquerait le terme d'orientation scientifique, venant comme en complément à un vocabulaire reconnu comme général. Seule une première partie en verra le jour en 1971³². Il est clair que l'usage en était également pédagogique.

Envisager l'étude des langues de spécialité sous l'angle des aspects lexicaux commence à être perçu comme restrictif.

III.4 Des vocabulaires aux dictionnaires contextuels

Cette prise de conscience peut s'expliquer par une évolution des travaux en lexicologie ainsi que la diffusion de réflexions sur l'analyse de discours. Deux domaines furent couverts en 1976 : la géologie et la vie politique. En 1992, les auteurs du Dictionnaire contextuel de la géologie publièrent Sémantique et concordance, suivi du Dictionnaire contextuel de français politique, sous la direction de J.L. Descamps, dans le cadre de l'INALF. Si la méthode proposée pour lire les sciences économiques et sociales déclare se démarquer d'une vision étroite des langues de spécialité par les seuls termes lexicaux, des dictionnaires contextuels ou de référence dans le domaine sont proposés, tel le dictionnaire de Robert & Coli.

IV Un découpage d'enseignement

Partant du découpage du contenu en deux degrés proposés par les auteurs du Français Fondamental, des programmes d'enseignements sont conçus (au CREDIF) selon un découpage de la langue. Deux hypothèses prévalent : d'une part, une distinction entre une langue usuelle et une langue de spécialité, d'autre part, un tronc commun aux sciences.

Marie-Thérèse Gaultier a diffusé dans ses publications dès 1968 ce découpage en trois niveaux. Au premier se trouveraient les bases de cette langue usuelle, en appui sur le Français Fondamental. Au deuxième, le tronc commun scientifique reprenait l'optique du VGOS. Le dernier, niveau de perfectionnement, s'appuyait sur les vocabulaires d'initiation, discipline par discipline.

Le regroupement des disciplines prônait un triple découpage : les sciences exactes et naturelles –pures ou appliquées, les sciences humaines, et le groupe des Arts et lettres. A l'heure du passage des universités françaises au LMD européen, on remarque que les disciplines mathématiques et technologiques étaient séparées des « sciences » juridiques, économiques, politiques et sociales voire psychologiques, et que la littérature était associée à la musique et aux arts plastiques.

³² VGOS, A. Phal, dir., ENS de St Cloud, CREDIF - Didier, 1971.

Le dernier bloc bénéficiait seul d'une prise en compte déclarée de la diversification selon les époques, les genres, les pays...

La notion d'objectif apparaissait comme finalité qui ne se limitait pas aux études mais incluait la profession : prospection géophysique du pétrole, thermodynamique, béton précontraint ou encore douane et commerce extérieur.

V Une remise en question

L'interdiction d'introduire de la spécialité dès le début de la formation a été remise en cause par un matériel comme Voix et Images médicales. Si cette méthode emprunte à la tendance structuro-globale-audio-visuelle³³, l'apport d'un point de la description de la langue est la réintroduction de l'oral grâce à l'apparition d'une « linguistique de la parole », sous l'influence de la théorie verbo-tonale de Petar Gubérina de Zagreb. La parole est étudiée en fonction de moyens verbaux où l'on retrouve le lexique et la morpho-syntaxe mais nouvellement la phonétique. Elle est également étudiée en fonction de moyens non verbaux qui vont du rythme et des gestes au contexte social.

La langue de spécialité n'est alors plus réduite aux aspects lexicaux, l'interaction orale intervient sous la forme de mise en situation de dialogues, faciles à éditer, et devenus stockables par les développements du marché des appareils d'enregistrement. Reste le découpage par spécialités qui lui est issu d'un découpage du public visé calqué sur le découpage plus académique ou institutionnel qu'épistémologique des disciplines, remontant à plus loin.

VI. L'ancien rayonnement culturel

Les liens avec les contextes économiques et politiques sont évidents. Bien qu'ils ne soient pas la préoccupation de cette synthèse qui s'intéresse au rapport entre la pédagogie du français à des publics spécialisés et les sciences du langage, rappelons que la diffusion de la langue française dans un but d'intégration professionnelle ne date pas de la naissance d'une réflexion de la « didactique » du français langue étrangère labellisée « langue de spécialité » ou « français scientifique et technique³⁴ ».

Si la langue française faisait partie des langues de tout européen cultivé, on peut établir un lien entre une influence comme le code civil de Napoléon et la nécessité pour les pays qui s'en inspirèrent d'investir dans la langue française, c'est le cas de la Turquie (Challe 2005). Le droit est sans doute l'un des domaines où le français à des fins spécialisées a été appris sinon enseigné. A Alexandrie, des cours de droit en français ont été conçus et organisés par des juristes et universitaires français (Houin). Cette tradition se poursuit encore de nos jours dans un pays comme l'Egypte. Ces cours ne pouvaient être conçus que dans la limite de l'enseignement de listes de mots puisqu'ils étaient conçus par des spécialistes.

Nous mettons à part les cours de français à des fins militaires, car ils ne sont pas marqués par une réflexion didactique mais une simple visée utilitaire. Enfin, signalons pour mémoire la tradition de la grammaire-traduction que nous savons être encore pratiquée de nos jours.

³³ R. Renard, La méthodologie SGAV d'enseignement des langues. Une problématique de la parole, Didier, 1979.

³⁴ Titre du manuel de J. Masselin, A. Delsol et R. Duchaigne, publié par Hatier en 1971.

VII. Conclusion : les paramètres de l'enjeu

Le français de spécialité désigne un enseignement / apprentissage qui correspond à une tradition qui a connu un renouvellement méthodologique et qui a donné lieu à une réflexion didactique qui se poursuit de nos jours, souvent sous l'appellation « français sur objectifs spécifiques ». C'est que l'enjeu doit être important.

Un marché

Sans recourir ici à des analyses chiffrées, force est de constater que le français de spécialité représente un marché qui donne des signes de vitalité. La demande de cours de français par des étudiants non - francophones ne porte plus (seulement) sur la littérature ou la conversation de salon car elle émane d'étudiants dessinant un parcours professionnel que stimulent les échanges européens et mondialisés. L'anglais, ou global english, se banalisant dans le monde dit des affaires, le français devient une valeur ajoutée dans un curriculum pour se porter candidat à un poste bien rémunéré et se distinguer (Challe 2002).

Les établissements institutionnels cherchent à développer des formations plus proches d'un futur professionnel pour attirer les étudiants qui sont leurs clients. C'est le cas des formations au moins trilingues dans les écoles de commerce qui deviennent une base indispensable. La mise en place du LMD devrait provoquer l'afflux d'étudiants étrangers individuels qui poseront à l'université européenne un problème de choix, mais là n'est pas notre sujet. Une qualité de formation devra être assurée aux niveaux les plus élevés, pour des raisons économiques : la France va manquer de médecins et de chirurgiens, sans parler des infirmières, pour ne prendre qu'un exemple.

Parfois, la création de cours de français à orientation spécialisée devient le dernier recours à ceux qui militent pour sauvegarder l'enseignement et la pratique de la langue française, pour des raisons souvent politiques. Quand le gouvernement français ne peut plus financer des programmes de boursiers scientifiques dans le cadre d'une politique d'expansion devenue au XXI^e siècle obsolète, une réflexion solide et concertée, en appui sur des sciences qui jouent un rôle dans tous les secteurs économiques s'avère plus que jamais indispensable.

Ainsi le souci d'une région comme la Catalogne de maintenir et revivifier des cours spécialisés dans le secondaire (Les journées pédagogiques de Barcelone).

Si la réflexion pédagogique sur l'enseignement des cours de français spécialisé qui restent objet d'une forte demande demeurerait statique, d'autres langues en concurrence, plus présentes économiquement et qualitativement sur ce marché en emporteraient les contrats. Les entreprises n'ont qu'à peine réalisé que la langue française pouvait être une arme économique et faire vendre (Les marques françaises face à leurs langues, Challe 2007). Le marché est dans une nouvelle phase d'expansion mais il reste fragile car la réponse des enseignants doit être adaptée.

Un métier

Enseigner le français à des publics spécifiques correspond à un métier. Les formations à des maîtrises intitulées « Français langue étrangère, option français de spécialité » reçoivent un grand nombre de candidats, en général d'enseignants de français. Leur origine est souvent étrangère. Ils espèrent un emploi et sont parfois très déçus des conditions de travail qu'ils

doivent accepter, rarement en entreprise. A défaut de formation adaptée au marché actuel, ils y assurent trop souvent des cours de français « général ».

Quant aux départements universitaires dédiés à l'étude des langues romanes, les spécialistes de la langue française refusent encore de se « compromettre » en répondant aux demandes du marché pour des publics « non spécialisés » en français. Le recrutement demeure donc difficile. A l'inverse, les prestataires qui s'y risquent se satisfont parfois d'un petit stage pour légitimer leur qualification déclarée et emporter le contrat. L'apprentissage peut échouer et la langue française perd alors du terrain. En acceptant d'intervenir sans préparation suffisamment professionnelle, ils ont fait l'impasse sur une réflexion pédagogique approfondie sur la vaste question initiale : *comment enseigner le français dit de spécialité ?*

Transposer les méthodes d'enseignement du français à l'école à des publics non francophones ne suffit pas. Une prise en compte des publics ou de la langue pour l'employer en contexte spécialisé implique une approche différente tant de l'enseignement que de l'apprentissage, comme nous avons essayé de l'exemplifier dans différents articles. Dans notre ouvrage, nous avons voulu reprendre les différents découpages de la didactique des langues en vue de sensibiliser à une adaptation dès lors que l'on fait référence à des domaines spécialisés. Nous avons commencé par y montrer que faire réaliser des tâches quand un enseignant veut favoriser l'apprentissage se conçoit en fonction des situations observables dans la réalité professionnelle ou universitaire et non en fonction d'un unique contenu langagier, dont la définition n'est pas sans soulever de questions.

Un champ de réflexion

Les deux paramètres d'un marché fragile mais en expansion et d'un métier pour répondre à la demande qui semble se renforcer contribuent à nous engager plus avant dans la recherche d'une réflexion didactique sur l'enseignement de la langue de spécialité pour en favoriser l'apprentissage. Si l'évolution historique de l'approche dite du français fonctionnel a marqué nos débuts, elle a également introduit une démarche se référant aux développements des théories linguistiques, même si l'attitude se voulait libre de puiser à différentes écoles.

Nous avons hérité de cette souplesse dans la recherche de ce qui parmi les tendances toujours renouvelées dans les sciences du langage pourrait enrichir une réflexion continue sur la pédagogie du français de spécialité. Qui pourrait dire que telle ou telle branche théorique est plus adaptée à la problématique de l'enseignement / apprentissage du français dit de spécialité ? Les actes de parole ont-ils révolutionné la façon d'enseigner à des publics non - littéraires ? La grammaire notionnelle de Jeannine Courtilon dont j'ai testé le manuscrit de la méthode *Archipel* a-t-elle influencé définitivement la méthodologie ?

Notre parcours a été fait d'investissements poursuivis ou ouvrant sur des bifurcations. C'est sur cette base que nous affirmons que le français de spécialités offre un avenir non seulement de réflexion didactique mais aussi de recherche en sciences du langage.

Principales références bibliographiques

Benveniste, Emile, 1966-1974, *Problèmes de linguistique générale*, vol. I & II, Paris: Gallimard.

- Challe, Odile, 1988, *Le Minitel comme outil d'enseignement du français de l'économie, de la gestion et du commerce international*, Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures, Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle, 2 vol., 690 p.
- Challe, Odile, 2002, *Enseigner le français de spécialité*, Lauréat du prix *Le Mot d'Or*, promotion française des affaires (APFA), index, lexique, bibliogr., *Economica*, 153 p.
- Challe, Odile, 2005, Langue et cultures spécialisées, conférence plénière d'ouverture du Symposium international *Théorie et pratique de la formation en LEA*, Bilkent: Université d'Ankara.
- Challe, Odile & Lehmann, Denis, 1990, Le français fonctionnel entre l'alternative politique et le renouvellement méthodologique, *Le français dans le monde*, Recherches et applications, *Publics spécifiques et communication spécialisée*, Paris: Hachette, 74-80.
- Challe, Odile, & Logie, B., 2007, Les marques françaises face à leurs langues, *Economica*.
- Danilo, M., Challe, O., Morel, P., 1985, *Le français commercial*, Presses Pocket, index, lexique trilingue, 305 p.
- Lehmann, Denis, 1995, *Objectifs spécifiques en langue étrangère, Les programmes en question*, Hachette.
- Lehmann, Denis, Moirand, Sophie, Mariet, F., 1979, *Lire en français les sciences économiques et sociales*, Paris: Didier.
- Lehmann, Denis, Moirand, Sophie, Mariet, F., Mariet J., 1980, *Lecture fonctionnelle de textes de spécialité*, Paris: Didier.
- Lehmann, D., Challe, O. et alii, 1985, Un projet de logiciels d'assistance à l'apprentissage de la lecture: *Lecticiel, Le français dans le monde* 195, Paris: Hachette.
- Moirand, Sophie, 1979, *Situations d'écrit, Compréhension/production en français langue étrangère*, Paris: Clé international.
- Moirand, Sophie, 1982, *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, Paris: Hachette.
- Pelfrène, André, 1986 : « *Lecticiel* », *Triangle*, Aupelf, The British Council, Goethe Institut, Didier Erudition, vol. 5.

TABLE DES MATIÈRES

CLAIRE MARTINOT	
<i>Présentation.....</i>	<i>2</i>
CHRISTOPHE ROCHE	
<i>Le terme et le concept : fondements d'une ontoterminologie.....</i>	<i>5</i>
VALÉRIE DELAVIGNE	
<i>Les mots des patients atteints de cancer. Socioterminologie et pratique professionnelle en santé..</i>	<i>18</i>
ELÉNA GUÉORGUEVA-STEENHOUTE	
<i>La langue de spécialité est-elle soluble dans le FLE, le FOS et le FLP ?.....</i>	<i>33</i>
ROSS CHARNOCK	
<i>Les mots du droit.....</i>	<i>41</i>
ODILE CHALLE	
<i>Le français de spécialités: une culture d'avenir.....</i>	<i>57</i>

L'éditeur de ce livre électronique

la **Cellule** de **Recherche** en **Linguistique** (**CRL**),
est une association indépendante au service de la **linguistique**

Créée en juin 2001 par deux universitaires également soucieux de protéger la recherche sur les langues et le langage des caprices du marché et des modes mais aussi de la sclérose académique: Amr Ibrahim, Professeur de Linguistique à l'Université de Franche-Comté / Directeur de Recherches associé à Paris IV - Sorbonne et Claire Martinot, Maître de Conférences HDR à l'Université René Descartes, Paris 5, la Cellule de Recherche en Linguistique (CRL) a pour objectif de promouvoir la recherche fondamentale en linguistique par l'organisation de journées scientifiques et la publication de travaux spécialisés de qualité qui ne sont pas susceptibles de trouver preneur auprès du grand public.

Depuis sa création et jusqu'en avril 2008, la CRL a organisé :

Deux colloques internationaux: (1) *Acquisitions tardives en langue maternelle*, (décembre 2001 à la Sorbonne) - (2) *Prédicats, prédication et structures prédicatives* (mars 2008 à la Sorbonne)
et **Douze journées scientifiques :** 1. *Typologie pour non typologues*, (janvier 2003 à la Sorbonne) - 2. *Acquisition de la langue maternelle*, (février 2003, à l'Ecole d'Orthophonie de l'Université de Franche-Comté) - 3. *Méthodes de recherche en linguistique*, (mars 2003 à la Sorbonne) - 4. *Qu'est-ce-que nommer ?* (janvier 2004 à l'Université Denis Diderot – Paris 7) - 5. *Recherche linguistique et Français Langue étrangère*, (juin 2004 à l'Université Denis Diderot -Paris 7) - 6. *Approches de l'imparfait*, (novembre 2004 à l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales) - 7. *La typologie en France aujourd'hui*, (juin 2005 à l'Université Denis Diderot - Paris 7) – 8. *La linguistique comparative en France aujourd'hui* (mars 2006 à l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales) – 9. *Méthodologies actuelles dans les recherches sur les acquisitions tardives en langue maternelle* (juillet 2006 à l'Université René Descartes – Paris 5) – 10. *Sémantique, Web sémantique et Ontologies* (octobre 2006 à l'Université Paris Sorbonne - Paris IV) - 11. *Détermination et diversité des langues* (mai 2007 à l'Université Paris Sorbonne - Paris IV). - 12. *Les langues de spécialité en question: perspectives d'étude et applications* (novembre 2007 à l'Université Denis Diderot – Paris 7).

La CRL a édité:

en 2007 *La langue et l'information* de **Zellig S. Harris** – 15 euros (franco de port)
en 2006 *Les composés italiens actuels* de **Jan Radimsky** – 20 euros (franco de port).

Ces ouvrages peuvent être commandés en adressant un chèque au siège de l'association:

CRL – Cellule de Recherche en Linguistique
1, Boulevard de Strasbourg – 75010 Paris

L'adhésion à l'association – 35 euros par an à adresser par chèque à l'adresse ci-dessus ou à remettre à la trésorière de l'association Claire Martinot – donne droit à l'accès gratuit aux journées scientifiques, à un exemplaire d'ouvrage édité pendant l'année de l'adhésion et au téléchargement des articles et ouvrages de la bibliothèque de l'association. Les étudiants de moins de 27 ans et les chercheurs au chômage qui s'engagent à participer activement aux activités de l'association sont dispensés de droits d'adhésion, ont accès gratuitement aux journées, ont droit au téléchargement gratuit sur la bibliothèque du site de l'association et peuvent acheter à moitié prix nos ouvrages..

Pour mieux nous connaître et rester au courant de nos activités: <http://crl.exen.fr>